

SOUS LA DIRECTION DE
Sylvain Shomba Kinyamba
Ramata Molo Thioune

**LA NATURE ET LES ACTEURS
DE LA PAUVRETE, DE LA VIOLENCE ET DES DISCRIMINATIONS
DANS LES VILLES CONGOLAISES**

Centre de Recherches pour le Développement International
Ottawa . Caire . Montevideo . Nairobi . New Delhi

Chaire de Dynamique Sociale
Kinshasa-Bruxelles

Institut Congolais de Recherche en Développement et Etudes Stratégiques
Kinshasa – Montréal – Washington

*Ces travaux ont été réalisés avec le soutien financier du Department for International
Development du Royaume Uni et du Centre de Recherches pour le Développement
International, Ottawa, Canada*

PROFIL DES AUTEURS

- François Mukoka Nsenda : Docteur en sciences politiques et administratives, spécialiste sur les questions des administratives, professeur à l'Université de Kinshasa
- Ingrid Mulamba Feza : Doctorante en sociologie, spécialiste question genre.
- Justin Kankwenda Mbaya : Docteur en économie, spécialiste en économie de développement, professeur à l'Université de Kinshasa ;
- Kibanda Matungila : Docteur en communication, Professeur à l'Université de Kinshasa ;
- Matthieu Kankolongo Mbombo : Licencié en sciences politiques et administratives, Assistant à l'Université Officielle de Mbuji-Mayi ;
- Ndeye Fatou Mbenda Sarr, Assistante de Recherche, Initiative Prospective Agricole et Rurale/Dakar-Sénégal
- Noël Obotela Rashidi : Docteur en histoire, spécialiste en histoire d'urbanisation, professeur à l'Université de Kinshasa ;
- Ramata Molo Thioune, Responsable sous-région Afrique/Nairobi du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI), Ottawa-Canada ;
- Sylvain Shomba Kinyamba : Docteur en anthropologie, spécialiste sur les questions de criminalité et violence, Professeur à l'Université de Kinshasa ;
- Théodore Kaminar Nsiy : Docteur en sciences politiques, spécialiste sur la question des politiques publiques, Professeur à l'Université de Kinshasa ;
- Willy Mbalanda Lawunda : Docteur en sociologie, spécialiste les questions de vulnérabilité et pauvreté, Professeur à l'Université de Kinshasa.

AVANT-PROPOS

La réalisation de la présente publication comme celle du projet à l'origine duquel cette étude a été rendue possible grâce au financement accordé par le *Centre de Recherche pour le Développement International* (CRDI) et the *Department for International Development* du Royaume-Uni (UKaid) à la *Chaire de Dynamique Sociale* (CDS) et à l'*Institut Congolais de Recherche en Développement et Etudes Stratégiques* (ICREDES), deux centres d'étude congolais. Aussi nous incombe-t-il, en premier lieu, le devoir de manifester notre gratitude à ces deux organismes bienfaiteurs.

Ensuite, notre hommage s'adresse à l'ensemble de l'équipe de chercheurs impliqués dans cette étude dont l'objectif majeur a été la meilleure compréhension de la dialectique prévalant entre la pauvreté, la violence et les discriminations urbaines à Kinshasa et à Mbuji-Mayi. De manière explicite, nous pensons à tous les membres de la coordination du projet, aux experts recrutés au regard de chaque thématique, aux superviseurs et enquêteurs déployés sur les sites d'investigation pour la qualité du travail abattu avec promptitude et d'excellents rapports humains entretenus pendant trois ans, durée de réalisation de la présente œuvre.

En dernier lieu, nous tenons à présenter notre reconnaissance aux responsables des divers services publics des deux municipalités qui nous ont facilité les contacts nécessaires, à la police nationale pour des témoignages éclairants en rapport avec la thématique violence, sans oublier les ONG et les mouvements associatifs de développement pour les informations utiles qu'ils nous ont apportées et surtout pour la participation de leurs membres aux activités du projet notamment des ateliers de restitution et des panels.

Coordonateur du projet
Sylvain Shomba Kinyamba

INTRODUCTION GENERALE

Par

Sylvain SHOMBA KINYAMBA

A l'origine de cet ouvrage, se trouve le projet *Villes sûres et inclusives : nature et acteurs de la pauvreté, de la violence et des discriminations urbaines dans les villes congolaises* et qui repose sur la problématique selon laquelle les composantes du triptyque interagissent entre elles, en ayant comme principaux acteurs, toutes les catégories sociales dont celle des défavorisés.

C'est autant dire que la présente publication fait état des résultats de la recherche de terrain dûment menée pendant trois ans, soit de 2013-2016, par une équipe des chercheurs, membres du Centre *Chaire de Dynamique Sociale* (CDS) et de l'*Institut Congolais de Recherche en Développement et Etudes Stratégiques* (ICREDES), deux centres d'étude congolais en collaboration avec le *Centre de Recherche pour le Développement International* du Canada (CRDI). Elle constitue le dernier livrable complet qui fait suite aux trois autres partiels¹.

L'étude dont question ici s'inscrit dans le contexte d'une urbanisation qui ne participe pas au développement de nouvelles productions urbaines que sont, surtout, les bidonvilles, dénommés quartiers populaires en République Démocratique du Congo (RDC). Les villes congolaises sont victimes d'une crise socio-économique récurrente. Elles font de plus en plus face à une explosion spatiale et démographique non soutenue par un aménagement urbain conséquent et surtout par une violence juvénile de millions de jeunes marginalisés sans perspective d'avenir. Par ailleurs, l'action publique, censée produire des infrastructures sociales de base et conduire l'assainissement de l'espace et des mœurs demeure encore déficiente et engendre un environnement urbain vulnérable pour des millions de citoyens qui vivent quotidiennement dans la pauvreté, notamment, à Kinshasa, la capitale et à Mbuji-Mayi, deux sites choisis en tant que terrains d'investigation.

Comme déjà effleuré ci-dessus, le débat développé dans les pages qui suivent, exploite trois thématiques, à savoir : la pauvreté, la violence et les discriminations urbaines vécues dans les villes précitées. Le traitement des résultats tient compte de l'interactivité prévalant au sein de ce triptyque. C'est pour cela qu'en dépit du souci analytique qui semble les positionner comme des points autonomes, d'incessants rapprochements, liens ou interactions transparaissent à chaque fois.

Les efforts déployés jusque là tant par les pouvoirs publics que par la société civile n'arrivent pas encore à juguler les effets de cette crise à cause de l'absence d'une politique publique cohérente et efficace, capable de consolider les acquis. Cela a tout au moins facilité,

¹ Il s'agit de : *Monographie de la ville de Mbuji-Mayi*, Kinshasa, MES, 2015 ; *Monographie de la ville de Kinshasa*, Kinshasa, ICREDES, 2015 et Numéro Spécial, MES, comportant 14 articles de fond consacré au triptyque pauvreté, violence et discriminations urbaines, 2015.

n'en doutons point, l'adaptation-transformation d'une mentalité de perversité allant jusqu'à la criminalité qui se répand de plus en plus surtout dans les classes défavorisées. C'est dans ce cadre que les initiateurs de ce projet¹ ont assigné à celui-ci un objectif général et une série des objectifs spécifiques.

A propos de l'objectif général du projet, il consiste à promouvoir le développement durable et harmonieux des villes de la RDC par la recherche-action en vue de la production des connaissances approfondies, la formulation et la mise en œuvre des politiques et des stratégies sur la dynamique de ce triptyque dans le contexte d'un pays post-conflit.

En ce qui concerne les objectifs spécifiques, ils sont de trois ordres : développement, formation et académique. Commençons par inventorier les objectifs spécifiques en rapport avec le développement. Parmi les plus importants figurent :

- analyser les limites des initiatives passées et en cours sur l'éradication et/ou la réduction de ces dilemmes urbains ;
- comprendre la dynamique sociale du triptyque ;
- appréhender les facteurs socio-économiques, politiques, culturels et sexospécifiques qui engendrent ce triptyque;
- proposer des stratégies d'interventions efficaces et efficientes pour prévenir et lutter durablement contre ces défis urbains ;
- inscrire les questions d'urbanisation-pauvreté/inégalité-violence dans une vision prospectiviste.

Du point de vue de la formation, l'objectif poursuivi vise à renforcer de façon continue, les capacités des acteurs étatiques et sociaux (dont celles des femmes) en vue de contribuer efficacement à la lutte contre la dynamique du triptyque.

S'agissant enfin, des objectifs spécifiquement académiques ou de recherches scientifiques, nous en dénombrons trois :

- saisir la nature et les formes de violence des *suicidaires*² et des *kuluna*³, et celles de la société congolaise sur eux ;
- constituer une banque des données permettant la meilleure saisie possible des interactions entre les composantes du triptyque;
- renforcer l'interface université (centres de recherche) acteurs étatiques et sociaux en vue de contribuer plus efficacement aux débats nationaux et actions stratégiques.

Certes, l'ensemble du territoire de la RDC, en général et, plus particulièrement, ses villes, est marqué par la pauvreté, la violence et les discriminations. Toutefois, considérant l'immensité de ce pays sous-continent et surtout tenant compte de moyens obtenus du

¹ CRDI et UKaid en accord avec le Ministère du Plan et l'Université de Kinshasa parrain des deux centres de recherche qui ont conduit cette enquête (CDS, ICREDES).

² Terme local désignant gangster à Mbuji-Mayi.

³ Terme local désignant gangster à Kinshasa

commanditaire de la recherche¹, un choix de quelques sites s'est avéré inévitable. Pour cela, une option a été levée de privilégier Kinshasa, la capitale qui est la ville la plus peuplée² du pays ainsi que Mbuji-Mayi qui est frappée par une crise multiforme de suite de la chute de la Miba où les expériences et la diversité de la matière ciblée dans cette étude comptent parmi les plus riches. Nos enquêtes se sont donc déroulées dans ces deux villes avec cet avantage que, fort des enquêtes antérieures, la CDS dispose des points de chute (enquêteurs, superviseurs maintes fois formés). Aussi, les résultats publiés dans ce livre à vocation de rapport final de l'ensemble de l'étude, reflètent les convergences et les nuances observées sur ce terrain qui, à peu de choses près, traduit les réalités congolaises faites de la pauvreté, de la violence et des discriminations urbaines.

D'un point de vue méthodologique, la démarche suivie lors de l'échafaudage de la présente investigation a été marquée par les six étapes suivantes :

- élaboration d'un état de la question grâce à la documentation disponible sur le triptyque ciblé ;
- organisation d'un forum de chercheurs impliqués au projet et étendu aux personnes ressources sur la question en vue de valider la revue de la littérature et les outils méthodologiques à exploiter sur le terrain ;
- compréhension des logiques de la crise économique, de la violence et de clivages sociaux qui marquent la vie des citoyens congolais à ce jour ;
- besoin de faire évoluer la recherche sur la collecte des données par l'approche quantitative et qualitative. Avant leur analyse et interprétation, les données recueillies ont été dépouillées à l'aide du logiciel SPSS ;
- analyse et interprétation des résultats de recherche élaborées à la lumière des postulats de théories axées sur la lecture de la pauvreté, de la violence et des discriminations ;
- organisation des séminaires de restitution aussi bien à Mbuji-Mayi qu'à Kinshasa en vue de leur validation avant la présente publication.

Dans son articulation, le présent ouvrage compte quatre points ainsi qu'une série d'annexes. Le premier, présente le *policy brief* qui dégage la quintessence de l'étude dans une perspective compréhensible au grand public. Cela est d'autant plus important lorsqu'on sait que les questions qui y sont abordées se réfèrent à la quotidienneté des masses congolaises et, qu'en définitive, le langage et l'expression utilisés devraient être à leur portée. Ce qui ne trahit pas la vocation première de la présente recherche.

Au deuxième point, se trouve exposé un résumé critique de l'ensemble des résultats. Ses matières viennent des réponses aux questions fondamentales ci-après : quels sont les mécanismes et les logiques spécifiques à partir desquels l'urbanisation en RDC engendre la violence sociale ? Quels sont les facteurs sociaux, politiques, économiques et sexo-spécifiques qui contribuent davantage à ce triptyque : urbanisation, inégalité/pauvreté et

¹ CRDI et UKaid.

² Sa démographie est actuellement estimée à plus ou moins 10.000.000 d'âmes.

violence dans les villes congolaises ? Comment déterminer les modes d'approches utilisés par les acteurs étatiques et non étatiques pour éradiquer et/ou réduire ce triptyque ? Pourquoi Kinshasa et Mbuji mayi, deux villes qui se confrontent à une urbanisation anarchique, à la pauvreté ainsi qu'aux inégalités sociales sont fragilisées et ravagées par le phénomène de violence sociale aux degrés et nature différents ? Quels sont les résultats inattendus enregistrés à l'issue de cette étude ?

S'agissant du troisième point, il expose deux textes rédigés juste après la publication du numéro spécial de la revue *Mouvements et Enjeux Sociaux* consacré aux thématiques pauvreté, violence et discriminations urbaines en RDC. L'un porte sur : "Les patrouilles de la police nationale congolaise à Mbuji mayi et les dessous de l'opération café. Facteurs explicatifs et issues possibles" et l'autre sur : "Villes sûres et inclusives : réveil et éveil de conscience sur la pauvreté, la violence et les discriminations urbaines à Mbuji mayi". Ainsi qu'on peut le constater, ces deux textes rentrent bien dans la problématique posée dans cette investigation qu'ils étendent mieux, enrichissent.

En ce qui concerne le quatrième et dernier point, il reprend ce qu'il conviendrait de nommer : rapport général de l'étude. Ce point détaille les matières constitutives de chaque composante de notre triptyque. Pour cela et à cause de cela, il s'avère être le point le plus complet et le plus illustratif au sujet du propos ciblé dans le cadre de ce triptyque.

Enfin, une série d'annexes éclairantes mettent un terme à cette étude combien complexe et délicate même si elle a été conduite de main de maître par des chercheurs de la CDS et de l'ICREDES sous la supervision du CRDI. Dans ce registre, s'alignent les structures et le contenu du projet proprement dit, le manuel de l'enquêteur produit à cette fin, le questionnaire de l'enquête ainsi que l'équipe des chercheurs, superviseurs et enquêteurs ayant conçu, conduit et participé aux différentes activités y afférentes.

I.
POLICY BRIEF
VIOLENCE, PAUVRETE ET DISCRIMINATIONS URBAINES EN RDC :
FORMES ET ACTEURS

par

RAMATA THIOUNE
NDEYE FATOU MBENDA SARR

1.1. Quel est le problème ?

En République Démocratique du Congo (RDC), les villes font face à une urbanisation caractérisée par une explosion démographique et spatiale, une pauvreté de masse et une violence juvénile atypique. L'action publique censée contrer ces fléaux reste peu efficace pour empêcher la production des zones urbaines à risques. La destruction de milliers d'emplois par le programme d'ajustement structurel des années 1980 et les crises socio-politiques à répétition (1990-2005) sont à l'origine de la paupérisation des masses les contraignant à vivre aujourd'hui dans l'informel.

Face à la misère et à l'insécurité insupportables en milieux ruraux, un exode de masse s'opère vers les villes. Les nouveaux venus viennent grossir le rang de millions de citoyens marginalisés et vivent dans la pauvreté. Sans soutien des politiques publiques, ils tentent de s'y implanter vaille que vaille, contribuent ainsi à générer des extensions urbaines sans urbanisme. Les ménages démunis qui y résident, sont le plus souvent incapables de contenir les enfants qui s'installent dans la rue comme des shegués (enfants de la rue). Les frustrations et les sentiments de privation, murissant chez ces shegués et des millions d'autres jeunes marginalisés, ont dégénéré depuis quelques années en nouvelle forme de violence inédite, le kulunisme/le suicidaire, caractérisé par des attaques des gangs organisés avec des armes blanches.

Le CRDI/UKAID a appuyé la Chaire de Dynamique Sociale (CDS) et l'Institut Congolais de Recherche en Développement et Etudes Stratégiques (ICREDES), pour la production de connaissances approfondies sur la dynamique du triptyque urbanisation – pauvreté/inégalités-violence dans les villes de Kinshasa et Mbuji-Mayi, en vue de la formulation de politiques et stratégies de mitigation de ce phénomène.

1.2. Comment avons-nous procédé ?

Le projet a exploité l'approche quantitative, usant d'un questionnaire sur un échantillon de 1939 enquêtés. Les opinions ont été traitées avec le logiciel SPSS. L'approche qualitative a également été utilisée à travers les entretiens qualitatifs approfondis, la technique de PADEV et la technique d'observation. Le projet avait procédé aussi à la formation des femmes, jeunes, responsables des services publics et privés dans le cadre du renforcement des capacités et la lutte contre le triptyque dans les deux villes. Deux outils pédagogiques avaient servis à cette formation : la projection d'un document audio-visuel en rapport avec les scènes du triptyque à Kinshasa comme à Mbujimayi et les leçons d'information suivies des discussions interactives pour recueillir les témoignages des participants sur les problèmes soulevés et des propositions de stratégies pouvant aider à les contrer. Des rapports d'enquêtes ont aussi servis pour la collecte des données complémentaires : Institut National de la Statistique, Enquête 1-2-3, 2005 et 2014 ; PNUD/RDC - Unité de lutte contre la pauvreté – Province de Kinshasa, mars 2009 ; CRONGD/Kasai-Oriental, CEFOP/DH, GAERN, Sur le chemin de la mine. Quelles perspectives pour les droits de l'enfant des au Kasai-Oriental ? Mbajimayi, Kasai-Oriental, RDC, 2011 ; Lelo Nzuzi, F. et Tshimanga Mbuyi, Cl., pauvreté urbaine à Kinshasa, Utrecht, éd. Cordaid, 2004 ; RDC, Rapport OMD-2000-2015 ; Rapport national sur le développement humain, Cohésion national pour l'émergence de la RDC, PNUD, 2014 ; Rapport national sur le développement humain 2014.

1.3. Profil de l'échantillon des enquêtés

- en ce qui concerne la variable sexe : 1166 enquêtés soit 60,2% étaient des hommes et 773 soit 39,8% des femmes ;
- pour ce qui est du niveau d'instruction : 972 soit 50,1% avaient le niveau secondaire ; 422 soit 21,7% le niveau universitaire ; 414 soit 21,3% le niveau primaire et 131 soit 6,7% étaient sans niveau ;
- quant à l'état matrimonial : 1470 soit 75,8% étaient mariés (chefs des ménages) ; 203 soit 10,5% veufs ; 151 soit 7,8% divorcés ; 105 soit 5,4% célibataires et 10 soit 0,5% en union libre.
- en ce qui concerne la principale activité exercée : 932 soit 48,1% sont occupés par les activités informelles ; 439 soit 22,6% agents de l'Etat ; 399 soit 20,6% par le commerce et 169 soit 8,7% tous travaux.
- quant aux catégories significatives d'âges : 1095 soit 56,5% vieux (chefs de ménages) ; 485 soit 25,0% composés de jeunes et 359 soit 18,5% personnes de 3^{ème} âge.

1.4. Le renforcement de la capacité par les chercheurs :

- à travers l'élaboration de la revue de la littérature qui a débouché sur l'inventaire critique des théories récentes sur le triptyque ; la contextualisation de ces théories à l'épreuve des réalités locales ;

- meilleure gestion de la participation des acteurs sociaux à la production des connaissances avec notre équipe ;
- amélioration de tact pour aborder le service de sécurité et des bandes de gangs ;
- création d'un réseau de travail entre les chercheurs, les acteurs étatiques et privés ;
- interactivité entre l'équipe de chercheurs et les entreprises de média pour la diffusion des activités de recherche et leurs résultats.

1.5. Qu'avons-nous trouvé ?

- En RD Congo, l'accès inégal aux ressources et au pouvoir est au centre des crises politiques, rébellions et guerres qui ont conduit aux déplacements massifs des populations dans les villes. Parallèlement à ces afflux des populations, les pillages de l'outil économique à Kinshasa et la faillite de la Minière de Bakwanga (MIBA) à Mbuji-Mayi dans les années 1990, n'ont fait qu'accélérer la paupérisation des masses dans ces deux villes. Des ménages appauvris, sans moyens de survie et appuis des politiques, voient leurs enfants s'installer dans la rue comme des shegués. Parmi ces derniers et de milliers d'autres jeunes désœuvrés sans perspective d'avenir, se sont formés plusieurs gangs organisés de kuluna/suicidaires qui sèment la terreur à Kinshasa comme à Mbuji-Mayi.
- Aussi, cette explosion démographique dans ces deux villes, sans encadrement des politiques publiques et nourrie par des populations démunies, est l'enjeu principal de la production et de la reproduction des zones urbaines précaires. Ces dernières, par leur morphologie, sont les endroits de prédilection où se retranchent kuluna/suicidaires pour demeurer souvent à l'abri de la vigilance des services de la sécurité. L'explosion démographique, dans ce contexte de discrimination, exclusion et pauvreté pour les deux villes, se présente comme un agent détonateur de la violence pour une masse juvénile désœuvrée, toujours croissante, sans perspectives d'avenir.
- A ce sujet, le manque d'anticipation des politiques publiques pour endiguer les causes du triptyque et sa persistance malgré les moyens de lutte à lui opposés jusque-là demeure encore facteur d'inquiétudes.
- Face à ces inquiétudes, les populations ont pris conscience de se prendre en charge en créant des structures d'auto-prise en charge (les maîtres volontaires, Forces d'auto-défense populaire) qui s'impliquent aux côtés de la police, pour la sécurité des quartiers.
- En acceptant de négocier ponctuellement la paix avec les gangs moyennant une rétribution, certains acteurs politiques (leaders des partis politiques) avouent leur impuissance. Ces négociations s'opèrent en coulisse moyennant biens en nature, en espèce ou promesse d'emploi pour les jeunes qui y adhèrent.

1.6. Quels sont les changements induits par la recherche ?

1.6.1. Types des connaissances acquises par la recherche

- identification de la nature et des acteurs de la violence ;
- identification du mode opératoire de la criminalité ;
- connaissance des motivations du basculement des masses juvénile à la violence ;

- l'interactivité du triptyque ;
- identification des stratégies d'actions de lutte contre le triptyque par les services publics et leurs limites ;
- connaissance sur le soubassement du rapprochement entre la police et la population dans la lutte contre la criminalité ;
- élaboration d'un plan stratégique de lutte contre le triptyque.

1.6.2. Il y a eu des témoignages des personnes victimes de crimes parmi les enquêtés

Exemple :

- *« Mon propre neveu était membre d'un gang. Il se battait avec les policiers en se déshabillant. J'ai tout fait, nous l'avons récupéré, il a été initié à la mécanique et a fait l'auto-école. Aujourd'hui, c'est un chauffeur mécanicien qui vit normalement » ;*
- *« Au décès mon mari, moi et toutes les femmes mariées dans la famille de mon mari défunt avons été battues conformément au rite en vigueur dans la culture luba. Ici chez nous, un rite de veuvage entouré d'actes de violence prépare la veuve à prendre un nouveau mari dans la famille de son défunt mari, et la femme est considérée comme un bien clanique. Le problème aussi, nous les femmes, on ignore les lois qui protègent les femmes. Mais même si une femme tente de recourir à la justice, les magistrats et les juges à Mbujimayi ont tendance d'appuyer la tradition » ;*
- *« Ici dans notre quartier, un policier a été appréhendé pour cas de viol, la famille a pris un avocat pour poursuivre le policier en justice, malheureusement pour la famille, c'était une occasion donner à l'avocat pour la rançonner. La famille a dû abandonner de poursuivre le policier ».*
- *« Au quartier Pakadjuma, y passé la journée mérite les menace. A partir de 18h00, c'est le vol, le viol. La prostitution c'est à ciel ouvert. Ce sont les filles, parfois nues, qui sollicitent les hommes. A ma présence mon mari était sollicité. Avec 200FC on peut avoir droit au rapport sexuel. Le quartier est baptisé « Wenze ya nzoto » (marché du corps). Les habitants de ce quartier sont les gens qui viennent du village, ils arrivent par bateau et n'ont rien à faire pour gagner la vie, ils vivent dans la misère. »*

1.6.3. Changements positifs chez les criminels

A Mbujimyi, certains jeunes membres de gangs interrogés, à l'issue de nos interactivités, ont compris qu'ils étaient dans le mal et ont décidé de se libérer de mains des chefs de bandes pour retrouver une vie libre.

Forte implication d'acteurs étatiques, de services publics et d'acteurs sociaux à la recherche des solutions pour le triptyque. Leur collaboration a créé, à l'occasion, un espace d'échange entre acteurs qui, pour la première fois, se mettent ensemble pour débattre des questions du triptyque.

1.6.4. Plusieurs stratégies proposées par les acteurs consultés pour lutter contre le triptyque ;

1.6.5. Sentiment d'espoir suscité par le projet dans la recherche d'une solution durable au triptyque.

1.7. Quelles sont les implications sur les politiques ?

Partenariat public-privé se profile dans l'élaboration des politiques publiques, dans la mesure où les acteurs politiques comme les services publics sont prêts à discuter avec les acteurs sociaux pour l'élaboration des politiques publiques adaptées. Le projet a suscité une approche participative dans la lutte contre le triptyque.

1.8. Recherches approfondies et partenariats nécessaires

1.8.1. *« Dilemme de la promotion de l'entrepreneuriat féminin et ses retombées dans la société Congolaise ».*

1.8.2. *« Politique partenariale de renouvellement urbain : stratégie d'insertion professionnelle des jeunes congolais ».*

Les quelques actions de renouvellement urbain initiées par le gouvernement dans certaines villes congolaises ne prennent pas en compte les intérêts de la population jeunes des quartiers dits « pauvres ». Les jeunes de ces quartiers précaires accumulent les difficultés de tout genre.

1.8.3. Dans un souci de développement urbain durable et de limiter en surface l'étalement des villes congolaises, il est impérieux d'approfondir les enquêtes sur la question de la politique partenariale de renouvellement urbain qui insiste sur l'importance du cadre contractuel et l'insertion professionnelle des jeunes désœuvrés dans les actions publiques de proximité en milieu urbain

1.8.4. La problématique du genre dans le secteur informel reconnu comme « mécanisme important de lutte contre la pauvreté ». Il s'agit, entre autres, de la préoccupation de concilier la nécessité de promouvoir l'entrepreneuriat féminin dominant dans le secteur informel (cheville ouvrière de la survie des ménages pauvres), avec le conflit d'intérêts conjugal résultant de la promotion économique de la femme (épouse)? Il s'agit bien de la « revisitation » du concept « chef de ménage » essentiellement masculin dans le contexte congolais.

1.9. Message-clé

La recherche sur la pauvreté, la violence et les discriminations dans les villes congolaises : les résultats sont là. Aux acteurs étatiques et non étatiques de jouer chacun sa partition pour l'émergence des villes inclusives en RDC.

II. RESUME DES RESULTATS D'ENQUETE SUR LA VIOLENCE, LA PAUVRETE ET LES DISCRIMINATIONS URBAINES A KINSHASA ET A MBUJIMAYI

par

Sylvain Shomba, François Mukoka, Willy Mbalanda et Macaire Kaminar

Dans la ligne de l'objectif général de notre recherche qui préconisait la production des connaissances approfondies, la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies sur la dynamique du triptyque, nous pouvons considérer que cette recherche a été riche des renseignements, aussi bien pour les acteurs sociaux, politiques, les publics universitaire et non universitaire que pour les chercheurs qui y ont pris part.

Elle a eu le mérite de rendre compte que le *Kuluna/suicidaire* ou la violence juvénile récurrente à Kinshasa comme à Mbuji mayi, est le produit des pratiques quotidiennes générées par les congolais eux-mêmes.

Les politiques peu adéquates, non fondées sur les besoins réels des populations, ne participent nullement à la construction des biens communs et à la justice sociale. Elles sont à la base des inégalités/exclusions vécues par la grande majorité des Congolais et, par conséquent, génèrent la pauvreté des masses qui plonge les couches sociales les plus vulnérables dont les jeunes et les femmes dans la marginalisation.

Il a été bien explicité que les privations des besoins de base aux jeunes dont principalement l'éducation, le manque d'emplois, les frustrations et le sentiment d'injustice vécu par les jeunes désœuvrés sont au cœur des mouvements de violence déplorés aujourd'hui à Kinshasa comme à Mbuji mayi.

Dans un autre registre, il a été établi que les politiques d'habitat mal au point, dénuées de justice sociale, participent largement à la production des cités sans urbanisme dans les villes congolaises. Environnements livrés à la merci des citoyens démunis, ces cités sont des espaces dépourvus d'infrastructures et services sociaux de base. Ce sont des territoires de vie où la mise en œuvre des structures du vivre ensemble, par les politiques, fait défaut. A l'inverse, ces espaces hors normes contribuent suffisamment à entretenir les gangs, parce qu'ils leur offrent tous les ingrédients nécessaires pour les actes de violence (caches de criminels, facilité de consommation de la drogue et de l'alcool frelaté, insuffisance de service de police de proximité, ...).

Compte tenu de la complexité du phénomène *kuluna/suicidaire*, cette recherche s'est investie à démontrer les relations synergiques entre violence des jeunes, pauvreté/inégalités et urbanisation à Kinshasa comme à Mbujimayi, en vue de proposer des stratégies capables d'aider à la construction des politiques à même de rompre avec ce cycle triangulaire à l'origine des violences atypiques.

Sur le plan cognitif, la recherche a permis aux différentes composantes du public non universitaire (acteurs sociaux, acteurs étatiques, police, population,...) d'approfondir, chacune, sa lecture sur l'émergence du phénomène *Kuluna/Suicidaire* dans les deux villes. L'intérêt d'une approche participative entre les différentes parties prenantes, dans les débats, a porté sur la reconnaissance de la responsabilité partagée du problème. A l'issue de cette recherche, il ressort aux yeux de tous les acteurs ayant participé aux débats que les jeunes *Kuluna/Suicidaires*, contrairement à l'impression donnée au début de la recherche, ne sont plus tenus comme les seuls principaux responsables de leurs actes de violence. Désormais, la destruction des liens sociaux, l'absence de structures qui favorisent le vivre ensemble, les privations sociales dont est victime la majorité d'entre eux, sont davantage compris comme des problèmes de fond pour expliquer l'ampleur des violences juvéniles à Kinshasa comme à Mbujimayi.

Pour les chercheurs, cette investigation a révélé des connaissances inédites sur les savoirs profanes. Les citoyens ont apporté dans le champ de connaissances leurs propres expériences dans la gestion au quotidien de leurs situations de vulnérabilité. Il s'agit notamment, des expériences pratiques pour tenter de résister contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités. A cet égard, le foisonnement d'activités informelles est plus expressif. Il s'agit également des stratégies de lutte contre la violence. Les maîtres volontaires¹ et la collaboration de la population avec la police illustrent mieux cette situation. Mais, il s'agit enfin de l'expérience de la production de la ville par les populations démunies, en marge des véritables politiques de l'habitat. Une expérience peu fructueuse, qui participe à une urbanisation spontanée.

D'une manière plus spécifique, la recherche a permis de caractériser la nature de la violence, ses acteurs, ses victimes, ses facteurs et conséquences ; les réponses envisagées jusque là pour lutter contre la violence sans omettre leurs limites ; les stratégies possibles moulées en un plan pour lutter efficacement contre cette violence.

S'agissant de la forme, le *Kuluna/suicidaire* vécu à Kinshasa comme à Mbujimayi correspond principalement aux actes de violence physique. La recherche a révélé que dans une proportion de 60%, ces actes de violence correspondent à l'extorsion, les coups et blessures. La destruction méchante des équipements publics et privés est évaluée à 20%, alors que les agressions verbales et sexuelles sont respectivement chiffrées à 15% et 5%. D'après les données de l'enquête, à Kinshasa, 50% des communes sont fichées comme les plus

¹ Des sportifs des arts martiaux qui, de manière volontaire, offrent leur service de protection contre les assauts des malfaiteurs.

tourmentées par les bandes des délinquants. Quant à la ville de Mbuji-Mayi, il est établi que 60% des quartiers insécurisés sont les plus marqués par la pauvreté/exclusion.

Les auteurs de ces actes de violence sont des individus âgés entre 15 – 35 ans, membres de bandes des jeunes désœuvrés, sans perspective d'avenir, consommateurs de la drogue et de l'alcool frelaté. La bande est généralement une équipe mixte, mais dominée par les garçons. Elle opère avec les armes blanches, principalement la machette.

La recherche a démontré que toutes les couches de la population urbaines sont exposées aux actes de violence. Mais d'une manière particulière, la violence cible les familles jugées nanties dans les quartiers paupérisés ; les familles moins nanties dont les résidences ne sont pas sécurisées, et toutes les familles ou individus qui possèdent les biens de valeur. A Mbuji-Mayi, par exemple, le fait d'attraper un diamant de valeur expose à l'agression par les suicidaires. Sont aussi plus visés par cette violence, les noctambules qui portent des biens jugés de valeur, les cambistes, les détenteurs de petits commerces et de taxi-motos. Dans le même registre, les enquêtes dévoilent que les femmes et filles vendeuses de denrées alimentaires et d'autres biens de première nécessité le long des rues ou en quête d'eau potable aux petites heures matinales sont aussi plus victimes des actes de violence.

En cherchant à saisir davantage le fondement de cette montée en puissance du phénomène *Kuluna/Suicidaire* dans les deux villes, il ressort que la pauvreté de la masse juvénile toujours croissante, sans perspective d'emploi est au cœur de l'explication. A ce sujet, 68% et 70% des personnes interrogées respectivement à Kinshasa et à Mbuji-Mayi pensent que la pauvreté est provoquée par le chômage. Mais il faut prendre aussi en compte la modicité de salaire ; la consommation abusive d'alcool et de la drogue ; l'impunité ; les fractures sociales patentes et l'urbanisation anarchique. Les milliers d'enfants à Kinshasa comme à Mbuji-Mayi n'ont pas droit à l'école à cause de la pauvreté. A Mbuji-Mayi, certains enfants se lancent désespérément dans les activités extractives de diamant dès l'âge de 9 ans. Quant à l'urbanisation anarchique, sa relation avec l'insécurité urbaine est patente. En effet, dans les deux villes, il sied de noter que les extensions postcoloniales sont dominées par des occupations anarchiques de l'espace. Se faisant, le déficit d'infrastructures de voiries aussi bien que les érosions et les ravins provoqués par la défaillance des travaux d'aménagement, hypothèquent les patrouilles motorisées et pédestres de la police. Des quartiers entiers sont souvent isolés par les ravins et constituent des lieux de retranchement pour les criminels. Il faut ajouter à cela l'obscurité liée au déficit de l'énergie électrique et plus spécifiquement de l'éclairage public.

Les violences urbaines perpétrées par les *Kuluna/Suicidaires* ont un coût. Il s'agit notamment de l'insécurité récurrente provoquée par des traumatismes et stress permanents chez les citoyens, des déplacements forcés de ménages, des coups et blessures conduisant à des infirmités, aux soins coûteux pour des populations déjà pauvres ; à des pertes en vies humaines, d'emplois et de scolarité. Ces violences découragent les investisseurs et réduisent les capacités extractives des recettes locales et provoquent la méfiance de la population vis-à-

vis de la police. Elles ont une particularité pour les femmes, dans la mesure où elles occasionnent des grossesses non désirées, des blessures des tissus génitaux, des maladies sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA. Elles sont aussi à la base de la destruction des petites activités informelles tenues en grande majorité par les femmes.

La recherche a examiné les réponses jusque là déployées face à la criminalité et à l'exclusion à Kinshasa comme à Mbuji-Mayi. A cet égard, il y a, avant tout, la démarche dissuasive. Les autorités ont opté pour l'augmentation en nombre de postes de police de proximité et le renforcement des effectifs ; la sensibilisation des chefs des quartiers et des rues ; la sensibilisation des ménages dans la dénonciation des criminels ; la présentation des jeunes criminels arrêtés en public ou par des médias audio-télévisés.

Ces mesures dissuasives ont montré leurs limites. En effet, la plupart de postes de police de proximité, dans les quartiers populaires, sont aussi vulnérables que les quartiers populaires eux-mêmes. Ils sont moins équipés en matériel et en personnel. Souvent, l'équipe en poste est incapable d'intervenir pour neutraliser les délinquants. Par conséquent, ces postes de police sont saccagés par la population en colère. Quant à la dénonciation, elle est facile si le délinquant n'a pas de relation avec celui qui dénonce. La tendance est d'aider le délinquant d'aller trouver refuge dans d'autres quartiers chez des frères à parenté.

Mais la police procède par la répression, à travers plusieurs opérations. C'est le cas de l'opération *Likofi* (coup de point) en 2014 à Kinshasa. Celle-ci a été très critiquée, à cause de son caractère violent à l'égard des jeunes criminels. On peut aussi évoquer le cas de l'opération *Lukombo* (coup de balais) à Mbuji-Mayi en 2013.

Les autorités misent également sur la formation et l'encadrement des jeunes délinquants. Mais cette mesure ne concerne qu'une échelle très limitée d'individus. Depuis un certain temps, on constate une collaboration entre la police et la population civile pour les traquer.

D'une manière générale, toutes ces mesures contribuent à atténuer l'ampleur de la criminalité, mais sans s'inscrire dans la durée. Tout compte fait, pour une lutte beaucoup plus efficace à la violence urbaine, les mesures anticipatives valent mieux que les mesures curatives. Ce faisant, l'équipe de recherche a élaboré un document de plan stratégique pour servir de guide à tous les acteurs en présence. Les membres de la société civile, par exemple, ont estimé que ledit document constitue un instrument d'orientation des politiques, mais également de gestion courante. Chaque organe, à son niveau, a l'obligation de l'adapter selon le contexte. C'est en définitive, l'amélioration de l'environnement politique général qui doit favoriser la lutte contre les violences urbaines. Que dire de l'impact de ces résultats combien pertinents de cette recherche ?

Cette dernière vient à peine d'être clôturée et nous semble-t-il, il serait prématuré de nous prononcer fermement sur une telle question. Toutefois, il y a lieu de relever la prise de

conscience qui commence à marquer les autorités publiques, particulièrement dans la ville de Mbuji mayi vis-à-vis des enjeux et du danger que représente le phénomène *Kuluna/Suicidaire*. Depuis lors, l'audience et le rapprochement entre le monde scientifique et le monde politico-administratif n'a fait que grandir et se consolider, dans la perspective d'une quête des solutions durables.

3.1. Résultats de haut niveau révélés par la recherche

3.1.1. Quels sont les facteurs sociaux, politiques, économiques et sexo-spécifiques qui contribuent le plus au triptyque : urbanisation, inégalité/pauvreté et violence dans les villes congolaises ?

La lecture des inégalités en RDC comme ailleurs se réalise à travers les mécanismes qui affectent l'accès inégal aux ressources et au pouvoir. Lorsque cet accès déséquilibré produit des inégalités de pouvoir et de richesses perçues et vécues comme injustes et illégitimes, privant la majorité de la jouissance de leurs droits au bien-être et à la vie décente, ces dernières sèment les germes de la division, de frustrations et de fissuration du tissu social. Et lorsqu'en plus, elles enclenchent des mécanismes de reproduction dans une dynamique cumulative et en tant que système des inégalités qui se renforcent sur les plans politique, économique et socioculturel, elles deviennent une dynamite dans le processus de l'instauration de la paix, de la sécurité et de l'édification de la nation.

Pour revenir de manière explicite aux différents facteurs au plan politique, il importe d'épingler les crises politiques, les rebellions et les guerres à l'origine des déplacements massifs des populations ; au plan économique, les pillages des années 90, le désinvestissement, le chômage persistant, la faillite de la Minière de Bakwanga (Miba) ; au plan social, le recul de la culture scolaire, la détérioration des valeurs éthiques et morales, les discriminations intergénérationnelles et sexuées ; au plan de la gouvernance : des failles administratives et juridiques.

Ce faisant, à Kinshasa et à Mbuji mayi, les domaines politique, économique, social et sexo-spécifique sont pavés d'inégalités multiples et variées, et celles-ci mettent en mal toute velléité de cohésion communautaire ou de paix durable.

Pour nous, cette explication des facteurs sociaux, politiques, économiques et sexo-spécifiques qui engendrent le triptyque trouvent toute son importance car elle permet d'éclairer la dynamique propre aux villes congolaises qui affecte l'accès inégal et cumulatif au pouvoir et aux richesses perçues et vécues comme injustes, illégitimes. C'est donc cela qui justifie les violences voire les actes de criminalité qui servent d'expression de vengeance, de "guerre sainte".

Par rapport à la production de connaissances et de pratiques, empiriquement, des idéologies sectaires sont véhiculées à tel enseigne que les marginaux commencent à prendre

conscience de leur situation et pour la gérer, nombreux d'entre eux se livrent à la violence criminelle.

3.1.2. Quels sont les mécanismes logiques spécifiques par lesquels l'urbanisation en RDC engendre la violence sociale ?

L'explosion démographique nourrie par la croissance exogène (exode rural, migration des personnes en quête de la sécurité politique et socio-économique, suite à des guerres et à la pauvreté) et endogène à la ville (taux élevé de natalité) a participé largement à la production urbaine hors normes de l'urbanisme, en l'absence d'une véritable politique d'habitat dans les villes congolaises. Kinshasa et Mbuji-Mayi ont accusé, respectivement un taux d'accroissement annuel de 3,5 et 2,5 %. Face à des populations de plus en plus pauvres qui doivent prendre l'initiative pour leurs propres logements, émerge une urbanisation de pauvreté qui donne lieu à des extensions urbaines dépourvues d'aménagement et d'infrastructures sociales de base. Il s'agit des territoires dépourvus souvent de routes, d'électricité, de l'eau potable et endommagés par des érosions où des jeunes délinquants et criminels se retranchent facilement pour se mettre à l'abri de services de sécurité. De ces territoires sont planifiés et lancés par les *kuluna/suicidaires* les assauts des actes criminels contre les paisibles citoyens. Souvent, ces malfrats ont le temps de s'y retrancher avant l'arrivée de la police qui peine à les dénicher, car les zones sans aménagement ne facilitent pas le travail des services de sécurité.

Cette connaissance du tissu urbain manifestement lacunaire permet de bien saisir les facilités et les moyens de prémunition qui favorisent l'audace, l'activisme et les exploits des bandes de criminels qui opèrent tant à Kinshasa qu'à Mbuji-Mayi.

Quant à l'importance de ce résultat par rapport à la production des connaissances et/ou des politiques ou pratiques, il se dessine que l'urbanisation générée dans les conditions de pauvreté, sans une réelle implication des politiques publiques, produit des zones d'extension urbaine précaires où abritent, en majorité, des citoyens désœuvrés. Parmi ces derniers, se recrutent les *kuluna/suicidaires* qui transforment les extensions précaires de la ville en véritables bastions de violence. Aussi, les disparités telles que démontrées ci-haut, n'offrent pas un cadre de vie urbain moderne. Les quartiers précaires deviennent des milieux générateurs de la violence caractérisée par la délinquance, le gangstérisme, la prostitution et la criminalité. Le foisonnement des bars, des Eglises dites de réveil et l'insalubrité publique engendrent l'insécurité par la pollution de l'espace public urbain congolais.

3.1.3. Quels sont les modes d'approches que les acteurs étatiques et non étatiques utilisent pour éradiquer et/ou réduire la violence, la pauvreté et les inégalités sociales dans les villes congolaises ?

En ce qui concerne la dimension de violence, l'enquête menée a révélé quatre modes d'approches, à savoir :

- *collaboration* : face à l'ampleur de la violence, la police n'est plus l'unique dépositaire de maintien de la paix et de prévention de la criminalité. Une participation progressive de la communauté (*maîtres* volontaires, autodéfense populaire) s'observe et s'accroît dans les deux sites ;
- *répression* : il y a lieu de distinguer deux formes de répression : l'une assurée par la force publique et l'autre à caractère spontané opérée par les jeunes de quartiers victimes de la violence criminelle. A propos de la première forme, périodiquement, lorsque l'ampleur de la criminalité devient de plus en plus insupportable, sur ordre de la hiérarchie, la police nationale procède à des bouclages, à des arrestations massives de hors la loi dénoncés par la population civile. Quant à la seconde forme de répression, elle n'est autre chose que la clameur publique, les représailles, le lynchage des criminels tombés dans les filets des jeunes du quartier ;
- *dissuasion* : les patrouilles policières pédestres et motorisées ;
- *système de formation* : la formation des jeunes désœuvrés (centres de récupération et de réinsertion, service national d'apprentissage de métier/malheureusement fermé depuis 2001) ;
- le recrutement des jeunes désœuvrés au sein de la police et des Forces armées congolaises, la démobilisation et la réinsertion socio-professionnelle des enfants soldats.

En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, en RDC, des importantes réformes ont été réalisées entre 2002 et 2005, ce qui a permis au pays de normaliser son cadre macroéconomique, de relancer et consolider la croissance de son économie ; de renverser le rythme de croissance de son indice de développement humain et améliorer tant soit peu de vie de la population. Dans le même registre, on peut retenir les efforts déployés dans la ligne d'amélioration de la gouvernance et de consolidation de la paix, les stratégies en faveur des Soins de Santé Primaires (SSP) qui s'appuient sur les zones de santé, en tant qu'unité de mise en œuvre de la politique de SSP. Le gouvernement comme aussi, à son actif, l'effort réalisé pour une scolarisation primaire universelle et l'effort de lutte contre le VIH/Sida. En ce qui concerne le VIH/Sida, la tendance de sa prévalence dans la population a été inversée par rapport à celle des années 1990. Son niveau se situait autour de 1,2% en 2014 contre 5% en 1990. A ce sujet, il y a lieu de noter que les nouvelles infections à VIH/Sida ont baissé de moitié et se situait à 18.049 en 2014. Il en est de même pour les décès dus au Sida qui avaient également baissé de 21%, avec 17.931 cas en 2014.

L'effort du gouvernement, pour la lutte contre la pauvreté, prend aussi en compte les résultats enregistrés en rapport avec la lutte contre le paludisme. En ce qui concerne cette maladie, le taux de prévalence chez les enfants de moins de 5 ans est en baisse, car il se situait à 23% en 2014. Mais, malgré cette baisse, le paludisme demeure encore la cause principale de la mortalité (80%) et de la morbidité (76%). Le gouvernement a également produit le Document de Stratégie de la Croissance de la Réduction de la Pauvreté (DSCR).

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable et l'assainissement, la production et la réhabilitation des infrastructures de transport, les efforts sont perceptibles tant à Kinshasa qu'à Mbuji-Mayi.

S'agissant du genre, les modes d'approches des acteurs étatiques et non-étatiques se résument en la ratification des instruments juridiques en matière de l'égalité homme/femme, la promulgation des lois, la scolarisation des filles comme des garçons (écoles pour tous) la sensibilisation et le plaidoyer par les ONG, la formation des hommes et des femmes.

L'importance que revêt les résultats de cette recherche consiste à déterminer d'une part, le degré d'implication réelle des institutions publiques et des associations privées dans la lutte contre le triptyque et d'autre part, les limites de celles-ci en vue de mieux envisager des stratégies plus élaborées pour de solutions plus efficaces et durables. Dans le cadre de la collaboration, notre projet peut capitaliser la participation de la population aux côtés de la police comme une donne intéressante à exploiter pour améliorer l'efficacité de l'action des services de sécurité en ce qui concerne la protection des personnes et de leurs biens.

Les comportements d'auto-exclusion ou de couvre-feu de fait contribuent à stigmatiser les quartiers indexés et les rendent davantage vulnérables, car les citoyens y restreignent leurs investissements, des personnalités importantes disposant assez de moyens préfèrent déménager pour les quartiers plus sûrs ; et les interventions de la police y sont souvent plus musclées, avec toutes les conséquences qu'elles comportent. Au final, on comprend que les zones d'insécurité contribuent à la vulnérabilité des citoyens, participant ainsi à leur appauvrissement et à leur marginalisation.

3.1.4. Pourquoi les villes de Kinshasa et de Mbuji-Mayi touchées par l'urbanisation anarchique, la pauvreté et les inégalités sociales sont-elles fragilisées et ravagées par le phénomène de violence sociale aux degrés et nature différents ?

Le degré et la nature différents de la violence et de la pauvreté entre Kinshasa et Mbuji-Mayi peuvent se comprendre à travers les disparités reprises au tableau qui suit.

Tableau I. Disparités entre Kinshasa et Mbuji mayi (2013-2016)

Kinshasa	Mbuji mayi
<ul style="list-style-type: none"> - ville cosmopolite ; - forte densité démographique ; - ville capitale, centre d'impulsion et lieu d'enjeux politiques très importants ; - plus urbanisée et mieux équipée ; - lieu attractif pour les investissements, a beaucoup attiré notamment les capitaux de diamant produit à Mbuji mayi ; - dynamique d'auto-défense communautaire relativement mieux organisée ; - Eveil et ouverture d'esprit d'entreprise plus poussé ; - Diversité de perspectives tant économiques, sociales que culturelles ; - Sens de créativité, d'ingéniosité plus poussée. 	<ul style="list-style-type: none"> - dominance mono-ethnique ; - faible densité démographique ; - ville secondaire, enclavée, sert souvent de lieu de transit pour Kinshasa ; - urbanisation précaire ; - capital supposé de diamant, mais où produire et investir localement exposait à l'insécurité, surtout à l'époque où l'exploitation et la vente de diamant fut propice ; - moindre ouverture d'esprit suite à la pesanteur des traditions locales ; - Perspectives économiques, sociales et culturelles axées sur la présence de diamant ; - moindre créativité et ingéniosité.

En dépit du fait de la similitude existant entre le soubassement de la pauvreté, de la violence et des inégalités sociales entre Kinshasa et Mbuji mayi, deux villes d'un même pays et relevant d'une même administration centrale, le fait que cette enquête fine ait permis de faire ressortir des disparités sensibles entre les deux sites, permet de concevoir un plan stratégique plus ou moins spécifique en vue d'une adéquation optimale quant à leur mise en œuvre.

3.1.5.. Quelques **résultats obtenus de façon inattendue**

Certes, notre démarche méthodologique se voulait à la fois participative et ouverte à plusieurs couches socioprofessionnelles dont les responsables de la police nationale, les autorités municipales, les responsables de la justice et même des représentants de bandes de violence criminelle. Mais dans le fond de notre propre conscience et fort de l'expérience de terrain qui rappelle des hésitations, des complications voire un rejet pur et simple de l'enquête sociale surtout celle à haut degré de suspicion comme la nôtre, à travers son volet de criminalité, nous n'étions pas aussi rassurés quant à un accueil aussi favorable, spontané et à la disponibilité des catégories d'informateurs ciblés ci-haut. En effet, cette surprise agréable nous a été d'un très grand profit. Les interventions des uns en présence des autres ont été tantôt convergentes tantôt diamétralement opposées. Cela a fait beaucoup gagner à la présente étude aussi bien en quantité qu'en qualité des renseignements recueillis. A notre avis, cet exploit tient à une double raison. La première se réfère au fait que l'ampleur et l'impact du triptyque n'épargne aucune couche sociale encore moins un quartier donné des villes de

Kinshasa et de Mbuji-Mayi. Cela constitue un véritable problème de société qui implique urgence et nécessité de trouver de solutions idoines. La seconde raison renvoie à la longue expérience et au tact de l'équipe de chercheurs déployée à cet effet.

III. QUELQUES REFLEXIONS EMPIRICO-THEORIQUES SUR LE TRIPTYQUE

3.1. LES PATROUILLES DE LA POLICE NATIONALE CONGOLAISE A MBUJIMAYI ET LES DESSOUS DE "L'OPERATION CAFE". FACTEURS EXPLICATIFS ET ISSUES POSSIBLES

par

Matthieu Kankolongo Mbombo

INTRODUCTION

Dans un pays, n'importe lequel à travers ce vaste monde, la préservation des droits de l'individu reste sans conteste, le pilier le plus important pour asseoir la démocratie perçue comme le socle, mieux le gage du progrès et du développement d'une nation. En effet, qui ne sait pas que c'est à travers le sacrosaint principe des droits de l'individu que peut se concevoir cette autre notion essentielle centrée sur la protection des personnes et de leurs biens. Aussi continuons-nous de penser que c'est grâce à cette dernière que la Police Nationale Congolaise (PNC) revêt toute sa lettre de noblesse en tant que garant en cette matière de protection civile.

Voilà pourquoi, aux termes de l'article 182 de la Constitution, la mission de protéger les personnes et leurs biens est dévolue à la PNC sous réserve de l'article 187 alinéa 2 de la Constitution qui révèle : "Les forces armées ont pour mission de défendre l'intégrité du territoire national et les frontières. Dans les conditions fixées par la loi, elles participent, en temps de paix, au développement économique, social et culturel ainsi qu'à la protection des personnes et de leurs biens"¹.

Pour assumer convenablement cette mission, la PNC recourt à toute une série des stratégies au rang desquelles la patrouille demeure le moyen le plus courant. Ainsi compris, les patrouilleurs auront comme préoccupation majeure la surveillance mais aussi la sécurisation en identifiant, notamment, des cas de nuisances perpétrés parmi la population, la détection des cas de trouble en vue de maintenir la sécurité et l'ordre à l'intérieur des frontières des municipalités.

A Mbuji mayi, à l'occasion de n'importe quelle patrouille, la population dénonce certaines pratiques déviantes commises par certains policiers. Au nombre de celles-ci, on aligne la collecte d'une somme de 50 ou 100Fc sous le prétexte hautement fallacieux de se prémunir en *café*, *cigarette* ou tout autre besoin immédiat en vue de mieux mener leur opération de sécurisation de la population. Pour cela, c'est auprès des vendeurs de petits articles étalés au bord des avenues et auprès des passants que certains policiers en patrouille réclament leur dû. Certains d'entre eux vont jusqu'à fouiller les poches de leurs victimes surtout lorsqu'elles ont la malchance de croiser leurs bourreaux à des endroits isolés sous les couverts de l'obscurité. Cette opération est désignée sous le terme euphémique de *dizapro*.

¹ Article 187 de la Constitution de 2006 telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011, portant révision de certains articles de la Constitution de la RDC.

C'est au regard de cette noble mission assignée à la PNC confrontée à ces pratiques qui déshonorent ce corps constitué que se dégage cette flagrante que nous cherchons à saisir à travers les propos interrogatifs ci-dessous :

- Qu'est-ce qui explique cette déviance récurrente auprès des policiers en patrouille à Mbuji-Mayi ?
- Peut-on s'attendre à une sécurité requise de la part d'une police qui rançonne sa population ?
- Que faire pour contrer durablement cette déviance ?

A première vue, on serait tenté d'expliquer *l'opération café* par le dénuement dans lequel évolue ce corps de métier. En effet, ainsi que tout le monde le rapporte, en R.D.Congo, la solde des agents de l'ordre n'est pas substantielle. Par conséquent, tous les moyens sont bons pour se maintenir en vie surtout lorsqu'on est agent de l'ordre.

Néanmoins, sans vouloir récuser cette opinion du reste persistante, elle nous semble être à la fois simpliste et moniste. Il nous paraît plus plausible d'envisager une lecture relativiste qui procède à une combinaison des facteurs.

Nous commencerons par requalifier l'explication basée sur les faibles émoluments payés aux policiers mais en les confrontant au coût de la vie à Mbuji-Mayi sans perdre de vue que, comme les autres couches socio-économiques dans les villes congolaises, les policiers surtout en pensant à leurs conjointes, ne vivent pas que du seul salaire mensuel. Mais, comme déjà effleuré, pour bien scruter le comportement répréhensible sus-évoqué, il importe de mettre en ligne de compte de notre propos interrogatif, les préoccupations axées, entre autres, sur :

- l'éducation de base des policiers, car ils proviennent des horizons divers ;
- leurs charges de ménage étant donné qu'ils n'ont pas la même taille familiale ;
- la structuration, le contrôle et le suivi des patrouilles ;
- le profil de leurs victimes expiatoires, sans oublier la hauteur de la rançon car elle peut justifier ou non, la récurrence de la pratique surtout que la somme à récolter par tête est dérisoire.

Egalement, ce travail présente l'intérêt de connaître comment la patrouille s'effectue à Mbuji-Mayi, vérifier comment sont composées les équipes patrouilleurs, savoir les obstacles qu'elles rencontrent sur terrain et les stratégies envisagées pour les surmonter.

Quant à la méthodologie, la récolte des données a été réalisée grâce à l'observation des groupes cibles (policiers, petits vendeurs et responsables politico-administratifs). S'agissant de l'analyse, elle a été éclairée par les postulats dialectiques, c'est-à-dire, par l'élucidation des contradictions qui entourent *l'opération café*.

Le développement de notre pensée s'articule autour de quatre points. Le premier circonscrit la signification de chaque concept opératoire. Le deuxième présente les missions de la police nationale congolaise (PNC). Le troisième commente les principes clés de l'action de la police. Le quatrième et dernier point analyse, de manière critique, le déroulement des patrouilles à Mbuji-Mayi. Une brève conclusion met un terme à cette étude.

I. CLARIFICATION DES CONCEPTS OPERATOIRES

Dans l'examen de ce premier point, nous nous efforçons de clarifier les concepts *police*, *patrouille*, *sécurité* et *phénomène café*. Le développement de ce point suit l'ordre d'énumération ci-haut et pour chaque concept, il s'arrête à l'essentiel.

1.1. Police

Tel que présenté par le groupe des experts du GMRRR, en 2006, l'état des lieux de notre police a reflété que la Police Nationale Congolaise actuelle semble être un « fourre-tout », où l'on retrouve d'anciens militaires des FAZ, d'anciens éléments de la garde civile, ceux de la Gendarmerie Nationale, les « kadogos » (enfants soldats à l'avènement de l'AFDL), les orphelins et les veuves des militaires, des lettrés et des illettrés¹.

De par ce caractère composite et diversifié qui caractérise cette police, il est important que soit clarifié ce concept. C'est ainsi que pour la démarquer des autres composantes, le décret-loi n°002-2002, définit la police comme étant une force chargée de veiller à la sécurité et à la tranquillité publique, de maintenir et de rétablir l'ordre public. Elle protège les personnes et leurs biens. Une surveillance continue spécifie l'essence même de sa mission². Dans le cadre précis de ce travail, la police revêt le sens d'un service public, civil, démilitarisé, apolitique devant assurer la sécurité des personnes et des biens, pour le maintien et le rétablissement de l'ordre public.

1.2. Patrouille

Ce concept vient de l'intermédiaire du verbe patrouiller qui signifie "petit détachement d'agents de l'ordre ou de militaires, ayant pour mission de circuler dans certains lieux pour y maintenir ou y rétablir l'ordre, rechercher des malfaiteurs. Dans l'une de ses autres acceptions, patrouiller désigne une opération effectuée par un détachement de la police en patrouille. Ainsi, une patrouille laisse transparaître un élément léger détaché pour assurer diverses missions en campagne, ou encore une liaison entre unités voisines. Dans le contexte qui est nôtre, *patrouille* signifie opération effectuée par la P.N.C. qui consiste à circuler dans les différents endroits de la ville ou autres entités en vue de rechercher les malfaiteurs dans le cadre de la sécurité et de la protection des personnes et leurs biens.

¹ Pour une Loi portant organisation et fonctionnement de la P.N.C., Aide-mémoire, Kinshasa, GTS, 2009, p.11.

² DÉCRET-LOI N° 002-2002, du 26 janvier 2002, portant institution, organisation et fonctionnement de la police nationale congolaise.

1.3. Sécurité

La notion de sécurité est omniprésente dans les préoccupations quotidiennes des individus. Elle touche pratiquement tous les aspects de la vie. On parle de la sécurité de l'individu, de la sécurité nationale, de la sécurité sociale, de la sécurité aérienne, de la sécurité routière, de la sécurité alimentaire, etc. On évoque le besoin de sécurité, le désir de sécurité. Mais, en même temps, la notion de sécurité paraît si évidente que l'on ne se donne pas la peine de s'interroger sur elle. Elle est là, elle va de soi. Or, comme le dit Arthur Koestler, les choses les plus évidentes sont celles qui méritent le plus d'être examinées. Aussi la sécurité nécessite-t-elle d'être examinée minutieusement. Se pose alors la question de son analyse.

Le terme sécurité renferme plusieurs acceptions. À grands traits, il y a lieu de mentionner que ce concept qui dérive du latin « securitas » désigne la qualité de ce qui est rassuré, c'est-à-dire, tout ce qui est à l'abri du danger, du risque et de la détérioration. Par sécurité, on entend une certaine stabilité indubitable, car une sécurité reste une certitude.

Enfin, il y a lieu d'ajouter que la sécurité peut également désigner la défense nationale. Ce sont les politiques que développent les États pour éviter ou réfuter les attaques militaires que les autres pays peuvent provoquer et/ou déclencher. La sécurité nationale est liée aux forces armées et à l'armement¹.

Ainsi comprise, la sécurité est un état où les dangers et les conditions susceptibles de provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté. C'est une ressource indispensable à la vie quotidienne qui permet à l'individu et à la communauté de réaliser ses aspirations. Pour sa part, Dillon considère la sécurité comme étant un terme duel qui signifie non seulement un moyen de libération à l'égard du danger, mais aussi un moyen de le contraindre, de le limiter². Puisque la sécurité est engendrée par la peur, elle nécessite des contre-mesures pour contrôler, contenir, éliminer, neutraliser cette peur.

Ainsi l'atteinte d'un niveau de sécurité optimal nécessite que les individus, communautés, gouvernements et autres intervenants, créent et maintiennent les conditions suivantes, et ce, quel que soit le milieu de vie considéré :

- un climat de cohésion et de paix sociale ainsi que d'équité protégeant les droits et libertés, tant au niveau familial, local, national qu'international;
- la prévention et le contrôle des blessures et autres conséquences ou dommages causés par des accidents;
- le respect des valeurs et de l'intégrité physique, matérielle ou psychologique des personnes;
- l'accès à des moyens efficaces de prévention, de contrôle et de réhabilitation pour assurer la présence des trois premières conditions.

¹ www.Définition%20de%20sécurité%20-%20Concept%20et%20Sens.html

² DILLON M., *Politics of Security : Towards a Political Philosophy of Continental Thought*, London, New York, Routledge, 1996, p. 120.

Ces conditions peuvent être garanties par des actions sur l'environnement (physique, social, technologique, politique, économique et organisationnel, etc.) et sur les comportements¹.

1.4. Phénomène « café »

Pour comprendre ce que nous qualifions de *phénomène café* dans le cadre précis de ce travail, il nous importe de retenir que ce concept mérite une explication. Ainsi, par café, il faut retenir une graine du caféier que l'on torréfie et que l'on réduit en poudre pour en faire un breuvage auquel on donne le même nom et qui, d'après ce qui se dit, inhibe le sommeil tout en garantissant un état de veille. Ce qui est normal pour un policier en patrouille.

Cependant, au lieu de ce servir de cette somme de générosité de leur libéralité, les policiers en patrouille à Mbujimayi perçoivent forfaitairement de petites sommes d'argent soit disant pour s'acheter du café au nom du "café" auprès des vendeurs à la sauvette.

II. MISSIONS DE LA P.N.C.

A la lumière de la Constitution de la R.D.C., les missions de la police sont : la sécurité publique, la sécurité des personnes et de leurs biens, le maintien et le rétablissement de l'ordre public ainsi que la protection rapprochée des hautes autorités.

Ces missions ont un caractère à la fois préventif et répressif. Elles s'exercent dans le cadre de la surveillance du territoire et de la sécurisation de la population. Elles se subdivisent en missions ordinaires, extraordinaires et spéciales².

2.1. Des missions ordinaires

Les missions ordinaires de la PNC s'exercent dans le cadre du service normal de ce corps. Ces missions ont pour but de prévenir des troubles à l'ordre public et les infractions, de constater celles-ci, d'en rassembler les preuves, d'en rechercher et d'en identifier les auteurs et de les déférer devant l'autorité judiciaire compétente.

Elles s'opèrent quotidiennement sans qu'il soit besoin d'une réquisition de la part de l'autorité. Les missions ordinaires comprennent notamment: les renseignements généraux ; la lutte contre la criminalité ; la lutte contre le terrorisme ; la lutte contre les violences liées au genre, la surveillance et la protection de l'enfant ; la sécurité routière, des voies de communication et de transport ; la surveillance physique des frontières ; la participation au secours de la population en cas de catastrophe et de sinistre; la sauvegarde de l'hygiène et de la salubrité publique.

¹www.DSPO%20-%20OMS%20-%20santé.%20promotion.%20prévention.%20protection.%20Québec.html

² Loi organique n°11/013, du 11 août 2011, portant organisation et fonctionnement de la police nationale congolaise (art. 14).

2.2. Des missions extraordinaires

Les missions extraordinaires sont celles dont l'exécution n'a lieu qu'en vertu des réquisitions ou des demandes de concours.

2.3. Des missions spéciales

Les missions spéciales sont celles qui s'exécutent suivant les circonstances, au titre de suppléance, d'appui ou de concours à d'autres services y compris les missions diplomatique et consulaire de la République. Dans le cadre de ces missions, les membres du personnel de la Police nationale peuvent être détachés auprès de ces services.

Conformément à ses missions, il faut le retenir, dans son aspect de proximité que la police fonde son action sur six grands principes résumés sous les trois « P » et les trois « R » de la police de proximité : Proximité, Partenariat, Prévention, Résolution de problèmes, Redevabilité, Respect des droits de l'homme¹. C'est ce que nous exposons au point qui suit.

III. LES PRINCIPES D'ACTION DE LA POLICE

3.1. Proximité, Accessibilité et disponibilité du service public

Ce principe stipule que la police ne se trouve pas face à la société, mais elle en fait partie ; elle est intégrée dans la société. La relation avec la population doit permettre de mieux comprendre la nature des problèmes sociaux avant de formuler une réponse policière.

La police locale connaît son territoire et elle est connue de ses habitants. C'est grâce à son intégration qu'elle prend rapidement conscience de ce qui se passe en matière de sécurité sur son territoire et qu'elle peut anticiper et réagir adéquatement.

3.2. Partenariat et concertation

Le principe de partenariat soutient que la sécurité n'est pas l'affaire uniquement de la police. La mise en œuvre de ce principe se réalise en partenariat, en concertation en puisant dans le capital social et culturel de la population, des organisations de la société civile et de la coutume, notamment, à travers les conseils locaux de sécurité mais aussi par l'entremise des forums des quartiers et des villages.

Ce partenariat repose sur la conviction que la sécurité et la qualité de la vie naissent du travail commun de tous les acteurs de la société.

¹ La police de proximité en R.D.C, guide pratique. Une publication d'EUPOL RDCongo, 1^{ère} édition, Kinshasa, 2010, p.11.

3.3. Prévention

Ce principe propose d'agir avant que ne se produisent des troubles de l'ordre public, des infractions contre les personnes et les biens, ou des atteintes à la salubrité. C'est par le recueil de l'information et par la prise en compte des attentes de la population en matière de sécurité, que les autorités seront capables de prendre des mesures adaptées aux différentes situations.

La prévention comporte également un volet d'information et de sensibilisation de la population aux phénomènes criminogènes qui la menacent. Informer la population pour lui permettre de se protéger ou de ne pas s'exposer inutilement, constitue un bon moyen de prévention.

3.4. Résolution de problèmes

La police dans son aspect de proximité, s'attache en priorité à résoudre les problèmes d'insécurité tels qu'ils se posent à la population à l'échelle locale. Elle cherche à intervenir sur les causes de l'insécurité et ne se contente pas de répondre simplement de manière réactive et superficielle aux incidents.

3.5. Redevabilité et transparence

Selon ce principe, la police répond de son action devant les autorités civiles et devant le public. Elle le fait par la publication régulière d'informations sur ses activités et sur les résultats. Elle informe les citoyens des procédures qui sont mises en place pour dénoncer les abus de la police.

3.6. Respect des droits humains

Tout en s'inspirant de l'article 1^{er} de la déclaration universelle des droits de l'homme qui soutient que, « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité »¹. La constitution de la R.D.C., consacre une large place à cette notion de respect des droits humains à travers ses articles 11, 12, 14, 16, 17, 18, 19, 34. Voilà pourquoi, en considération de ces dispositifs, les autorités aussi bien civiles que policières doivent mettre en place des dispositifs adéquats en vue de garantir le respect de ces droits fondamentaux dans la promotion.

¹ La police de proximité en R.D.C, guide pratique, *op.cit.*, pp. 28-29.

IV. LA POLICE NATIONALE CONGOLAISE ET LA PATROUILLE A MBUJIMAYI

4.1. Déroulement de la patrouille

Connaissant déjà ce qu'est une patrouille, cherchons à comprendre comment elle s'opère dans la ville de Mbuji-Mayi, cette opération a vu le jour par le truchement de la police. Par la suite, dans le but de renforcer les dispositions sécuritaires de l'entité, d'autres forces de l'ordre, notamment, les Forces Armées de la République Démocratique du Congo mais aussi une unité du contingent sénégalais de la MONUSCO ont intégré la patrouille de la PNC en vue de combattre rigoureusement l'insécurité. Sous cet angle, il sied de signaler qu'il existe dans le contexte de Mbuji-Mayi, deux formes de patrouille : la patrouille simple et la patrouille mixte.

Par patrouille simple, il faut entendre celle qui est exercée par la seule police en dehors de tout concours des autres forces de l'ordre. Par contre, une patrouille mixte est opérée par la police avec le concours des autres forces de l'ordre comme l'armée. A ces deux formes, s'ajoute celle populaire qui est exercée par les jeunes mobilisés du quartier en vue de suppléer à l'insuffisance des effectifs et de l'équipement de forces de l'ordre.

Retenons en outre que la patrouille mixte a été lancée officiellement par le Gouverneur de la province du Kasai Oriental, un certain vendredi, 27 avril 2007 à 22 heures. A cette occasion, il a disponibilisé une dizaine de Jeeps, lancées sur les principaux axes de la ville, de 19 heures à 6 heures du matin, en vue de renforcer les patrouilles pédestres qui s'opèrent dans les axes inaccessibles¹.

Toujours dans le même cadre de lutte contre l'insécurité, une autre disposition a été prise, celle de doter les chaînes de radio qui émettent 24h sur 24h, de numéros verts à appeler en cas d'agression².

Quant à la constitution des équipes des patrouilleurs, il nous faut rappeler que les bataillons de la place, envoient leurs éléments à l'Inspection Provinciale de la PNC qui se charge de l'affectation sur terrain en tenant compte de l'itinéraire préétabli. Le nombre des patrouilleurs par équipe ou par groupe varie entre 3 et x chiffre en fonction du nombre d'éléments qui se présente à l'inspection. Aussi, l'affectation dans les équipes patrouilleurs est faite à l'aide du tirage au sort des policiers alignés sans tenir compte des bataillons de provenance, ni du degré d'amitié entre policiers. Le commandement sur terrain revient au plus gradé.

Au niveau de quartier, il faut ajouter que les forces de l'ordre munies de leur ordre de mission, affectées dans les différents quartiers par le service spécialisé, se présentent d'abord auprès du chef de quartier avant de commencer la patrouille. Le chef de quartier, en raison de la transparence, a la possibilité d'intégrer dans le groupe quelques jeunes honnêtes et sincères du quartier qui peuvent patrouiller ensemble avec les forces de l'ordre.³

¹ www.laconscience.com/%2BMbuji-Mayi...

² www.digitalcongo.net/article/105601

³ Propos tenus lors d'un entretien nous accordé par Emmanuel Mukumadi bourgmestre adjoint de la commune de la KANSHI en date du 12/05/2015, à 11h12'

Généralement, tous les quartiers de différentes communes de la ville sont patrouillés¹. Toutefois, il n'est pas empêché de constater un afflux d'éléments de l'ordre dans les points chauds de la ville. Cette disposition se justifie par la fréquence élevée de cas d'attaques des domiciles par les hommes armés, des cas de viols et de vols signalés dans toutes les communes², notamment, en ce qui concerne :³

a. la Commune de BIPEMBA

- Makala (Kanzewu, Ditunga Dietu) ;
- Kankelenge
- Lubanda (Mutonj, Tshintunta) ;

b. la Commune de DIBINDI

- Muisangie ;
- Mikela ;
- Bonzola(communément appelé Tshiasasa) ;

c. la Commune de DIULU;

- Masanka ;
- Nkuluse ou Croix rouge (QUARTIER COHYDRO);
- Lusenga ;
- Lubuwa.

d. la Commune de la KANSHI

- Volaille ;
- Haute tension
- Luzumu ;
- Mutonji.

e. la Commune de la MUYA

- Lusambu (communément appelé KEMEC) ;
- Muluma Musulu.

Il nous faut retenir, en outre, que les opérations menées par les forces de l'ordre dans le cadre de la patrouille, se heurtent à quelques difficultés telles que la précarité des moyens financiers et matériels, l'étendue de l'agglomération, des érosions et le déficit de l'énergie électrique qui se révèle être des écueils qui entravent le travail des agents de l'ordre à Mbujimayi⁴.

A ces difficultés, il faut ajouter le problème de communication entre les agents de l'ordre en patrouille. Ici, rapporte notre enquête, depuis 2011, les patrouilleurs souffrent d'un problème de communication dans le sens que les Motorolas leurs distribués, il y a très longtemps, ne sont plus fonctionnels. Ce qui fait qu'ils ne sont plus interconnectés⁵. Cela constitue un sérieux handicap à la base de la sous information des faits qui se déroulent sur le terrain au cours d'une patrouille.

¹ Propos tenus lors d'un entretien nous accordé par une certaine autorité chargée de la Police Judiciaire /Mairie/E.M.-P.N.C., 15/05/2015 à 12h.

² www.rssjrdc.org/%3Fp%3D1419

³ SHOMBA KINYAMBA S. et OLELA NONGA D., *Monographie de la ville de Mbujimayi*, Editions M.E.S., Kinshasa, p.73.

⁴ Propos tenus par le Commissaire provincial de la Police Kasai oriental, vendredi 27 février 2015, au cours de la présentation des groupes de bandits accusés d'insécuriser à Mbujimayi. Publiés sur www.digitalcongo.net/article/105601

⁵ Propos tenus lors d'un entretien nous accordé, en date du 25/08/2015, à 20h par un adjudant de 1^{re} classe, District de Police de Lusambu (œuvrant à Mbujimayi).

Nonobstant les difficultés rencontrées sur le terrain, retenons toutefois que la ville de Mbuji mayi demeure la première ville de la RDC où les patrouilles mixtes Police-FARDC se font chaque jour de l'année¹.

4.2. Constat, facteurs explicatifs et issues possibles

4.2.1. Constat

Le constat tel que présenté dans le cadre de cette étude est inspiré de nos observations directes mais aussi de l'analyse faite de différents propos et témoignages recueillis auprès de quelques personnes ressources qui ont en mémoire, l'amorce des opérations de patrouilles par les agents de l'ordre à Mbuji mayi.

En effet, à leur début, les patrouilles atteignaient leurs objectifs et la sécurité se vivait à l'œil nu, à la grande satisfaction des habitants de cette ville. C'est par la suite qu'elles ont connues un certain relâchement de suite de plusieurs facteurs. Car, au jour d'aujourd'hui, les agents de police commis en tant que patrouilleurs ne cessent de poser des problèmes qui inspirent le doute sur la mission leur assignée qui est celle de protéger les personnes et leurs biens. C'est ainsi qu'au cours des patrouilles, on ne peut s'empêcher de constater que les agents de l'ordre imposent aux passants et aux commerçants de petites cotisations soit disant pour disposer du café ou de la cigarette afin de se sentir apte dans l'accomplissement de leur obligation nocturne car, paraît-il, fumer comme prendre une tasse de café chaud combat la fatigue et supplante le sommeil.

Pour cela, ce sont de petits boutiquiers, des jeunes qui entretiennent des cabines publiques et autres articles étalés au bord des avenues qui sont, en principe, les principales victimes des agents de l'ordre en patrouille. Dans notre souci de catégoriser ces victimes, nous dirons que les jeunes garçons plus nombreux que les jeunes filles à la tombée de la nuit, viennent en première position, suivi des femmes vendeuses à la sauvette.

De manière générale, cette *opération café* instituée par la PNC ne provoque pas d'incidents majeurs sur terrain. Néanmoins, elle crée un climat de frustration dans le chef de la population surtout pour les plus courageux d'entre eux qui refusent de contribuer. Ils se sentent psychologiquement insécurisés. Nonobstant cette tracasserie, la population ne l'a jamais dénoncée auprès des autorités compétentes, soit par écrit, soit de toute autre manière. Est-ce par peur ou par déficit à leur sein des meneurs d'hommes ?

Voilà pourquoi, cette étude revêt valeur d'avertissement en vue de prévenir tout soulèvement susceptible de conduire au désastre selon le principe qui enseigne qu'"une petite négligence peut, à la longue, causer des dommages énormes". En fait, ce que nous voulons, c'est de fustiger que ces cotisations anodines qui s'opèrent par intimidation ne se transforment à force de se répéter en habitude, en une taxe rançonneuse au détriment de ces malheureux chômeurs qui prêtent le franc à toutes les formes des misères inimaginables à travers leurs activités informelles de survie.

¹ Propos tenus par le Commissaire provincial de la Police Kasai oriental, *op.cit.*

Ce type de taxe qui ne dit pas son nom constitue sans aucune autre forme de procès qu'un rançonnement au sens plénier du terme et donc une tracasserie aux yeux de la population. Ce qui fait qu'à Mbujimayi, la nuit, tout agent de l'ordre soit considéré comme une nuisance, car semant l'insécurité même si ce ne sont pas tous les policiers qui se livrent à cet exercice hautement dévalorisant pour ce corps constitué. Ainsi, vu sous cet angle, tout agent de la police en patrouille qui se compromet de cette façon, donne une image contredisant sa mission vis-à-vis de la population qu'il est sensé protéger.

4.2.2. Bas salaire

Le comportement décrit ci-haut et qui frise la mendicité au sein de la police est le résultat de plusieurs facteurs dont la modicité salariale. Ainsi que nous l'avons lu au travers du tableau barémique repris à la page suivante, les salaires payés actuellement aux éléments de la PNC varient suivant le grade de chacun.

Ceux-ci se situent entre 171.421Fc (grade le plus élevé/Commissaire Divisionnaire en chef) et de 90.000FC (grade de recrutement/Agent de police). Il est vrai que ces émoluments ont été revus à la hausse depuis quelques années. Cependant, par rapport au coût de la vie et surtout à la charge familiale toujours élevée, ces salaires ne mettent pas leurs bénéficiaires à l'abri des soucis.

Dès lors, pouvons-nous estimer que l'amélioration de la situation salariale des agents de l'ordre peut aider à l'éradication de ce phénomène à Mbujimayi? Quant à nous, il faut étendre le cercle des facteurs explicatifs car, ce corps ne constitue pas notamment, une entité homogène de par l'éducation de base de tous ceux qui le composent et du revenu mensuel de chaque agent.

4.2.3. Education de base

Tel que nous l'avons déjà relevé dans les pages précédentes, l'actuelle PNC semble être un lieu commun, un fourre-tout où se retrouve des anciens militaires des FAZ, des éléments de la garde civile, ceux de la Gendarmerie Nationale, des lettrés mais aussi des illettrés de tout bord. Ce qui ressort que les policiers proviennent des horizons divers.

Provenant des milieux différents, ces agents de l'ordre étalent une diversité dans leur éducation de base. C'est pourquoi, il est difficile à chacun d'entre eux de se défaire des habitudes héritées dès l'enfance en dépit de l'instruction reçue. Ne perdons pas de vue le fait que parmi les policiers, il y en a qui ont adopté volontairement la police comme une corporation où doit se dérouler l'essentielle de sa carrière, lui vouant ainsi toute la considération nécessaire. Pour d'autres, par contre c'était de manière forcée si ce n'est pour des raisons personnelles les moins avouées. Comme on le voit, l'origine peut déterminer positivement ou négativement le comportement que peut manifester un agent de l'ordre dans l'accomplissement de son devoir citoyen.

4.2.4. Revenus mensuels

La rémunération au sein de la P.N.C. comme dans l'ensemble de l'Administration Publique congolaise laisse à désirer. Elle influe sur le rendement et conditionne, pour une large part, l'intégration du personnel et, par conséquent, sa stabilité¹. Le tableau ci-dessous donne à chacun la possibilité d'émettre un jugement de valeur sur la solde des policiers, ces agents chargés de la sécurité de la population et de ses biens.

Tableau I. Relevé des soldes de policiers par grade²

N°	GRADE	SALAIRE (en FC)
01	Commissaire Divisionnaire en Chef	171 421,00
02	Commissaire Divisionnaire Principal	166 921,00
03	Commissaire Divisionnaire	162 721,00
04	Commissaire Divisionnaire Adjoint	157 921,00
05	Commissaire Supérieur Principal	148 921,00
06	Commissaire Supérieur	144 150,00
07	Commissaire Supérieur Adjoint	137 931,00
08	Commissaire Principal	133 431,00
09	Commissaire	128 931,00
10	Commissaire Adjoint	113 831,00
11	Sous Commissaire Principal	104 400,00
12	Sous Commissaire	102 600,00
13	Sous Commissaire Adjoint	100 800,00
14	Brigadier en Chef	99 000,00
15	Brigadier de 1 ^{ère} classe	97 200,00
16	Brigadier de 2 ^{me} classe	95 400,00
17	Agent de Police Principal	91 800,00
18	Agent de Police	90 000,00

Source : Archives privées d'un policier interviewé dans le cadre de cette étude.

Par rapport à la situation salariale présentée dans le tableau ci-dessus, il est vrai que pour certains policiers, cette solde est consistante alors que pour d'autres, elle ne représente pas grand-chose en rapport avec leurs charges. Ce qui nous amène au constat selon lequel tous n'ont pas la même taille familiale et ne partagent pas tous les mêmes réalités familiales.

En effet, l'insuffisance du salaire dans ce cas, tient aux charges auxquelles certains policiers sont appelés à assumer en fonction de la taille de leurs familles respectives. Quant aux charges sociales des policiers, celles-ci sont prises en compte par leur service des soins médicaux moyennant 2500Fc retenus mensuellement sur salaire au nom de la « santé ». Il en est de même de leur logement au camp Nyongolo, du moins pour les policiers qui n'ont pas choisi d'habiter la cité.

¹ MUSAO KALOMBO MBUYU C., «Services publics et actions de la Police Nationale Congolaise. Un bilan à demi teint ? », in *M.E.S.*, Numéro spécial, septembre 2013, p.27.

² L'application de cette solde est entrée en vigueur depuis octobre 2015. Avant cette date, la situation salariale des policiers était moins que celle présentée dans le tableau ci-haut.

Hormis ces deux privilèges, les policiers sont confrontés à d'énormes charges, notamment, celles liées à l'alimentation, à la scolarité des enfants et à leur habillement. En confrontant le traitement salarial des policiers au coût de la vie à Mbujimayi, nous disons que les policiers ne vivent pas que de leur seul salaire mensuel. En effet, la majorité des épouses de policiers exercent des activités génératrices des revenus (petit commerce).

4.2.5. Absence du contrôle

En matière de patrouille, notre enquête a révélé le fait qu'à Mbujimayi, ce sont les policiers les moins gradés qui sont alignés dans la conduite de cette opération. Quant aux autres, ils sont commis pour des charges administratives. Ce qui donne libre-cours à l'absence du contrôle. Ou s'il existe, les autorités ne les font pas régulièrement et souvent, elles banalisent les faits qui sont reprochés à leurs agents affectés dans les patrouilles. Et qui dit absence de contrôle, dit impunité. C'est cela que l'on remarque chez nombre des policiers à Mbujimayi.

4.2.6. Hauteur de la rançon

Tel que nous l'avons observé sur terrain, la somme de 50 ou de 100Fc réclamée par les policiers en patrouille auprès de leurs victimes, ne semble pas représenter grand-chose pour justifier la récurrence de la pratique sous étude.

En guise d'illustration de ce propos, pour réunir par exemple, la somme de 5\$ seulement, en exigeant une *taxe de café* à hauteur de 50Fc, le percepteur doit tracasser cent personnes. Ce qui ne pas une heureuse aventure. Mais ce que l'étude dénonce, c'est le fait que cette pratique s'érige déjà en habitude au point que chez ces policiers, cette pratique devient de plus en plus un droit acquis.

CONCLUSION

La sécurité fait partie des fonctions de souveraineté d'un Etat. Pour cela, elle doit être bien organisée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celui-ci. Axée sur le comportement déviant affiché par de nombreux policiers affectés à l'opération de patrouille à Mbujimayi, la présente investigation a fait ressortir une combinaison de facteurs explicatifs que sont : la politique de bas salaire, l'éducation de base des policiers, le caractère composite de ces éléments provenant des horizons divers et le déficit de rigueur de contrôle. Mais comment remédier à cette déviance récurrente ?

A notre avis, nous proposons au Gouvernement central de revoir favorablement la situation salariale des agents de l'ordre en renforçant, notamment les dispositions dans le cadre du recrutement dans le respect du critère de l'organisation de concours de recrutement, en valorisant entre autres, le niveau d'étude en vue de promouvoir la méritocratie au sein de ce corps mais aussi en organisant régulièrement des ateliers de renforcement de capacités pour tous les policiers, en fournissant un équipement de travail adéquat à la police et surtout en réinstaurant le système de cantine dans les camps, etc.

Il est également nécessaire de retenir que parmi les six principes sur lesquels la police doit fonder son action, il y en a qui, à Mbuji-Mayi, sont respectés alors que d'autres sont foulés au pied. En ce qui concerne la dernière catégorie précitée, nous pensons au cas du *principe de proximité*, *principe de redevabilité* et de celui de *transparence*. Or, si tous les principes sont respectés, l'action de la PNC sera garantie et contribuera à l'émergence de la société congolaise et dans ce cas la société kasaienne de Mbuji-Mayi. Ce que nous appelons de tout notre vœu à Mbuji-Mayi qui aspire à devenir une ville sûre pour le bien de ses habitants.

Enfin, la sécurité n'est pas l'apanage du seul policier et de l'armée. Elle est aussi une affaire de la population qui est tenue, dans ses relations avec les agents de l'ordre, à les informer de tout cas suspect dans les différents quartiers de Mbuji-Mayi. Ceci traduit l'aspect réel d'une police de proximité.

3.2. VILLES SURES ET INCLUSIVES : REVEIL ET EVEIL DE CONSCIENCE SUR LA PAUVRETE, LA VIOLENCE ET LES DISCRIMINATIONS URBAINES A MBUJIMAYI

par

Sylvain Shomba Kinyamba

INTRODUCTION

Le propos de la présente réflexion se méfie de la naïveté qui fait croire au chercheur dans une enquête sociale¹ que son informateur se cantonne dans un rôle passif, car l'initiative demeure du côté de l'investigateur. Il s'agit là de l'approximation dans la perception des effets² susceptibles d'être induits par l'enquête sociale. C'est pour cela que cette étude tente de décliner le mystère de la personne humaine-siège de l'information socioculturelle qui ne saurait être réduite à un simple objet parce qu'elle demeure un sujet pensant, c'est-à-dire un être réfléchi. Ce travail se situe dans la ligne de la rigueur méthodologique du qualitatif qui nous absorbe depuis longtemps et très récemment encore au travers, notamment, de nos deux articles publiés dans la même revue, à savoir : "Face à l'enjeu de l'entretien qualitatif : apathie ou interactivité ?" et "L'informateur en enquête sociologique : un ange ou un monstre ?"³ Tout cet effort consiste à faire prendre en charge le champ psychologique de l'informateur tout au long de l'entretien par l'enquêteur.

En effet, la présente réflexion s'inscrit dans le registre du projet de recherche conduit par deux centres de recherche congolais : CDS et ICREDES, financé par le CRDI-UKaid, axé sur *La nature et les acteurs de la pauvreté, de la violence et des discriminations urbaines en République Démocratique du Congo*. Celui-ci a eu pour objectif principal de promouvoir le développement durable et harmonieux des villes de la RDC par la recherche-action en vue de la production des connaissances approfondies, de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et des stratégies sur la dynamique du triptyque sus-évoqué dans le contexte de ce pays post-conflit.

Notre statut de coordonateur de ce projet a fait naître en nous, une série de questionnements connexes à la problématique générale de la recherche menée. C'est ainsi que dans le cas précis de cette publication, nous nous interrogeons sur la pertinence de notre outil méthodologique principal, c'est-à-dire notre questionnaire d'enquête comprenant 66 questions qui ont tourné et retourné les contours du triptyque précité. En d'autres termes, elle se propose donc d'évaluer l'impact qu'aurait provoqué ce *costaud outil* méthodologique exploité au cours d'une séance qui durait en moyenne 30 minutes, sur la conscience des personnes interrogées. On est ainsi en présence d'une étude dans ou sur une autre, c'est-à-dire une réflexion au second degré.

¹ BERTHIER N., *Les techniques d'enquête en sciences sociales. Méthode et exercices corrigés*, Paris, Armand Colin, 2008, pp. 7-13.

² TREFON T. et PETIT P., *Expériences de terrain en République Démocratique du Congo. Méthodes et contextes*, Bruxelles, Civilisations, Revue Internationale d'Anthropologie et sciences humaines, 2006, p. 9.

³ SHOMBA KINYAMBA S., in respectivement revue *MES*, n°88, janvier-février 2015 et n° 89, mars-avril 2015.

Ainsi qu'on s'en aperçoit, c'est là une forme d'évaluation à mi-parcours. Selon notre entendement, l'imprégnation par nos enquêtés de notre questionnaire d'enquête les a-t-il laissé impassibles ? Face à un tel cas de figure, nous serions en mesure d'affirmer que cet outil n'est pas pertinent et par ricochet, ses résultats seront inefficaces par rapport au changement espéré. Dans le cas contraire, ce jugement serait donc favorable, c'est-à-dire que l'impact enregistré au niveau des personnes touchées par l'enquête a la chance de se répandre sur l'ensemble de la population au cas où la diffusion du rapport final serait encadrée et opérée de manière efficace et efficiente. C'est dans ce contexte que nous évoquons l'idée d'éveil et de réveil de la conscience des enquêtés de Mbujimayi sur la pauvreté, la violence et les discriminations urbaines grâce déjà, au contact avec l'outil de recherche exploité. C'est ce que nous allons vérifier dans les pages qui suivent.

Dans notre souci de mener à bon port la présente réflexion, nous la structurons autour de deux points. Le premier livre les données quantitatives obtenues grâce à l'exploitation d'un questionnaire conçu, distribué et dépouillé à cet effet. Le second quant à lui, ouvre une analyse sur les principaux résultats de l'enquête. Une brève conclusion met un terme à cette étude.

I. POPULATION, QUESTIONNAIRE ET DEPOUILLEMENT DES DONNEES

1.1. Population

Ainsi que le renseignent les résultats des tableaux qui suivent, l'échantillon prélevé comprend une portion des résidents de la ville de Mbujimayi et, plus précisément, ceux qui ont été effectivement touchés par l'enquête précitée. Cette dernière a atteint 725 personnes et l'échantillon prélevé compte 51 enquêtés, soit 7,0% dont les caractéristiques sont renseignées aux tableaux 1, 2, 3 et 4.

1.2. Questionnaire

Le questionnaire exploité dans cette investigation comprend dix questions parmi lesquelles quatre identifient les enquêtés et six incitent ces derniers à livrer leurs opinions sur l'écho que le questionnaire axé sur le triptyque a provoqué en eux. Toutes les questions posées sont de type à éventail, c'est-à-dire que chacun des libellés est suivi d'une série d'assertions dont le choix est laissé à la discrétion du répondant. Examinons-les, l'une après l'autre.

1.3. Dépouillement des données

Tableau I. Tranche d'âge

Tranche d'âge	Fréquence	Pourcentage
25 à 29 ans	23	45,0
30 à 34 ans	01	1,9
35 à 39 ans	06	11,8
40 à 44 ans	07	13,8
45 à 49 ans	05	9,9
50 à 54 ans	03	5,8
55 ans et plus	06	11,8
Total	51	100

Il ressort du tableau ci-dessus que la répartition des enquêtés selon la variable âge comprend 45% de personnes situées entre 25 et 29 ans ; 13,8% entre 40 et 44 ans ; 11,8% entre 35 et 39 ans ; 11,8% à partir de 55 ans et plus ; 9,9% entre 45 et 49 ans ; 5,8% entre 50 et 54 ans et 1,9% entre 30 et 34 ans. L'échantillon renferme ainsi plus de jeunes (72,5%) que de vieux (27,5%).

Tableau II. Sexe de l'enquêté

Sexe	Effectifs	Pourcentage
Masculin	30	58,8
Féminin	21	41,2
Total	51	100

Les données du tableau ci-haut renseignent clairement que l'échantillon prélevé comporte 58,8% des hommes et 41,2% de femmes. Ce déséquilibre entre les deux sexes se justifie par le fait que les femmes congolaises se montrent un peu plus hésitantes que les hommes en matière d'enquête sociale surtout lorsque les enquêteurs sont tous du sexe opposé. Tel est le cas de la présente investigation. Toutefois, ce qui importe dans le cadre de cette enquête, est que les deux sexes aient été impliqués et exprimé leurs avis respectifs.

Tableau III. Niveau d'instruction des enquêtés

Niveau	Effectifs	Pourcentage
Primaire	00	0,0
Professionnel	03	5,8
Secondaire	13	25,5
Supérieur ou universitaire	35	68,7
Total	51	100

Examinés du point de vue de leur scolarité, le dépouillement a révélé que la majorité des personnes interrogées, soit 68,7% détiennent un niveau supérieur ou universitaire ; 25,5%, sont porteurs d'un niveau secondaire et 5,8%, charrient un niveau professionnel.

Tableau IV. Secteur professionnel

Profession	Effectifs	Pourcentage
Secteur informel	06	11,7
Indépendant (homme/femme d'affaires)	18	35,3
Fonctionnaire de l'Etat	21	41,3
Agent d'entreprise privée	06	11,7
Total	51	100

Considérés du point de vue de leur profession respective, il ressort du tableau ci-contre que l'échantillon prélevé compte essentiellement les fonctionnaires de l'Etat (41,3%) et les hommes et femmes d'affaires (35,3%). Le reste des enquêtés, soit 11,7% sont impliqués aux activités économiques informelles alors que 11,7% d'entre les personnes interrogées oeuvrent au sein des entreprises privées (PMI, PME).

Tableau V. Familiarité avec l'enquête sociale

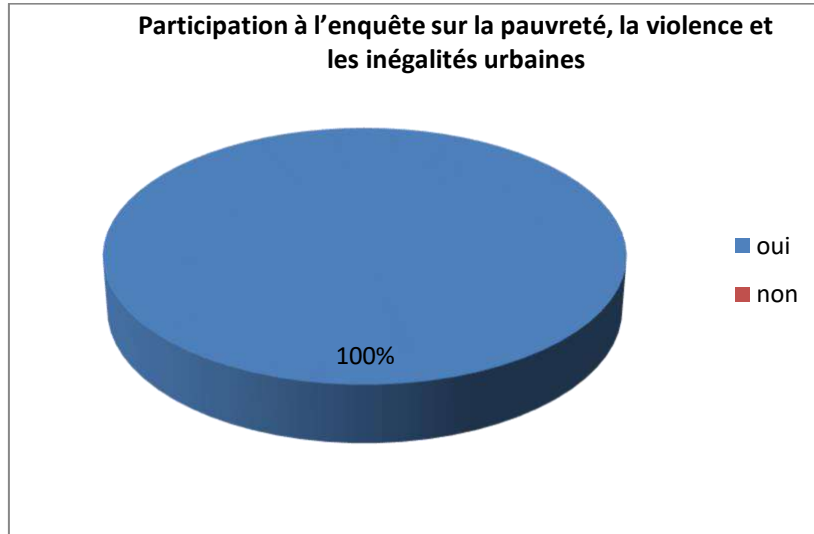
Degré	Effectifs	Pourcentage
Très familier (e)	8	15,7
Familier (e)	12	23,5
Peu familier (e)	30	58,8
Pas du tout familier	1	2,0
Total	51	100

A propos de leur côtoiement par l'enquête sociale, les résultats du tableau ci-dessus renseignent que la majorité des personnes interrogées, soit 58,8% se déclarent peu familières ; 23,5% en sont familières ; 15,7% sont très habituées et 2,0% n'en sont pas du tout.

Tableau VI. Participation à l'enquête sur la pauvreté, la violence et les inégalités urbaines

Participation	Effectifs	Pourcentage
Oui	51	100
Non	00	0,0
Total	51	100

Dès sa conception, l'enquête a ciblée les personnes ayant été effectivement touchées par le questionnaire sur le triptyque pauvreté-violence-inégalités urbaines à Mbujimayi. Pour cette raison, il n'y a rien à s'étonner à ce que les 100% d'enquêtés en soient concernés. L'enquêteur a quant à ce, rigoureusement respecté la consigne.

Graphique 1.*Tableau VII. Impact à l'issue de la séance d'exploitation du questionnaire*

Impact	Effectifs	Pourcentage
Oui	51	100
Non	00	0,0
Total	51	100

Invités à se prononcer si la prise de connaissance de l'ensemble du questionnaire exploité lors de l'enquête a, oui ou non, exercé une influence sur leur conscience, les enquêtés ont, de manière unanime, répondu par l'affirmative.

Tableau VIII. Degré d'impact du questionnaire

Impact	Effectifs	Pourcentage
Très profond	48	94,1
Superficiel	03	5,9
Pas du tout	00	0,0
Total	51	100

Après avoir tous reconnu que la prise de connaissance du questionnaire d'enquête a marqué leur conscience, les personnes interrogées ont été conviées à évaluer le degré d'impact vécu par rapport au protocole d'enquête administré. A ce sujet, pour 94,1%, l'impact enregistré est très profond. Les 5,9% d'enquêtés restants, ont qualifié cet impact de superficiel.

Graphique 2.

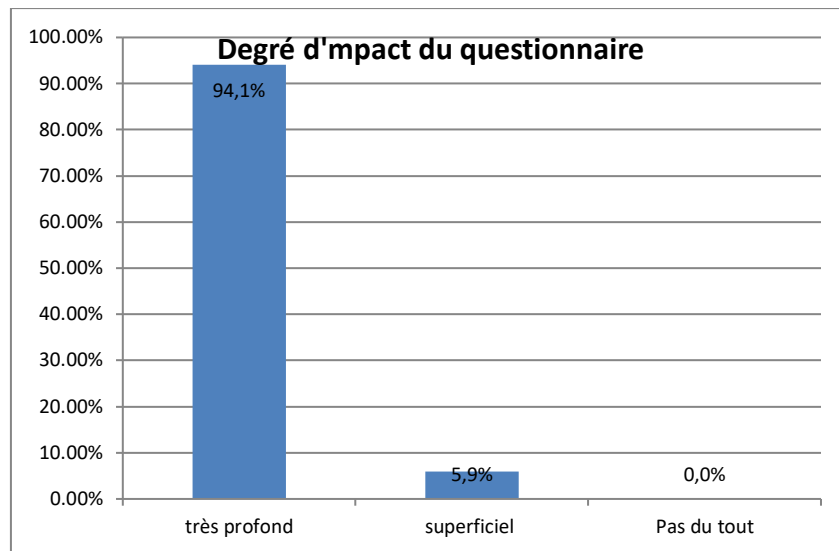


Tableau IX. Nature de l'impact

Nature	Effectifs	Pourcentage
Un nouveau regard sur le triptyque	33	64,7
Une prise de conscience plus relevée du degré de risque	14	27,5
Une attitude de protection plus prononcée	04	7,8
Total	51	100

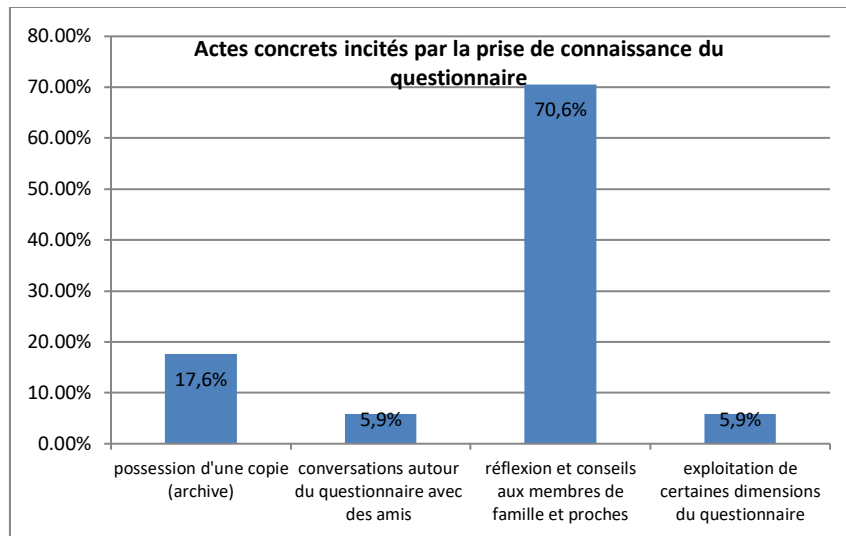
Prolongeant le registre ouvert autour des données du tableau précédent, l'enquête a demandé à chaque répondant de se prononcer sur la nature de l'impact vécu par rapport au triptyque. Les avis rapportés font état d'un nouveau regard sur ce triptyque (64,7%), d'une prise de conscience plus relevée en rapport avec le degré de risque (27,5%) et d'une attitude de protection plus accrue vis-à-vis des *suicidaires* qui sèment la violence à Mbuji mayi (7,8%).

Tableau X. Actes concrets incités par la prise de connaissance du questionnaire

Actes incités	Effectifs	Pourcentage
Obsession à garder une copie (archive)	09	17,6
Réveil et éveil d'attention	39	76,5
Exploitation de certaines dimensions du questionnaire comme sujets d'étude (articles, débats, conférences, travaux académiques,...)	03	5,9
Total	51	100

Enfin, les enquêtés ont été interrogés sur les types d'indicateurs affichés après leur prise de connaissance du questionnaire d'enquête. A cet effet, 76,5% d'entre eux ont affirmé que leur attention sur le triptyque s'est retrouvée réveillée et éveillée de façon manifeste, 17,6% se sont employés à disposer, à tout prix, d'une copie du questionnaire au titre d'archive et 5,9% ont exploité l'un ou l'autre aspect des thématiques de pauvreté, violence et inégalités/discriminations urbaines comme sujets d'articles, de conférences ou de mémoire de licence.

Graphique 3.



II. ANALYSE DES RESULTATS

L'analyse des résultats repris aux différents tableaux du point précédent est développée sur deux volets. Au premier, se trouve synthétisé le profil des enquêtés en vue de savoir s'ils étaient ou non qualifiés pour répondre adéquatement aux questions de la présente enquête. Au second volet, l'étude fait rejaillir l'intelligence des opinions exprimées par les différents enquêtés.

2.1. Portrait des personnes impliquées dans l'enquête

Un simple regard même discret jeté sur les caractéristiques des personnes touchées par le questionnaire dont nous cherchons à vérifier l'impact sur la conscience des enquêtés permet de noter qu'elles sont bien qualifiées pour y répondre de manière adéquate.

Cette enquête, rappelons-le, une fois de plus, a recueillie des opinions de 51 résidents et résidentes de la ville de Mbujimayi. L'échantillon prélevé comprend aussi bien des hommes que des femmes familiers les uns un peu plus (39,2%) que les autres (58,8%) à l'enquête sociale, en général et, en particulier, à celle au centre de cette réflexion.

De l'ensemble de cet échantillon, il ressort que l'enquêté le moins âgé a 25 ans et le plus âgé compte au moins 55 ans d'âge. Cela revient à dire que tous les enquêtés sont majeurs et en leur sein, on dénombre 94,2% d'intellectuels dont 68,7% de niveau supérieur ou

universitaire et 25,5% de niveau des humanités. En outre, toutes les 51 personnes interrogées ont une occupation professionnelle et, de ce point de vue, les fonctionnaires de l'Etat viennent en tête de liste (41,3%) suivi des indépendants (35,3%). Enfin, est c'est cela qui sert de dénominateur commun à tous les enquêtés, c'est le fait d'avoir participé à l'enquête sur le triptyque. Prenant en compte tout ce qui précède, soulignons-le, encore une fois, les personnes touchées par cette enquête le méritaient bien.

2.2. Analyse du soubassement des opinions exprimées

Le débat qui suit a trait successivement à la familiarité de nos enquêtés par rapport à l'investigation sociale, au degré, à la nature et aux indicateurs fiables de l'impact du questionnaire exploité dans le chef des répondants. A chaque variable, la discussion s'arrête à l'essentiel.

2.2.1. La familiarité avec l'enquête sociale

La ville de Mbuji-Mayi, chef-lieu de la province du Kasai Oriental, est intimement liée au diamant industriel qui lui vaut, depuis plusieurs décennies, le surnom de capitale mondiale de diamant. Toutefois, sans chercher à lui dénier ce statut en dépit de la chute de la Miba et de la raréfaction, de plus en plus persistante, de ce minerai, Mbuji-Mayi devient, d'année en année et cela depuis environ trente ans, une ville de la culture, c'est-à-dire une ville universitaire¹.

Cette émergence de la culture universitaire qui regorge plusieurs filières des sciences humaines ne peut que solliciter sans cesse les populations, notamment, celles de la périphérie en matière de pauvreté, de violence juvénile et des inégalités urbaines. Des chercheurs seniors, juniors et même néophytes (étudiants) en font leur laboratoire d'enquête, certains en vue de la publication des articles et d'autres dans le cadre des travaux pratiques qui assurent l'appropriation des théories apprises et même de la réalisation des travaux de fin de cycles universitaires (TFC, mémoire et autres).

A ces assauts sans cesse répétés des besoins en investigations de type universitaire, théorique ou académique, Mbuji-Mayi qui se veut d'être aussi un terrain fertile aux mouvements associatifs et aussi diverses ONGs, attire chaque année, des recherches action ou des recherches pour le développement qui sont pour la plupart, financées par divers bailleurs de fonds acquis à la lutte contre la pauvreté et autres fléaux dont les maladies de divers ordres. Il s'agit là des enquêtes initiées dans le but de promouvoir le développement endogène de ces milieux meurtris à travers une recherche action capable de produire des connaissances approfondies sur telle ou telle thématique en vue de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et des stratégies davantage efficaces et efficientes dont les retombés seraient profitables à ces populations.

¹ Parmi ses principaux établissements, s'alignent, l'Université de Mbuji-Mayi, l'Université Officielle de Mbuji-Mayi, Université Protestante au cœur du Congo, Université des Sciences et Techniques Appliquées, Institut Supérieur Pédagogique, Institut Supérieur de Développement Rural, Institut Universitaire du Congo, Institut Supérieur des Techniques Médicales, Institut Supérieur des Gestions et des Techniques, Institut Supérieur des Techniques Informatiques Appliquées, Institut Supérieur des Arts et des Métiers, Institut Supérieur Professionnel et Techniques de la Kantshi et le grand séminaire de Lukalenga ...

La somme des efforts de ces deux pôles d'intérêt, contribue indéniablement à socialiser l'enquête sociale à Mbujimayi. Il nous revient maintenant de tenter d'éclairer le lien qu'il y aurait entre l'habitude à l'enquête sociale et l'éventualité d'être pénétré par l'intérêt ou par l'impact incité par le contenu de l'outil méthodologique exploité.

Au lieu de répondre immédiatement à cette préoccupation, il nous semble pertinent de commencer par reconnaître que l'enquête sociale provoque naturellement un état de dépaysement, d'anxiété dans le chef du répondant. Ce qui ne lui permet pas, dans la plupart des cas, de bien réfléchir sur le fond mais aussi et surtout sur l'intérêt du questionnaire auquel il est soumis.

Pour revenir à la préoccupation laissée en suspens, il nous semble logique de soutenir qu'un habitué de l'enquête sociale ne peut qu'entrer sereinement en interactivité avec l'investigateur. Ainsi compris, il est à même de garder sa totale lucidité vis-à-vis de sa finalité sociale de l'outil méthodologique exploité. En plus, un habitué à ce type de recherche a non seulement l'avantage de comparer la qualité et la pertinence de chaque questionnaire mais aussi la latitude d'évaluer la qualité et la pertinence du questionnaire auquel il est présentement confronté par rapport à ceux auxquels il s'était précédemment confronté surtout lorsqu'il s'agit des intellectuels dignes d'éloge comme c'est le cas dans la présente étude (94,2%). De cette prédisposition de nos enquêtés en rapport avec l'attention qu'ils portent à la finalité sociale d'un questionnaire d'investigation, passons à l'examen du degré d'impact vécu par nos enquêtés de Mbujimayi vis-à-vis de la pauvreté, de la violence et des inégalités/discriminations.

2.2.2. Degré d'impact

A ce sujet, l'enquête révèle que dans leur majorité écrasante (94,1%), les personnes interrogées affirment que le questionnaire sur le triptyque a très fondement marqué leurs esprits. De notre point de vue, cet avis résulte, d'un côté par la profondeur du questionnaire lui-même qui a eu le mérite d'être bien fouillé, qui a tourné et retourné des aspects hypersensibles du phénomène sous examen et, de l'autre côté, par une attention exacerbée par l'ampleur du triptyque qui est devenu *ipso facto* un problème de société d'une brûlante actualité.

Complémentaire à cette marque d'attention au sujet d'étude, les enquêtés se sont prononcés sur la nature de l'impact vécu. C'est ce que nous exposons au point qui suit.

2.2.3. Nature de l'impact

Etant donné que le changement de comportement est inscrit dans un processus qui n'arrive à terme qu'à l'accomplissement de toutes les activités reprises dans le chronogramme ad hoc, au stade où est envisagé l'évaluation de l'impact, l'on ne peut s'attendre qu'à une incidence essentiellement psychologique, c'est-à-dire celle qui inclut le type de regard et la prise de conscience du danger réel que représente le triptyque sous étude. C'est ainsi que ces deux considérations mises ensemble sont portées par 92,2% d'opinions exprimées dont 64,7% pour le type de regard nouveau et 27,5% pour la prise de conscience de l'enjeu et du danger.

La perception et la conscience des enquêtés ont été induites à la suite de la prise de connaissance du questionnaire exploité au cours de l'enquête. Enfin, faisons-nous une idée sur quelques actes concrets enregistrés à ce propos.

2.2.4. Actes incités

A ce sujet, il est sorti de l'enquête menée que 76,5% des personnes interrogées ont avoué avoir assimilé le contenu de ce questionnaire d'enquête qui les a plongés dans des réflexions et qui ouvert l'horizon de leurs conversations libres et spontanées, les obligeants à prodiguer des conseils à des membres de famille et à leurs proches au sujet des risques que représente le triptyque à Mbuji mayi.

Ces personnes sont celles qui sont certainement touchées au plus profond d'elles-mêmes par un questionnaire qui élargit leur horizon de connaissance autour du triptyque et qui, en même temps, se révèle aussi interpellateur. Aussi dans la même vaine, 17,6% des enquêtés n'ont pas voulu rater l'occasion de disposer d'une copie de ce questionnaire ô combien riche au titre de source d'inspiration pour des exploitations diverses dans le futur. Quelles leçons tirer à l'issue de cette analyse ?

CONCLUSION

A tout prendre, le questionnaire de recherche a été patiemment et laborieusement rédigé sur un triptyque à la fois complexe, préoccupant dont la nécessité et l'urgence de la quête des solutions durables ne sont pas à démontrer. Parti à la rencontre d'un échantillon essentiellement composées des personnes instruites et pour la plupart responsables, elles ont non seulement bien accédées au contenu du questionnaire mais également elles se sont senties interpellées et émies.

Les résultats de cette évaluation, reconnaissons-le, anticipé, révèle tout de même l'intérêt que le questionnaire exploité a réussi à susciter dans le cœur et dans la conscience de nos différents enquêtés. C'est pour cela que nous ne pouvons nous empêcher d'espérer que les résultats finaux de la recherche principale puissent avoir une grande audience sur les populations des villes congolaises en termes de reconversion des mentalités, d'attitudes et des comportements afin que Mbuji mayi et autres agglomérations de la RDC deviennent, demain, des villes sûres et inclusives.

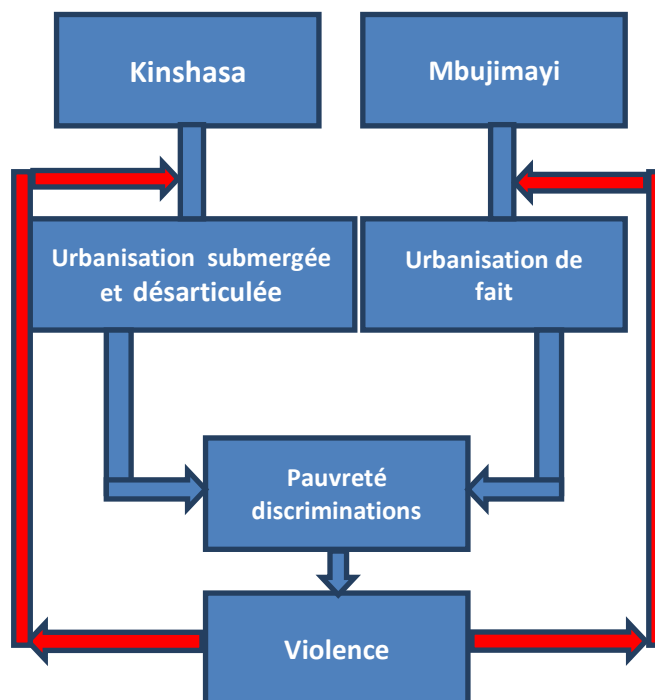
IV.

RAPPORT FINAL DES RESULTATS DE RECHERCHE

Ce point détaille les matières constitutives de chaque composante de notre triptyque. Pour cela et à cause de cela, il s'avère être le point le plus complet et le plus illustratif au sujet de la pauvreté, de la violence et des discriminations urbaines en RDC.

Rappelons-le une fois de plus, le débat développé en ce dernier point exploite les réalités du triptyque sus-indiqué à Kinshasa et à Mbuji-Mayi. Le traitement des résultats tient compte de l'interactivité prévalant au sein de ce triptyque. C'est pour cela qu'en dépit du souci analytique qui semble les positionner comme des points autonomes, d'incessants rapprochements, liens ou interactions transparaissent à chaque fois. Le schéma ci-dessous illustre bien cette interconnexion indéniable.

Dynamique du triptyque



4.1. THEMATIQUE PAUVRETE

Par

Justin Kankwenda, François Mukoka et Willy Mbalanda

Introduction

L'exposé de cette première thématique du triptyque consacré aux dilemmes urbains dans les villes congolaises (Kinshasa, Mbuji mayi) comporte quatre points dont le développement s'arrête pour chacun à l'essentiel. Le premier examine les facteurs économiques qui produisent et accentuent la pauvreté. Le deuxième traite des modes d'approches utilisées par les pouvoirs publics et les privés dans la lutte contre la pauvreté. Le troisième expose les stratégies de résilience pour combattre la pauvreté. Le quatrième et dernier point élabore le plan de stratégies de lutte contre la pauvreté (Policy brief).

1. FACTEURS ECONOMIQUES QUI CONTRIBUENT A LA PRODUCTION ET/OU A L'ACCENTUATION DE LA PAUVRETE

A Kinshasa comme à Mbuji mayi, plusieurs causes se conjuguent pour expliquer la pauvreté comme le reprend le tableau ci-dessous.

Tableau I. Cause de la pauvreté à Kinshasa et Mbuji mayi

	Ville d'enquête			
	Kinshasa		Mbuji mayi	
	Effectif	%	Effectif	%
Chômage	913	75,2	552	76,1
Politique de bas salaire	146	12,0	60	8,2
Famille nombreuse	23	1,8	15	2,0
Economie informelle non rentable	25	2,0	23	3,1
Parasitisme urbain	14	1,1	10	1,3
Recul de la culture scolaire	18	1,4	16	2,2
Faible circulation de la monnaie	75	6,1	49	6,7
Autre à préciser	91	7,4	44	6,0
Total	1214	100	725	100

Source : enquête sur le triptyque urbanisation – pauvreté – violence à Kinshasa et Mbuji mayi 2013-2014

1.1. Chômage

Le chômage est la principale cause de la pauvreté, tel qu'exprimé par 68% et 70% de la population, respectivement à Kinshasa et Mbuji mayi.

Les antécédents historiques de chômage de masse à Kinshasa sont, principalement, la restructuration du secteur public par le Programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale dans les années 1980 et les scènes de pillage de 1991 et 1992. Reprenant J. Houyoux, Gertrude Mianda,¹ rappelle qu'en 1980, on estimait que 412.000 personnes avaient un emploi stable à Kinshasa, et une charge de 5 ou 6 personnes. Avec la restructuration de la Banque Mondiale, 300.000 emplois étaient perdus en RDC, sans ou presque pas d'indemnité² dont la majorité à Kinshasa. L'indice de prix avait augmenté, à tel point qu'en 1988, le salaire ne pouvait couvrir que 20% des besoins élémentaires. Et en 1990, un salarié ne pouvait tout simplement plus vivre à Kinshasa comme à l'intérieur du pays (C. Braeckman, 1990 ; C. Braeckman et J. Cordy, 1990)³. Quant aux scènes de pillage de 1991 et 1992, elles ont provoqué la perte de 100.000 emplois à Kinshasa, parachevant le délabrement du tissu économique national déjà précaire depuis les années 1980⁴. Et depuis, Kinshasa peine à réorganiser son marché d'emplois, suite à une diversité de contraintes (politiques, juridiques, financières, socio-culturelles). Aujourd'hui, le chômage touche particulièrement les jeunes de 15 à 24 ans, dans une proportion estimée à 29,5%.

A Mbuji-Mayi, le maigre soubassement économique centré sur l'extraction du diamant brut et un commerce dépendant à ladite extraction, conjugués avec la faillite de la Minière de Bakwanga (MIBA), ont accentué le chômage dans la ville et détruit plusieurs activités de commerce.

Dans la ligne de notre analyse, on peut comprendre que la destruction des milliers d'emplois à Kinshasa est à l'origine de la paupérisation en masse des ménages. Au milieu des années 1980, des travailleurs mis en chômage forcé se sont retrouvés sans moyen de vivre. Ce qui a mis en péril la satisfaction des besoins de base comme l'éducation, la santé, l'alimentation et le logement. Beaucoup d'enfants ont été privés de l'école.

Des ménages démunis, incapables de contenir les enfants dans leurs espaces, ont vu ces derniers s'installer dans la rue comme enfants de la rue. Par ailleurs, pour tenter de résister à la crise, certains propriétaires de parcelles ont choisi de les vendre pour chercher à payer d'autres moins chères. Ce faisant, c'est souvent chez les chefs coutumiers, à la périphérie de la ville, que ces nouvelles parcelles sont payées. Mouvement qui a largement contribué à nourrir l'extension des quartiers sans urbanisme d'auto-construction à Kinshasa. Parallèlement, l'intense morcellement de parcelles, dans les quartiers jadis urbanisés, a mis à mal l'harmonie de leur paysage d'antan. Les frustrations des années 1980 murissant, ont dégénéré par les violences au début des années 1990. La mise à sac de la ville en 1991 et 1992, suivie de mouvement des guerres qui n'ont servi qu'à amplifier le mal et produire, à

¹ MIANDA, G., *Femmes africaines et pouvoir. Les maraîchères de Kinshasa*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 206.

² Alternatives Sud (2007/2, vol. 14), *Explosion urbaine et mondialisation. Points de vue du Sud*, p. 199.

³ Cités par MIANDA G., *op.cit.*

⁴ LELO NZUZI, F. et TSHIMANGA MBUYI, Cl., *Pauvreté urbaine à Kinshasa*, Utrecht, éd. Cordaid, 2004, p. 167.

leur tour, de nouvelles formes de marginalité ou de violence urbaine dont le Shegue et le Kuluna¹.

1.2. Politique salariale peu cohérente

Depuis le délabrement du tissu économique en RDC, dans les années 1990, la politique salariale du pays reste désarticulée. Elle est conduite sans référence au SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti). A Kinshasa, 44% d'actifs gagnent moins que le SMIG actualisé (fixé à 2.098 FC par jour) et 23 % gagnent même moins que la moitié de ce SMIG. A Mbuji-Mayi 66% d'actifs gagnent moins que la moitié de SMIG². Les employés sont livrés au bon gré de leurs employeurs qui les octroient des rémunérations dérisoires. Il y a manque d'une vision de bien-être des travailleurs par la classe dirigeante en RDC.

Les enquêtes réalisées, à ce sujet, indiquent qu'à Kinshasa, le revenu d'activité moyen par actif est faible, soit 45\$ par actif par mois. Il est cependant largement supérieur au revenu moyen des actifs sur l'ensemble de la RDC (22\$)³.

Tableau II. Les chiffres de l'emploi à Kinshasa

Les chiffres de l'emploi à Kinshasa		
	Kinshasa	
RDC		
Revenu mensuel moyen par actif	45\$	22%
Revenu mensuel moyen des ménages	84\$	42%
Origine du revenu des ménages		
• Secteur informel	89,5%	94,6%
• Secteur public	6,1%	3,6%
• Secteur privé formel	4,4%	1,8%

Sources : Enquête1-2-3 2005 ; PNUD/RDC, Unité de lutte contre la pauvreté, 2009.

² INS, Enquête 1-2-3, 2014.

³ INS, Enquête 1-2-3, 2005, 2014 ; PNUD/RDC, Unité de lutte contre la pauvreté, 2009.

Activités économiques informelles dans la rue



1.3. Migrations récentes

La récession à l'échelle nationale, l'instabilité politique depuis les années 1990 et les guerres successives qu'elle a entraînées, la dégradation des conditions de vie en milieux ruraux ont provoqué un exode massif des populations d'autres provinces vers Kinshasa qui viennent accentuer le taux de chômage déjà préoccupant. Peuplé de 3.119.869 habitants en 1991, Kinshasa a doublé sa population en une décennie pour atteindre 6.062.000 habitants en 2000 (avec un taux net de migration de 7,7% entre 1990-1995 et de 6% entre 1995-2000)¹. Aujourd'hui, la population de Kinshasa est estimée à 12 millions d'habitants². L'explosion démographique est donc une spécificité de la pauvreté à Kinshasa. Elle participe largement à la détérioration des conditions de vie de la population.

A Mbuji mayi, malgré la faillite de la MIBA, la ville n'a cessé d'attirer, vers les mines artisanales de diamant, des populations en quête d'argent. Activité incertaine où la majorité d'individus aggravent leur dépouillement et se maintiennent dans le cycle de pauvreté. On y assiste, particulièrement, à la dégradation des conditions sociales des enfants qui se lancent dans les activités d'extraction de diamant dès l'âge de 9 ans. Au Kasai Oriental, le travail des enfants est relativement important parce que le taux d'activité des enfants de 10 à 14 ans s'élève à 8,7% contre 4,3% au niveau national³.

Les enfants, dans mines de diamant, sont le maillon faible de la chaîne d'exploitation. Ils y vont généralement sans un capital de départ et ne sont pas directement des principaux acteurs de l'extraction des pierres précieuses, compte tenu du volume d'efforts physiques qu'ils ne sont pas capables de mobiliser pour creuser la terre. On les trouve nombreux dans des petites activités qui se sont développées autour de diamant (vente d'eau, commerce de pacotille) ou au service d'adultes, pour des revenus dérisoires qui ne les autorisent même pas la satisfaction de leurs besoins de base dans les carrières où ils opèrent. Pour les enfants relativement âgés qui creusent le diamant, ils le font généralement pour le

¹ LELO NZUZI F. et TSHIMANGA MBUYI Cl., *op. cit.*

² MUZITO A., « Kinshasa : de l'enfer au paradis », in *Le Phare*, n°5114 du 13 juillet 2015.

³ CRONGD/Kasai-Oriental, CEFOP/DH, GAERN (2011), Sur le chemin de la mine. Quelles perspectives pour les droits de l'enfant des au Kasai-Oriental ? Mbuji mayi, Kasai-Oriental, RDC.

compte d'adultes propriétaires de petits carrés miniers. Au bout de compte, les pierres extraites ne leur appartiennent pas. Ils sont des simples travailleurs qui bénéficient de leur patron une ration alimentaire et un paiement modique. Les enfants de mines rejoignent les carrières de diamant pauvres et y demeurent souvent pauvres.

1.4. Précarité d'activités informelles

A Kinshasa comme à Mbuji-Mayi, le secteur informel constitue un espace privilégié qui, depuis environ trois décennies, aide les citoyens à organiser leur défense contre les vulnérabilités et la pauvreté. Il est reconnu comme le principal pourvoyeur d'emplois (70,9% à Kinshasa et 80% à Mbuji-Mayi). Cependant, les revenus dégagés sont peu suffisants pour la majorité d'activités, surtout lorsqu'ils sont confrontés à des familles nombreuses, 12 enfants à Mbuji-Mayi et 10 à Kinshasa¹. Leurs conditions d'exercice sont précaires et la protection juridique des acteurs y est quasi inexistante. Les données des enquêtes indiquent que Kinshasa compte environ 875.500 unités de production informelle qui emploient près d'un million de personnes².

1.5. Ménages surpeuplés et surchargés

La taille moyenne de ménage élevée (6,0 à Kinshasa et 5,0 à Mbuji-Mayi) est un des facteurs qui expose beaucoup de ménages à la pauvreté dans les deux villes. La présence, dans le ménage, d'individus adultes sous-tutelles, dont certains mariés avec ou sans enfant, est une particularité pour la ville de Kinshasa. Le poids élevé sur le ménage, on le sait, lui prive de toute possibilité de subvenir convenablement aux besoins de base ou encore de réaliser une épargne pour son devenir.

A Kinshasa comme à Mbuji-Mayi, les hommes comme les femmes interrogés ont reconnu la difficulté de planifier les naissances dans les deux villes. A Mbuji-Mayi, les femmes ont stigmatisé l'incompréhension persistante de l'homme en matière de la planification. A ce sujet, l'extrait de notre entretien ci-dessous permet de se rendre compte de la gravité du problème : *« Il y a incompréhension de l'homme de limiter les naissances. Ici au Kasai, une femme n'a pas droit de refuser l'homme au lit, sinon, elle est accusée de tout et l'homme va généralement ailleurs pour avoir d'autres enfants. La femme a toujours la crainte de se faire remplacer par une autre, car elle risque de perdre contact avec ses propres enfants qui restent avec son marié en cas de séparation. Même si l'homme peut s'entendre avec sa femme pour limiter les naissances, il y a la pression des parents du conjoint qui démobilisent toujours l'élan pris au sein de la famille. Ici, c'est bien connu, il y a des familles avec 40, 50 enfants ; pendant le recensement un monsieur a sorti 72 enfants et 6 femmes ; un pasteur bien connu a, à lui seul, 400 enfants. Il y a beaucoup d'abus, dans une famille nombreuse ici, par manque de contrôle, il y a eu inceste et viol de sœurs issues de mères différentes par leurs propres frères consanguins. En cas de manque de moyen, c'est les garçons qu'on envoie à l'école, les filles sont laissées en marge parce qu'on prétend qu'elles seront mariées. Ici, une*

¹ Enquête sur le triptyque : urbanisation, pauvreté et violence, 2013-2015.

² PNUD/RDC, Unité de lutte contre la pauvreté, 2009.

famille nombreuse commence avec 12 enfants, en deçà de 12 c'est une petite famille. Limiter les naissances à moins de 12 enfants c'est prendre le risque de se faire remplacer par une autre »¹.

L'examen de cet extrait d'entretien soulève un triple problème comme peut le relever tout esprit attentif sur : la taille de ménage, sa gestion et toute tentative de sa planification. Pourtant, homme et femme sont bien conscients des difficultés grandissantes au sein des familles nombreuses.

A Kinshasa, toujours, dans le registre de nos entretiens, la moyenne des femmes comme des hommes interrogés ont estimé que la famille nombreuse, dans cette ville, commence avec la dixième naissance².

Tout compte fait, ces données de l'enquête présagent que la famille nombreuse restera encore une dimension spécifique et durable de la pauvreté à Kinshasa et Mbuji-Mayi, si rien n'est fait dans l'urgence pour aider les populations au changement de mentalité pour une planification familiale responsable, qui prend en compte la disponibilité des ressources (financières, matérielles, temporelles,...). Aujourd'hui, dit-on, les congolais ne doivent plus envisager les enfants qu'en termes de richesse, car ils doivent aussi être perçus comme une charge.

1.6. Environnement urbain mal loti (sous équipé, sans infrastructures sociales de base, sans urbanisme)

A Kinshasa, des nouveaux quartiers émergent généralement sans urbanisme et les anciens, jadis urbanisés, sont dégradés. Le déficit d'assainissement, l'insalubrité croissante provoquent un risque récurrent des maladies (89% des maladies recensées à Kinshasa sont liées à l'insalubrité publique). Ce qui maintient les habitants, déjà pauvres, dans le cycle de la pauvreté.

Historiquement, Mbuji-Mayi émerge sans infrastructure de base, sans urbanisme. Au départ, il regroupait un ensemble de villages autour d'une exploitation industrielle de diamant. Ces entités villageoises pauvres vont, par la suite, intégrer une citée minière sans possibilité d'emplois rémunérés.

Tableau III. Mode d'évacuation des déchets ménagers

Mode d'évacuation des déchets ménagers	Ville d'enquête			
	Kinshasa		Mbuji-Mayi	
	Effectif	%	Effectif	%
Voie publique	38	3,1	62	8,5

¹ Enquête sur le triptyque : urbanisation, pauvreté et violence, 2013-2015

² Idem.

Enfouissement dans un trou	576	47,5	415	57,4
Dans le ravin	169	13,9	120	16,6
Dans une décharge publique	277	22,8	3	0,4
Dans la rue	62	5,1	49	6,7
Par incinération	78	6,4	12	1,6
Sans réponse	12	0,9	61	8,4
Autre à préciser	383	31,6	16	2,2
Total	1212	100	722	100

Source : Notre enquête sur le triptyque urbanisation – pauvreté – violence à Kinshasa et Mbujiayi 2013-2015.

2. MODES D'APPROCHES UTILISEES PAR LES ACTEURS ETATIQUES OU NON-ETATIQUES POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE

2.1. Au niveau d'acteurs étatiques

En RDC, Plusieurs solutions ont été envisagées par le pouvoir public dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Mais, en dépit de mesures envisagées, beaucoup reste encore à faire. A ce sujet, des importantes réformes ont été réalisées entre 2002 et 2005, ce qui a permis au pays de normaliser son cadre macroéconomique, de relancer et consolider la croissance de son économie ; de renverser le rythme de croissance de son indice de développement humain et améliorer le niveau de vie de la population¹.

Dans le même registre, on peut retenir les efforts déployés dans la ligne d'amélioration de la gouvernance et de consolidation de la paix, les stratégies en faveur des soins de santé primaires (SSP) qui s'appuient sur les zones de santé, en tant qu'unité de mise en œuvre de la politique de SSP. Le gouvernement a aussi, dans son actif, l'effort réalisé pour une scolarisation primaire universelle et l'effort de lutte contre le VIH/Sida. En ce qui concerne le VIH/Sida, la tendance de sa prévalence dans la population a été inversée par rapport à celle des années 1990. Son niveau se situait autour de 1,2 en 2014 contre 5% en 1990. A ce sujet, il y a lieu de noter que les nouvelles infections VIH ont baissé de moitié et se situait à 18.049 en 2014. Il en est de même pour les décès dus au Sida qui avaient également baissé de 21%, avec 17.931 cas en 2014².

L'effort du gouvernement, pour la lutte contre la pauvreté, prend aussi en compte les résultats enregistrés en rapport avec la lutte contre le paludisme. En ce qui concerne cette maladie, le taux de prévalence chez les enfants de moins de 5 ans est en baisse et se situait à

¹ Archives Ministère du Plan

² *Idem*

23% en 2014. Mais, malgré cette baisse, le paludisme demeure encore la cause principale de la mortalité (80%) et de la morbidité (76%)¹.

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable et l'assainissement, la production et la réhabilitation des infrastructures de transport, les efforts sont perceptibles à Kinshasa qu'à Mbuji-Mayi.

Toujours, dans le cadre de lutte contre la pauvreté, le gouvernement a mis en place un processus de décentralisation. Mais ce dernier a été envisagé de manière précipitée, sans cohérence. Il a, par ailleurs, entrepris quelques avancées dans le domaine d'accès à la justice, d'égalité entre genre et d'appui à la dynamique communautaire.

2.2. Au niveau d'acteurs non étatique

D'une manière générale, les interventions des acteurs non-étatiques dans des secteurs bien ciblés sont conduites avec succès, mais se focalisent sur une échelle limitée de la population. Il s'agit de l'accès aux soins de santé, à l'eau potable, de l'assistance dans les programmes de vaccination et de lutte contre les maladies infectieuses, de l'implication dans la lutte contre le VIH/Sida et de la lutte contre le paludisme.

L'action des acteurs non étatiques prend en compte, notamment, l'assistance dans les programmes de vaccination et de lutte contre les maladies infectieuses ; l'octroi des microcrédits aux catégories qui n'ont pas accès aux banques. A ce sujet, il faut noter que le taux d'intérêt appliqué est élevé et le temps de remboursement relativement court, ne permettent pas à la majorité de bénéficiaires d'accéder au développement. Certains d'entre les débiteurs finissent par abandonner leurs domiciles et vivent en clandestinité pour échapper aux représailles des institutions financières.

3. STRATEGIES DE RESILIENCE POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE

Dans le champ de la pauvreté, pour emboîter le pas à Gondard-Delcroix et Rousseau, la résilience d'un individu est la résultante du processus propre à chacun par lequel sont déterminées ses possibilités d'action. Les fonctionnements réalisables par l'individu définissent sa capacité d'adaptation, de réaction, de prévision, de protection de son bien-être. Nous pouvons définir la résilience comme étant la capacité d'une personne à anticiper et réagir de façon à se dégager d'une menace potentielle mais prévisible.

Cette définition, comme nous le font remarquer Gondard-Delcroix et Rousseau, souligne l'idée selon laquelle l'individu est en prise sur son environnement, cherchant à le comprendre et à agir sur lui. De ce qui précède, la notion de résilience est ainsi étroitement liée à la notion de stratégie de l'acteur. L'Homme, en tant qu'individu responsable, élabore des stratégies destinées à se prémunir contre le risque et à améliorer ses conditions de vie. L'individu résilient est une personne consciente des risques qu'elle encourt et de ses possibilités d'agir sur ses potentialités dans le cadre de stratégies préventives ou offensives.

¹ Archives Ministère du Plan

En ce qui concerne Kinshasa et Mbuji-Mayi, les activités de résilience ne sont pas homogènes. Le choix d'une activité rend compte de possibilités en présence: niveau d'instruction ou de formation de l'individu, maîtrise d'un métier, rapports affectifs, partage d'une même identité, mais aussi du degré de désespoir pouvant amener certains à opter pour des moyens irresponsables et criminels. D'une manière générale, ces stratégies relèvent de l'informel et, on peut les classer en deux catégories :

3.1. Stratégies individuelles

A l'échelle des stratégies individuelles, on peut noter que l'initiative de l'acteur répond, principalement, à la lutte contre les vulnérabilités économiques. Toutefois, dans cette perspective, l'ensemble d'activités entreprises par cet acteur individuel sont engagées pour la survie du ménage ou de la famille que pour son seul salut.

Dans la gamme d'activités qui couvrent ces stratégies, on retrouve le petit commerce de production des biens et des services ; les petits métiers (photographie, bureautique, couture, tresse de cheveux, sculpture, maçonnerie, plomberie, mécanique,...) ; le cambiste (changeur de monnaie) ; les travaux de champ. A Kinshasa, certains citoyens vont pratiquer l'agriculture même dans les territoires des provinces voisines (Congo central, Kwango). La pratique agricole apparaît, dans ce cas, comme un recours ultime pour tout celui qui peut encore mobiliser sa force physique, après avoir perdu toutes les autres ressources vitales.

Le commerce, la vente des produits manufacturés ou vivriers dans les mines de diamant est une particularité pour la ville de Mbuji-Mayi où toutes ces activités restent dépendantes à conjoncture de carrières de diamant.

Au niveau de stratégies individuelles, notons aussi les pratiques illégales et criminelles. Souvent, le climat de désespoir, alimenté par une souffrance prolongée, fait basculer beaucoup de jeunes marginalisés vers le choix des moyens irresponsables pour la satisfaction de leurs besoins de base. D'où le vol, l'extorsion de biens des paisibles citoyens.

Tout compte fait, dans la plupart de cas, la mise en œuvre d'une initiative individuelle de lutte contre la pauvreté postule d'une liaison avec un réseau de solidarité à l'échelle familiale ou amicale. On observe souvent que l'origine de financement engageant l'acteur individuel dans la lutte qui lui est souvent extérieure. Son fonds de démarrage peut provenir de l'activité d'un conjoint ou de la rémunération du travail d'un membre de la famille. Il peut être aussi le fait d'assistance d'un ami.

3.2. Stratégies collectives

Les stratégies collectives relèvent des tentatives des associations émergentes à répondre au double défi des vulnérabilités d'ordre économique et spatial. Les enquêtes démontrent, à ce sujet, les interventions des jeunes en faveur des activités qui participent à

l'entretien de la ville. Nzuzi Lelo, par exemple, trouve que les jeunes kinois ont développé des logiques originales de créativité, en vue de sortir de la pauvreté urbaine, par le biais de l'assainissement urbain. Ce sont eux, à titre d'illustration, qui curent les caniveaux, ramassent les déchets sur les places publiques et revendent les déblais ou les ordures aux jardiniers et aux habitants des quartiers marécageux ou érodés. Depuis 2005, le ramassage de la mitraille est devenu une activité lucrative à Kinshasa.

Elle emploie des jeunes robustes qui font désormais la chasse à toute la mitraille qui traîne dans la rue. Cette activité fait suite à la naissance dans la ville des sociétés de rachat et de recyclage de mitrilles. Certaines fonderies les recyclent localement en matériaux ferreux de construction. A ce titre, ces jeunes sortent de l'oisiveté et deviennent utiles pour la société et pour eux-mêmes.

Tableau III. Evacuation des déchets

Acteurs d'évacuation	Quantité	Tarifs appliqués	Observation
1. Vidangeurs	5 à 7 m ³ par course	40 à 120 USD	Prix fixé en fonction de la distance de parcours
2. ONG ou Associations locales	20 à 25 kg/ménage/semaine	3 à 5 USD	Prix fixé par semaine
3. Pousse-Pousseur (chariot man) indépendant	1 à 5 kg/ménage/jour	1 à 3 USD	Prix fixé par jour

Source : Notre enquête sur le triptyque pauvreté – urbanisation – violence 2013-2015.



4. PLAN DU DOCUMENT DES STRATEGIES (POLICY BRIEF)

Les divers axes stratégiques proposés ici dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la violence dans les villes de Kinshasa et de Mbuji mayi tiennent compte du contexte général du pays, caractérisé notamment par les inégalités sociopolitiques et économiques

cumulatives ainsi que par des vulnérabilités et exclusions touchant particulièrement le genre et la jeunesse.

Il n'en reste pas moins vrai que cette situation préoccupe le gouvernement qui, dans le cadre de la réalisation des OMD-2015 notamment, a engagé des politiques et des programmes depuis les années 2001 en vue de réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim, même si ces actions se sont traduites jusqu'ici par des résultats insuffisants¹.

S'agissant spécifiquement de la violence urbaine, nombre d'initiatives souvent isolées ont été entreprises par les autorités de la ville de Kinshasa ces dix dernières années sans grand succès. C'est autant dire que la question de la violence continue à se poser comme du reste l'ont reconnue les enquêtes réalisées dans le cadre du présent projet. Dans la ville de Mbuji-Mayi, les initiatives publiques pour lutter contre la violence n'ont pas connue la même ampleur qu'à Kinshasa.

Aussi les propositions formulées ci-dessous s'adressent-elles à l'ensemble des décideurs publics de ces deux villes, qu'ils relèvent du niveau central, provincial, municipal, voire les acteurs associatifs ou privés, y compris des relais d'opinions aussi bien nationaux qu'étrangers.

4.1. Conditions sociétales, institutionnelles et individuelles du succès des politiques de réduction du triptyque

Le succès des politiques et actions publiques visant la réduction de la violence et de la pauvreté est appelé à prendre en compte les réalités de l'environnement aussi bien socio-politico-institutionnel qu'environnemental caractérisé entre autres par :

1. Les luttes politiques récurrentes et les inégalités socio-économiques dues aux divers facteurs et mécanismes qui, pour le plus grand nombre des congolais, ne leur permettent pas de jouir de leurs droits à une vie décente. Ce qui a pour conséquence d'entretenir l'incohésion de la société ainsi que la rupture entre elle et l'Etat, brisant de ce fait le contrat social.
2. L'Etat et ses institutions ne sont pas encore parvenus à travers leur mode de gouvernance, à éliminer significativement les situations de la violence et de la pauvreté, au regard des résultats acquis.
3. Face à un tel bilan, les membres de la société sont contraints, individuellement ou collectivement, d'imaginer des solutions de subsistance ou de survie en se réfugiant dans l'informel et dans l'autodéfense populaire sporadique contre la violence criminelle.
4. Il appert que ce sont particulièrement les ONG qui, en matière de lutte contre la pauvreté, s'affirment par des actions et initiatives encourageantes particulièrement à la base (coopératives, mutuelles, fondations, associations diverses, ...).

¹ RDC, Rapport OMD-2000-2015, pp.23 et suivantes.

Pour évoquer directement les expériences relatives aux deux villes de Kinshasa et de Mbuji-Mayi, les enquêtes de terrain ont démontré le rôle négatif qu'exercent les conditions environnementales sur la pauvreté en tant que facteur des maladies diverses. Avec ses douze millions d'habitants, Kinshasa connaît des pathologies telles que le paludisme, la fièvre typhoïde et toutes sortes de verminose à cause de l'insalubrité, faute d'assainissement de l'environnement. A Mbuji-Mayi, un autre facteur important à signaler concerne particulièrement le nombre élevé de ravins qui expose la population à divers risques : violence, insécurité, manque de mobilité urbaine, etc. Les ravins, dit-on, sont reconnus comme des espaces de refuge des criminels, dans la mesure où la police y accède difficilement. En plus, les ravins participent à l'isolement de nombreux quartiers qui deviennent plus vulnérables aux activités criminelles. Les routes étant souvent coupées, les services de la police deviennent retranchés et ne peuvent plus facilement intervenir, faute de voies d'accès propices.

Quartier périphérique Kinshasa



Cité Mama Mobutu/Kinshasa



4.2. Axes stratégiques et politique à envisager pour la lutte contre la pauvreté

1. Sur le plan stratégique général

Dans le cadre stratégique général de lutte contre la pauvreté, le gouvernement doit s'employer pour améliorer la gouvernance publique, en vue d'instaurer un Etat de droit, respectueux du principe de redevabilité sociale. Il doit promouvoir l'emploi en général et celui des jeunes et des femmes en particulier. Il a la mission de renforcer l'accès aux services sociaux de base et la protection sociale des groupes vulnérables ; il doit aujourd'hui protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique ; renforcer et appuyer les capacités d'autonomisation et de résilience des communautés urbaines ; favoriser la cohésion sociale en développant des stratégies et des actions qui privilégient l'appartenance à une même communauté nationale ; promouvoir des approches préventives et collaboratives de lutte contre la violence et la pauvreté.

2. Sur le plan Spécifique des politiques publiques

En ce qui concerne le chômage :

Le pouvoir public doit accélérer le processus de mise en retraite de la Fonction publique dont 80% d'agents et fonctionnaires sont aujourd'hui éligibles, de manière à favoriser l'engagement des jeunes diplômés. Pour donner plus de consistance au secteur informel qui emploie la majorité de citoyens dans les deux villes, des mesures efficaces doivent être prises pour sanctionner les pratiques illégales très courantes sur les activités informelles. Des facilités fiscales, en termes de microfinances, doivent être apportées aux acteurs émergents dans les activités informelles plus particulièrement à Mbujimayi.

Pour l'efficacité d'action des jeunes, le pouvoir public doit créer et rénover les écoles professionnelles pour former des jeunes qui peuvent être embauchés ou capables d'exercer une activité professionnelle après la formation. L'Etat doit aussi subventionner et accorder des facilités aux petites et moyennes entreprises (PEM) pour les emplois de jeunes. Il doit encourager les investissements dans les secteurs productifs, encourager le partenariat public-privé et mettre en place un système pour dénoncer et décourager le cumul des fonctions.

En ce concerne l'accès aux services sociaux de base :

Il y a urgence pour le pouvoir public de construire, réhabiliter et approvisionner les zones défavorisées en eau potable et électricité. Dans le même élan, il doit consolider le processus de construction, de réhabilitation et d'approvisionnement des institutions sanitaires et scolaires. Il doit penser à la construction des logements sociaux pour les populations démunies et à la construction d'équipements collectifs adéquats.

En ce qui concerne la dégradation de l'environnement urbain :

Le pouvoir public doit inscrire l'assainissement des quartiers pauvres dans sa politique, faire participer les habitants de quartier à l'identification de leurs problèmes prioritaires et à l'assainissement de leur quartier, sensibiliser les habitants à la protection de leur milieu de vie, appliquer les textes légaux en matière de la salubrité publique, rompre l'isolement de certains quartiers

En ce concerne l'assistance aux dynamiques communautaires

Le pouvoir public doit identifier les associations ou les collectifs qui sont les véritables acteurs dans le processus de développement à l'échelle des entités locales, il doit favoriser leur capacitation en vue de leur autonomie en tant qu'acteurs sociaux, encourager l'éclosion de ces structures locales, amener ces structures de jouer le rôle de lobbying.

4.2. THEMATIQUE URBANISATION ET DISCRIMINATIONS

par

Rachidi Obotela, Macaire Kaminar et Ingrid Mulamba

Introduction

La présente étude s'inscrit dans le contexte d'une urbanisation qui ne participe pas au développement de nouvelles productions urbaines que sont, surtout, les quartiers populaires des villes de Kinshasa et de Mbuji-Mayi.

Ces villes, victimes d'une crise socio-économique sans précédent, font de plus en plus face à une explosion démographique et spatiale non soutenue par un aménagement urbain conséquent, mais aussi, à la violence juvénile de milliers de jeunes marginalisés qui demeurent sans perspectives d'avenir.

Par ailleurs, l'action publique censée produire les infrastructures socio-économiques de base et conduire l'assainissement de l'espace public urbain, reste moins attrayante et provoque un environnement urbain vulnérable pour des milliers de citoyens qui vivent quotidiennement dans la pauvreté et la violence urbaine récurrentes.

Kinshasa et Mbuji-Mayi sont des villes confrontées de nos jours à une explosion démographique et spatiale. Leur habitat n'a pas suivi le même rythme pour faire face aux besoins des populations toujours galopantes. Leurs infrastructures de base, particulièrement à Mbuji-Mayi, sont non seulement insuffisantes mais souvent vétustes. Les services compétents pour garantir l'hygiène collective sont peu motivés et dépourvus des moyens de travail. Ce qui rend difficile l'assainissement de ces deux villes. Elles se sont transformées en évoluant de leur phase des villes au sens propre du terme à celle de simple agglomération mastodonte déplorée aujourd'hui.

L'exposé qui suit, présente brièvement l'état des lieux de la ville de Kinshasa et se termine par celle de la ville de Mbuji-Mayi. De chaque site de la présente enquête et dans la logique d'éclairer la dynamique existant entre l'urbanisation, les inégalités et la pauvreté ainsi que la violence prévalant en milieux urbains de la RDC, nous exposons respectivement les points suivants : l'explosion démographique, l'explosion spatiale, la précarité des services sociaux de base et concluons l'exposé par une série de stratégies de résilience appliquées par des acteurs étatiques et non étatiques impliqués dans la lutte contre l'urbanisation anarchique.

2.1. VILLE DE KINSHASA

2.1.1. Explosion démographique

La démographie, dit-on, est une des spécificités de la pauvreté à Kinshasa et Mbuji-Mayi. Mais, dans chacune de ces deux villes, l'accroissement de la population a ses propres particularités.

La poussée démographique à Kinshasa est en réalité un ancien phénomène social. Elle s'observe aussi bien à l'époque coloniale que postcoloniale. Mais si ce phénomène existe avant comme après l'indépendance du pays, il a été mieux contrôlé à l'époque coloniale pour la stabilité de la ville, qu'il ne l'est aujourd'hui. Ce qui occasionne, actuellement, des graves conséquences sur le plan des conditions sociales de la population et sur celui de la stabilité de la ville elle-même.

Tableau IV. Population et taux de croissance démographique à Kinshasa (1910-2000)

Année	Population	Taux annuel moyen de croissance	Année	Population	Taux annuel moyen de croissance
1910	10.000	2,3%	1959	442.422	2,5%
1924	23.730	8,1%	1967	901.520	10,6%
1929	46.088	14%	1976	1.748.000	8%
1934	27.510	- 10%	1980	2.400.000	8%
1940	49.972	10%	1984	2.664.200	2,6%
1950	201.905	15%	1991	3.119.869	2%
1955	365.905	13%	2000	6.062.000	3,6%

Source : F. Lelo Nzuzi et Cl. Tshimanga Mbuyi (*Pauvreté urbaine à Kinshasa, P.34*)

2.1.1.1. Population de Kinshasa pendant la période coloniale

A l'époque coloniale, on distingue deux périodes de forte croissance : 1923-1929 et 1935-1955, limitées par les ruptures des années 30 et des années 55-60 qui précédèrent l'accession du pays à l'indépendance.

La période 1923-1929 correspond à une phase de haute conjoncture économique, d'équipement et d'investissement. La population de Kinshasa passe de 2.3730 habitants en 1924 à 46.088 habitants en 1929. On manquait, comme l'indique Marc Pain, de bras aux débuts de Léopoldville. Les campagnes de recrutement furent massives de 1900 à 1930, parfois abusives, dépassant parfois les quotas fixés par région.¹ La population augmente et

¹PAIN M., *Kinshasa, la ville et la cité*, Paris, Editions de l'ORSTOM, 1984, p. 21.

double en cinq ans avec en moyenne une augmentation annuelle de 4700 personnes. L'industrie naissante attire une main-d'œuvre abondante¹.

Avec la crise de 1930, on enregistre une baisse de la population à Kinshasa. La période de récession mondiale va durer quatre ans, de 1930 à 1934. La plupart des hommes retournent dans leurs villages d'origine par manque d'emploi. La population chute à 39.530 habitants en 1930 contre 46.088 en 1929, soit un déficit de 14,3%².

A partir de 1935, cette population recommence à croître. Le taux de croissance annuel qui est de 1,1% par an s'accélère de 1940 à 1945 pour atteindre 1,5% par an. La politique de « l'effort de guerre » marque la première moitié de cette période. Les alliés sont ravitaillés à leur demande en matières premières d'intérêt stratégique (caoutchouc, étain). Il faut encore noter qu'à Kinshasa la croissance de la population masculine correspond également à la deuxième vague d'investissements que connut alors la colonie belge. L'Europe préfère placer ses capitaux en Afrique à la suite des difficultés internationales de l'après-guerre qu'elle connaît dans ses frontières et devant les troubles peu rassurants de l'extrême-orient. On remarquera combien le devenir de Léopoldville était lié à des conjonctures économiques qui lui étaient étrangères et combien le mouvement de la population masculine recouvre parfaitement celui des investissements. Pain indique que le nombre des travailleurs annuellement arrivés dans la capitale dépasse en moyenne 8000 unités de 1948 à 1952. Il est supérieur à 16000 unités au maximum en 1949.³ La population de Kinshasa qui était de 27.510 habitants en 1934 atteindra 36.5905 habitants en 1950.

A la veille de l'indépendance, de 1955 à 1960, la croissance démographique rapide enregistrée de 1940 à 1950 se ralentit. La population masculine marque un recul. Cependant, malgré le refoulement des chômeurs et des sans-emplois hors de la ville, la population totale augmente du fait de l'arrivée des épouses venues du milieu rural ainsi que des naissances.⁴ En 1959, c'est-à-dire, une année avant l'accession de la RDC à la souveraineté internationale, Kinshasa avait une population de 442.422 habitants.

Nous pouvons remarquer que l'accroissement de la population *kinoise* avant l'indépendance du pays est généralement fonction des raisons économiques. Pour son peuplement, la ville était principalement nourrie des travailleurs des industries et services qui venaient de s'y installer pour des motifs bien précis, l'exercice d'une activité rémunérée. Ce qui fait qu'en période de crise (entre 1930-1934 et 1955-1960), quand les conditions d'emploi n'étaient plus favorables, Kinshasa enregistrait un mouvement de décrue de sa population. Les hommes sans emploi perdaient leur raison de demeurer en ville et regagnaient leurs milieux d'origine.

¹ LELO NZUZI F. et TSHIMANGA MBUYI C., *Pauvreté urbaine à Kinshasa*, Edition Cordaid, 2004, p. 35.

² MBUMBA, N., cité par LELO NZUZI F. et TSHIMANGA C., *op. cit.*, p.35.

³ PAIN M., *op. cit.*, p. 20.

⁴ NZUZI LELO F. et TSHIMANGA MBUYI C., *op. cit.*, p.35.

En période coloniale, un autre constat mérite d'être relevé : la croissance de la population urbaine qui est principalement issue de l'exode rural concerne plus les hommes en âge de travailler. L'accès des nouveaux citadins en ville ne donne pas lieu à l'occupation anarchique de l'espace. L'extension de la ville se fait suivant un plan d'urbanisation bien défini, dirigé et contrôlé par les instances politico-administratives. Personne ne s'installe en ville de son propre gré.

2.1.1.2. Population de Kinshasa après l'indépendance

Si à la veille de l'indépendance, c'est-à-dire, entre 1955 et 1960, Kinshasa connaît un ralentissement dans le rythme d'évolution de sa population, avec l'indépendance, la croissance reprend vigoureusement. On assiste à une explosion démographique sans précédent. La ville est confrontée à un afflux massif de gens originaires des campagnes et des villes secondaires attirés par la nouvelle fonction et le rayonnement politique de la première ville du pays.

Ce mouvement est renforcé par l'abandon des formalités ennuyeuses et tatillonnes qu'imposait l'administration coloniale au départ et à l'arrivée des immigrants.¹ La population de la ville explose entre 1960 et 1970. Selon Francis Lelo Nzuzi et Claudine Tshimanga Mbuyi², Kinshasa est aux prises avec l'exode rural dû au laxisme de certaines administrations et à la rébellion. En effet, la décennie 60 est marquée par la guerre civile qui éclate au Congo quelques mois après l'indépendance et contraint Kinshasa à accueillir de nombreux « réfugiés ». Ils ne se cantonnent pas dans des camps, mais plutôt dans la ville ou à la périphérie, là où les conditions de vie et de sécurité leur paraissent plus favorables qu'en province, dévastée par la guerre civile. De plus, les enjeux politiques après l'indépendance, suite à la création de multiples partis politiques à tendance tribale, poussent les leaders politiques à favoriser l'exode rural pour gonfler leur électorat *kinois*. De 1960 à 1967, la croissance annuelle a été de 11,6% pour la ville de Kinshasa. En 1967, Kinshasa compte 901.520 habitants.

Malgré les timides tentatives de renvoi des ruraux désœuvrés vers les villages d'origine et en dépit des programmes d'acheminement des sans-emplois vers des camps de travailleurs dans la région de l'Equateur, le flux vers Kinshasa augmente entre 1970 et 1980. Aussi, la décennie 70 est une période très trouble sur le plan économique. La nationalisation « zaïrianisation » des entreprises, plantations et commerces des étrangers précipite l'économie nationale dans le gouffre. Les provinces sont les plus touchées par cette crise économique. La paupérisation des campagnes provoque la migration vers les villes secondaires d'abord, puis vers Kinshasa en définitive, qui va totaliser 2.400.000 habitants en 1980.

Entre 1980-1990, les entreprises agro-pastorales qui encadraient les paysans font totalement faillite après la « zaïrianisation ». La dégradation des conditions de vie en milieu

¹ PAIN M., *op. cit.*, p. 21.

² NZUZI LELO et TSHIMANGA MBUYI C., *op. cit.*, p. 35.

rural, le manque d'entretien des routes de desserte agricole accentuent l'exode rural vers Kinshasa. Le programme d'ajustement structurel imposé par le FMI et le Club de Paris dans les années 80 aggrave encore la crise issue de la « zaïrianisation ». Les ruraux, confrontés à la nécessité de rechercher des revenus complémentaires, migrent vers Kinshasa où les opportunités d'un emploi rémunérateur leurs paraissent plus grandes qu'en province. Malheureusement, ces espoirs et opportunités s'estompent pendant la décennie 90.

En effet, en 1991 et 1993, les scènes de pillage à Kinshasa et en provinces parachèvent le délabrement du tissu économique national déjà précaire depuis les années 80. Et Kinshasa perd du coup 100.000 emplois, selon l'Association Nationale des Entrepreneurs du Zaïre (ANEZA).

Ensuite, les tensions ethniques dans les provinces du Katanga et du Kivu dans la première moitié des années 90, suivies des rébellions de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL), du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), du Mouvement de Libération du Congo (MLC) et la guerre civile de Brazzaville à la fin de la même décennie poussent les gens à migrer vers les lieux plus sécurisés comme Kinshasa. Des camps existent encore jusqu'à ce jour avec des milliers de réfugiés. D'autres réfugiés ont quitté les camps et se font héberger auprès des membres de famille et d'amis. Selon les projections de l'Institut National de la Statistique (INS), il y avait en 2.000, près de 6.062.000 d'habitants à Kinshasa, dont 3.637.000 de moins de 19 ans, soit 60% de la population. Certaines statistiques estiment à 8.096.254 d'habitants la population de Kinshasa en 2007.¹Aujourd'hui, la population de Kinshasa est estimée à 12.000.000 d'habitants.

2.1.2. Explosion spatiale

Kinshasa fait face à une explosion spatiale, conséquente à l'explosion démographique. En effet, elle est restée depuis longtemps une particularité en Afrique, avec un taux moyen de croissance accélérée et soutenue avoisinant ou dépassant souvent 10% entre 1924 et 1980, comme on peut le constater dans le tableau n°1 présenté ci-dessus. Un tel taux de croissance pour les autres villes africaines n'a été nulle part observé, exceptée Abidjan, la seule ville comparable à Kinshasa, parce qu'elle maintenait trente ans durant depuis les années 50, un rythme de croissance supérieur à 10%.² Mais l'occupation de l'espace à Kinshasa est différente selon que l'on se trouve en période coloniale ou post coloniale.

En période coloniale, l'extension de la ville se fait avec beaucoup d'harmonie, sans anarchie dans l'occupation des terres. Le taux de croissance bien que souvent élevé en cette période, est rythmé par les besoins d'investissement de la ville. Il s'agit, pour la plupart, des populations d'origine rurale qui viennent à Kinshasa pour besoin de la main-d'œuvre. Le rythme de l'urbanisation est, en grande partie à cette époque, conditionnée par la conjoncture internationale. La période coloniale est aussi caractérisée par la ségrégation spatiale basée sur

¹ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Kinshasa>.

² PAIN M., *op. cit.*, p. 27.

la race. On y trouve une « ville blanche » et des quartiers africains, appelés « cité », nettement séparés. L'« indigène » qui accède en ville reçoit un lot de l'administration. L'emplacement du lot est déterminé par l'origine ethnique du travailleur, les ethnies étant regroupées par quartier. Jusqu'à un décret de 1953, les Africains ne peuvent accéder à la propriété immobilière en ville.¹

L'indépendance, en 1960, sonne le glas d'une politique d'aménagement du territoire. L'autorité administrative congolaise s'effondre, les procédures légales en matière d'urbanisation ne sont plus respectées. C'est le début d'une urbanisation spontanée qui donnera naissance à beaucoup de quartiers sans urbanisme et contribuera à l'inflation de l'espace urbain. En 1976, pour n'évoquer que cette année, à titre d'exemple, seulement 410 dossiers d'autorisation de bâtir ont été introduits à Kinshasa, alors qu'on estime que chaque année environ 10.000 parcelles à bâtir sont mises sur le marché.²

Kinshasa consomme beaucoup d'espace, la ville s'étend en tache d'huile dans toutes les directions. Les établissements spontanés donnent naissance aux zones d'extension. Ce sont alors des communes entières qui naissent comme Selembao, Makala, Bumbu, Ngaba, Kisenso, Ndjili (en partie), Kimbanseke, Masina. Elles naissent dans des vastes concessions que l'administration coloniale avait attribuées jadis à des églises ou à des particuliers comme Wery, Imaf, Profrigo, les Frères des écoles chrétiennes, Alhadeff, Foncobel, Herman, Groupe Rodeby, Dufour, De Bonhomme, Marques, de Malingrau, etc.³.

Après l'indépendance, on note l'absence de logique des politiques urbaines globales et la difficulté de régulation dans un Etat fragile qui sont l'un des défis majeurs à relever pour une urbanisation maîtrisée car, l'auto-construction et la dégradation du cadre de vie qu'elle engendre sont les effets d'un laisser-aller. Ce sont les critères socio-économiques qui deviennent de plus en plus déterminants dans la répartition de la population dans les espaces urbains.

¹ DE VILLERS G., *Sociologie urbaine*, Unikis, notes inédite, 1987.

² PAIN M. cité par DE VILLERS G., *op. cit.*

³ LELO NZUZI F. et TSHIMANGA MBUYI C., *op. cit.*, p. 40.

Vue du quartier périphérique Pakadjuma/Kinshasa



Vue d'un quartier périphérique à Mbuji-Mayi



2.1.3. Précarité des services sociaux de base

A Kinshasa, les habitants essaient d'inventer de nouvelles dynamiques afin de répondre aux faiblesses de l'administration urbaine, en s'organisant soit pour construire un habitat, soit pour vivre malgré la profonde crise que traverse le pays. Cette habilité consiste à mettre en place des nouvelles formes d'organisation sociale afin de pallier à la situation sinistrée léguée par la décennie des conflits armés.

Les *Kinois* créent ainsi quotidiennement de nouvelles stratégies de survie et de se loger, sans trop se préoccuper de l'ordre public. La ville se développe donc en combinant l'ordre et le désordre.

Le désordre *Kinois* a occasionné l'éclosion de petites activités informelles pour lutter contre la pauvreté. Mais l'ampleur de ces nouvelles dynamiques sociales parfois viables, rend la politique urbaine ingouvernable. Car, elles deviennent « un état d'esprit général » qui traverse tout l'espace *kinois*, et dont on peut se rendre compte dans la production de l'espace urbain et de son administration. Il s'ensuit un développement urbain ségrégationniste et très déséquilibré. Cette situation est devenue catastrophique après l'indépendance.

La ville de Kinshasa est caractérisée par la vétusté et la dégradation des infrastructures de base dans les anciennes cités construites à l'époque coloniale, mais également par le sous-équipement des vastes cités auto-construites dans les zones d'extension et d'occupation spontanée après l'indépendance du pays en 1960.

2.1.3.1. Logements

En ce qui concerne Kinshasa, la plus grande partie de la ville actuelle s'est développée de façon organique, parfois très chaotique, sans la moindre contrainte, sans la supervision des autorités publiques ou le soutien d'une quelconque forme de croissance économique¹. Kinshasa s'étend ainsi, sans rapport aucun entre le mouvement d'accroissement de ses habitants et celui des infrastructures censées les abriter. Avec l'insécurité accrue à l'intérieur du pays depuis la décennie 90, à cause de la guerre, l'explosion démographique s'est encore accentuée à Kinshasa, au point où, la ville connaît chaque année une pénurie de logement d'au moins 200.000 maisons². Les kinois vivent un sérieux problème de logement dans leur ville qu'une bonne partie d'entre eux loge avec toutes leurs familles dans les chantiers, c'est-à-dire des maisons ou bâtiments non achevés. La proportion des ménages résidant des chantiers à Kinshasa s'élevait à 18%, selon l'enquête de l'ENHAPSE/RDC réalisée en 1999.³ Ce chiffre doit être largement dépassé actuellement.

Dans l'ensemble, il faut retenir que le gros des citoyens à Kinshasa loge dans les auto-constructions. Le pouvoir public en RDC est resté très distrait, depuis la dissolution en 1982 de l'organisme paraétatique dénommé : *Caisse Nationale d'Épargne et Crédits immobiliers* (CNECI).

Si les promoteurs immobiliers privés se sont manifestés à la suite de la déficience des organismes étatiques et paraétatiques, L'ONG Habitat pour l'Humanité appuyée par les Eglises protestantes d'Amérique a, de 1974 à 1994, réalisé 1622 logements dont 142 à Kinshasa et le reste dans les provinces de l'Équateur, de Bandundu et du Sud-Kivu. Dans le même ordre d'idées, la société LOGEC (Logement Economique) qui réalisa respectivement la Cité Verte avec 442 logements en 1986 et la Cité Mama Mobutu avec 674 logements en 1988 grâce aux ressources dégagées par la Société Nationale d'Électricité (SNEL) et la Régie de distribution d'eau (REGIDESO) pour aider leurs cadres à se loger, la Présidence de la République et la SNEL avaient financé la construction de la Cité Ouvrière de Maluku. Depuis ce temps, la politique des logements sociaux pour soulager les besoins de la population se limita alors à des mesures ponctuelles.

¹ DE BOECK F., *La ville de Kinshasa, une architecture du verbe*, <http://www.eurozine.com/articles/2007-05-25-deboeck-fr.html>.

² *Idem*

³ RDC, Rapport national sur le Développement humain 2000, pp. 88-89.

2.1.3.2. Eau potable

Par manque d'une logique globale de mise en œuvre des actions publiques urbaines de proximité, certaines aires urbaines vivent dans un manque notoire d'eau, faisant de ces communes de véritables déserts urbains. Malheureusement, ces communes populaires sont en plus occupées par des populations pauvres. Aujourd'hui, la distribution d'eau potable à Kinshasa est loin de satisfaire la grande majorité de *kinois*. En effet, même dans les quartiers jadis bien desservis en eau, certains d'entre eux ne sont plus ou sont difficilement alimentés en eau potable (les zones d'altitude élevées : Mont-Ngafula, Unikin, Righini, Salongo et certains quartiers d'extension : Mikondo). La tuyauterie est restée dans ce cas un simple décor dans les parcelles.

La Régideso doit faire face à l'extension très accélérée de la ville de Kinshasa. Ce qui n'est pas souvent facile au regard des moyens dont elle dispose. Entre 1990 et 2005, la production d'eau potable à Kinshasa est restée stationnaire alors que dans le même temps, la population de la ville n'a cessé d'augmenter. Pour le moment, les besoins en eau potable de la ville sont en deçà des besoins réels de la population. Ils étaient estimés à 700.000 m³/jour en 2007 et avec une fourniture de 425.000 m³/jour. Le taux de desserte en eau pour la ville oscille autour de 60%.¹ Dans la plupart des quartiers d'extension, les habitants ne sont pas raccordés au réseau public de distribution d'eau potable.

Les modes d'approvisionnement en eau varient dans ces quartiers périurbains. Nos enquêtes révèlent que 30% des ménages de ces quartiers pauvres recourent aux eaux des bornes fontaines, 4,10% puisent l'eau des sources aménagées, 3% recourent aux eaux des puits aménagés et 4,5% utilisent les eaux des sources non aménagées et pluviales. Comme on peut bien le constater, des quartiers entiers, surtout dans les zones d'extension récente, restent privés d'eau potable pendant des mois, exposant des milliers de citoyens aux grands risques de santé publique.

Au cours de la dernière décennie, la REGIDESO a fait un effort de multiplier des stations de pompage et six boosters (relais) de distribution pour renforcer la pression, mais elle reste confrontée à l'obsolescence et la vétusté des équipements. A cela s'ajoutent l'instabilité de l'énergie électrique dans les usines de production et les stations de pompage, mais aussi le non-paiement des factures de consommation d'eau par l'Etat, les entreprises publiques, les entités décentralisées et certains dignitaires sans oublier le paiement parfois aléatoire des factures par la population.

Face à l'insuffisance ou à l'absence de desserte en eau potable à Kinshasa, quelques organisations non gouvernementales ou groupes confessionnels ont réalisé des forages d'eau

¹ Evaluation de la desserte en eau potable à Kinshasa,
http://www.h2o.net/magazine/instant/francais/2007/2007_04.htm.

dans certaines zones d'extension pour venir en aide aux populations les plus démunies (Kimbondo, Kindele-Monastère, Kimbanseke). Les plus nantis parmi les citoyens recourent quant à eux, à des alimentations où le commerce de l'eau devient de plus en plus payant.

L'urgence pour faire profiter à tous les citoyens *kinois* de l'eau potable reste une nécessité. On sait que dans le souci d'améliorer sa production en eau potable à Kinshasa, la Regideso, en partenariat avec la Banque mondiale, a lancé la reconstruction du module 3 à N'Djili pour accroître la production de cette usine à 110 000 m³. Aussi, une nouvelle usine de 110.000 m³ de capacité, soutenue par la coopération chinoise, a été construite à Lukunga.¹ Mais, le problème demeure encore, surtout dans la plupart de quartiers défavorisés.

2.1.3.3. Electricité

A Kinshasa, en 2007, 1,5 million d'habitants disposaient théoriquement de l'électricité², alors qu'on estimait la population de la ville autour de 7.000.500 habitants. Le gros de la population, surtout dans les quartiers d'extension récents où habitent les citoyens pauvres, ne bénéficie presque pas de l'énergie électrique. Pour les quartiers électrifiés, la fiabilité de l'électricité est plus aléatoire que réelle, faute d'une politique conséquente d'aménagement urbain.

En réalité, les équipements de production d'électricité n'ont pas été systématiquement entretenus, rénovés ou modernisés à l'échelle nationale, de sorte que les installations d'Inga I et II n'opèrent qu'à 40% de leur puissance installée. En revanche, la demande d'électricité ne cesse d'augmenter à Kinshasa comme partout dans les provinces du pays. Ici, la SNEL, n'a pas la maîtrise sur la distribution et la gestion de l'électricité qui relève de son pouvoir. Au-delà de son incapacité d'entretenir le réseau urbain, on peut déplorer les raccordements anarchiques, certains à caractère industriel (moulin, boulangerie, ...), sans référence à ses directives. Il s'agit d'une situation qui entame sérieusement les services de la SNEL à Kinshasa, car très souvent, des quartiers jadis stables en fourniture électrique ne le sont plus à cause des raccordements anarchiques.

La faillite d'électricité partout où elle se manifeste dans un secteur de la ville, s'accompagne souvent d'une dose d'insécurité. En effet, chaque fois qu'un quartier (populaire surtout) est plongé dans le noir, les citoyens ont tendance de braver même les règlements qu'ils observent. Souvent, ils profitent de déposer partout où ils peuvent, les tas d'immondices devenus gênant dans la parcelle, à l'abri de toute vigilance populaire. Mais surtout, le phénomène *kuluna* est légion dans les quartiers sans électricité.

¹ Evaluation de la desserte en eau potable à Kinshasa,
http://www.h2o.net/magazine/instant/francais/2007/2007_04.htm.

² Idem.

2.1.3.4. Hygiène et assainissement

Aujourd'hui, l'une des grandes pathologies de Kinshasa et Mbuji-Mayi reste la précarité ou l'absence de l'hygiène publique, suite à la défaillance de leurs systèmes d'assainissement.

Kinshasa, jadis appelée « Kin-la-belle », était une des plus belles villes d'Afrique. Mais aujourd'hui, elle présente un visage de ville malpropre à cause de la production massive de déchets dont le contrôle et la gestion échappent largement aux autorités et à la population.

Dans l'ensemble, les déchets de tous genres jonchent aux abords de voies publiques et partout dans les zones périphériques, sans distinction de niveau de vie des habitants du quartier.

Suite à la saturation des dépotoirs officiels là où ils existent dans les quartiers, de nouveaux dépotoirs d'ordures ménagères et autres sont improvisés par les habitants, certes, non officiellement autorisés, mais tolérés par les autorités faute de solution de rechange. On peut observer, par exemple, que les marchés publics officiels et informels abondent en déchets de toutes sortes, organiques et inorganiques et surtout en sachets et matière plastique. La plupart des quartiers ont adopté l'incinération traditionnelle des déchets comme une solution à leur élimination faute de moyens de collecte efficaces. Mais, une telle solution comporte des conséquences néfastes sur la santé de la population et sur l'environnement, à cause de l'intoxication qui peut conduire aux maladies respiratoires.

Les espaces potentiels de cultures maraîchères servent également de dépotoirs temporaires jusqu'à ce qu'un tri approprié soit fait par les cultivateurs afin de tirer la matière organique putréfiable et utile aux activités agricoles.

Le long des voies et dans les espaces vides, s'accumulent les ferrailles, essentiellement composées de carcasses de voitures usagées ou des véhicules hors usage de tous genres, ainsi que les pneus usés. Les déchets issus des hôpitaux et centres de santé échouent directement dans les dépotoirs spontanés sans le moindre traitement préalable.

Le réseau hydrologique intérieur de la ville est devenu un réseau d'égouts à ciel ouvert. Ces belles rivières qui sillonnent les communes et qui jadis donnaient à Kinshasa un charme pittoresque, sont devenues aujourd'hui des décharges principales et le nid de prolifération des moustiques. Les déchets s'amoncellent le long des rives et très souvent s'accumulent dans le lit des rivières. Toutes les eaux usées, qu'elles soient domestiques ou industrielles, s'y rencontrent. Les eaux usées sont souvent mal canalisées et s'infiltrent dans le sous sol, avec le risque de polluer toutes les nappes phréatiques.

La situation d'insalubrité que vit Kinshasa indique clairement que les actions et les moyens qui sont mis en place pour la conduite efficace de l'assainissement de la ville ont

atteint leurs limites. Cette situation a été principalement créée par la non maîtrise de la croissance démographique, l'urbanisation incontrôlée et un schéma de développement inadapté.

Si l'assainissement et l'hygiène publique posent problème à Kinshasa, la situation entre quartiers se diffère selon qu'il s'agit des zones jadis urbanisées ou celles d'auto-construction sans urbanisme.

Dans les anciens quartiers urbanisés, si l'hygiène et l'assainissement intérieur de la parcelle apparaissent relativement bien assurés, à la satisfaction de la grande majorité des habitants, le même mouvement n'est pas observé dans l'environnement extérieur de la parcelle. Celui-ci est insalubre, parce que les infrastructures de base, comme les caniveaux et les routes, sont souvent en état de délabrement avancé. Aussi, les déchets solides générés dans la parcelle sont évacués sans passerelle pour garantir l'hygiène publique de l'ensemble du quartier. Ce qui anéantit l'effort consenti à l'intérieur de la parcelle sur le plan de santé publique. En effet, les eaux stagnantes dues au bouchage des caniveaux sont très visibles le long des avenues, et forment le foyer de départ des moustiques qui infestent les parcelles d'habitation. Ici, c'est la déchéance de l'urbanisme qui fait défaut à l'hygiène et à l'assainissement du quartier.

Dans les quartiers d'extensions auto-construites, l'assainissement de l'environnement demeure un problème dans son ensemble, en défaveur à l'hygiène publique. L'évacuation mal contrôlée des déchets, solides et liquides, amenuise toutes les chances de promouvoir la santé publique. La structure marécageuse, les inondations répétées, la présence fréquente des eaux stagnantes et flaques d'eau, les érosions, les dépôts non contrôlés des immondices sont autant de problèmes qui contribuent à la dégradation des conditions de vie dans ces quartiers.

2.2. VILLE DE MBUJIMAYI

2.2.1. Expansion démographique

Depuis sa création comme territoire en 1945 et ce jusqu'à la fin de la colonisation, le territoire de Bakwanga, actuelle ville de Mbuji-Mayi, comptait la population humaine la plus élevée du district de Kabinda. En 1945, sur un total de 527 512 habitants pour tout le district, le territoire de Bakwanga en comptait 130 771, soit 24 % environ. Tandis qu'en 1958, le territoire de Bakwanga comptait 141 027 habitants sur un total de 488 930 habitants pour tout le district, soit environ 28 %. Cela ne se passa pas sans poser des problèmes¹.

On ne peut suivre l'évolution administrative du territoire de Bakwanga sans évoquer le problème démographique qu'il suscite. De 1945 à 1951, le rythme d'accroissement de la population fut ascendant. On enregistra, en 1952, une baisse globale dans l'évolution de la

¹ MPUNGA TSHIENDESHA BIKUKU, *Territoire de Bakwanga (1945-1959) : monographie socio-économique*, mémoire de licence en histoire, Lubumbashi, UNAZA, 1978-1979, p.21.

population du territoire. Celle-ci s'explique par un mouvement migratoire constaté au début des années 1950. En 1952, il y eut exode d'un imposant groupe de la population luba vers les rives de la Lomami en territoire de Senterly (Rapport AIMO du Territoire de Bakwanga 1951-1952)¹.

Pendant que les Baluba de Bakwanga quittaient le territoire, celui-ci formait un pôle d'attraction pour les populations des territoires de Senterly, Kabinda, Ngandajika, Mwene-Ditu et, surtout, Dibaya. Après 1952, le rythme d'accroissement fut constant jusqu'en 1954, qui marqua une rupture dans l'évolution démographique².

Mais, en réalité, ce sont les événements de 1959-1960 (le conflit Lulua-Baluba à Luluabourg), qui entraînent les vagues les plus importantes de retour des populations luba Lubilanji vers le Kasai-Oriental. Le rachat et l'affranchissement des esclaves Luba Lubilanji ont énormément contribué à l'expansion des Luba Lubilanji au Kasai. Quelques méthodes d'évangélisation ont aussi grandement favorisé la participation active des Luba à l'œuvre de l'évangélisation au Kasai chez les catholiques comme chez les presbytériens.

Le site de Mbujimayi est une constellation de onze villages appartenant au clan des Bakwa Nyanguila, une subdivision des Luba du clan Bakwanga. Les onze villages qui occupaient l'actuel espace de la ville de Mbujimayi sont : Bakwa Nkumba, Beena Dipumba, Bakwadianga, Beena Tshibwabwa, Beena Kaseka, Beena Mbobu, Beena Kabongo, Beena Mabika, Bakwa Kapanga, Beena Kansele et Beena Tshibuyi.

Les populations bakwanga, ou plus exactement les Bakwa Anga, sont situées dans la partie de l'ancien territoire de Bakwanga comprise entre les rivières Muya et son affluent, la Lupemba, au Nord; la Mbujimayi, à l'Est ; la Mudiba, au Sud, et la Lukelenge, la Kakangayi, la Nzaba ainsi que la Lupemba à l'Ouest. Leur territoire ainsi délimité regorge, outre les populations bakwanga elles-mêmes, le chef-lieu du secteur Baluba de la « Bushimaie » (Mbujimayi) et celui du territoire de Bakwanga, l'ensemble des installations de la société Forminière³.

La ville de Mbujimayi se caractérise par son explosion démographique due, en premier lieu, à la migration luba en provenance de Luluabourg en 1960 comme du Katanga et, en deuxième, aux migrations des Kasaiens du Katanga, refoulés lors de la crise économique dans les années 1990. Enfin, l'attrait du diamant et du petit commerce en amont comme en aval de l'exploitation du diamant. « La petite cité minière de Bakwanga qui comptait, en 1960, 33 000 habitants, se métamorphosa en quelques années en une grande agglomération.

¹ OMASOMBO J., *op. cit.* p.108.

² DIBWE dia MWEMBU D., *Histoire de la population et de l'organisation administrative de Kabinda (1885-1960)*, mémoire de licence en Histoire, UNAZA/Campus de Lubumbashi, 1974, p.199.

³ OMASOMBO J., (sous la direction), *op. cit.*, pp.54-60.

D'après le recensement de 1984, Mbujimayi comptait à cette époque 486 235 habitants. En 1999, après l'arrivée des « refoulés » du Katanga, la population de la ville s'élevait à 1 193 891 habitants »¹.

Ainsi donc, Mbujimayi est le résultat de deux héritages : d'abord, colonial, et ensuite, celui des extensions spontanées qui ont suivi et exacerbées par l'arrivée des réfugiés. Les villages des Bakwa et Nyanguile qui s'y trouvaient à l'origine, ont été engloutis dans la marée des immigrés². L'arrivée massive à Bakwanga des Luba Lubilanji chassés de Luluabourg et du Katanga ou partis des autres contrées à l'appel de Kalonji (l'un des leaders de la sécession du Sud Kasai) eut pour conséquence une croissance accélérée de la population de la province, au point que celle-ci doubla en l'espace de trois ans. La forte densité de la population s'accompagna très rapidement de la dégradation de la situation alimentaire et sanitaire. La misère se généralisa³.

Cette explosion démographique a engendré, de fait, une explosion urbanistique sans précédent dans l'histoire de Mbujimayi qui s'est donc étendue sans structure propre. Ainsi, les différents lieux d'origine récente ne sont donc que le prolongement direct des anciens quartiers, notamment, La Poste, sans qu'il y ait une quelconque séparation comme l'eût voulu la logique coloniale.

Bloquées au Sud par le domaine minier, les habitations ont proliféré au Nord, à l'Ouest et l'Est sans respect des contraintes environnementales naturelles. D'abord localisés sur les crêtes, les villages ont proliféré sur les versants jusqu'aux fonds marécageux où les creuseurs exploitent du diamant alluvionnaire dans la rivière Mbujimayi⁴. L'implosion démographique se renforce toujours davantage car dans l'esprit de plus d'un congolais, Mbujimayi représente un eldorado, pensons ici à son diamant légendaire. Cette implosion démographique fait accroître les besoins et la demande toujours croissante de leur satisfaction malheureusement toujours fuyante.

2.2.2. Urbanisation non planifiée et sous-équipée

Mbujimayi demeurera encore longtemps une ville atypique et singulière marquée par l'aspect d'une campagne. Le caractère de zone minière a entretenu le statut atypique de la ville parce que tout y est dérisoire.

Le Ministère du Plan décrit la précarité du logement à Mbujimayi : « L'occupation des terres d'une manière spontanée, par acquisition auprès de chefs coutumiers ou l'occupation de fait, sans viabilisation préalable, sans récolement des ouvrages hors site, amplifie la pauvreté urbaine dans le chef de la population qui va être amenée à vivre dans les quartiers sans eau potable, sans électricité, sans voie de circulation. Ceci les expose à des

¹ RDC, *Monographie de la province du Kasai Oriental*, Ministère du Plan, 2005.

² TSHIENKE D., *op. cit.*, 2011.

³ OMASOMBO J., (sous la direction), *op. cit.*, p.236.

⁴ *Idem*

maladies qui les rendent plus vulnérables, tandis que le manque d'eau surcharge l'emploi de temps journalier des filles ordinairement affectées à cette tâche au niveau de la famille. C'est ce que révèle les tableaux qui suivent à propos de la carence de l'énergie électrique.

Tableau V. Mode d'éclairage le plus utilisé par le ménage

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
lampion	386	19,9	19,9	19,9
bougies	103	5,3	5,3	25,2
lanterne	583	30,1	30,1	55,3
énergie électrique publique	741	38,2	38,2	93,5
groupe électrogène	23	1,2	1,2	94,7
panneau solaire	12	,6	,6	95,3
autre à préciser	91	4,7	4,7	100,0
Total	1939	100,0	100,0	Total

Source : Notre enquête sur le triptyque pauvreté – urbanisation – violence 2013-2015.

Tableau VI. Principal combustible du ménage

Nature du combustible	Effectifs	Pourcentage
électricité	219	11,3
pétrole	35	1,8
braise	1319	68,0
bois mort	274	14,1
gaz	1	,1
autre à préciser	91	4,7
Total	1939	100,0

Source : Notre enquête sur le triptyque pauvreté – urbanisation – violence 2013-2015.

S'agissant de l'eau potable, très peu des résidences urbaines en sont pourvues. Ordinairement, plusieurs familles se servent en dehors de leurs parcelles résidentielles. C'est ce que renseigne le tableau ci-dessous.

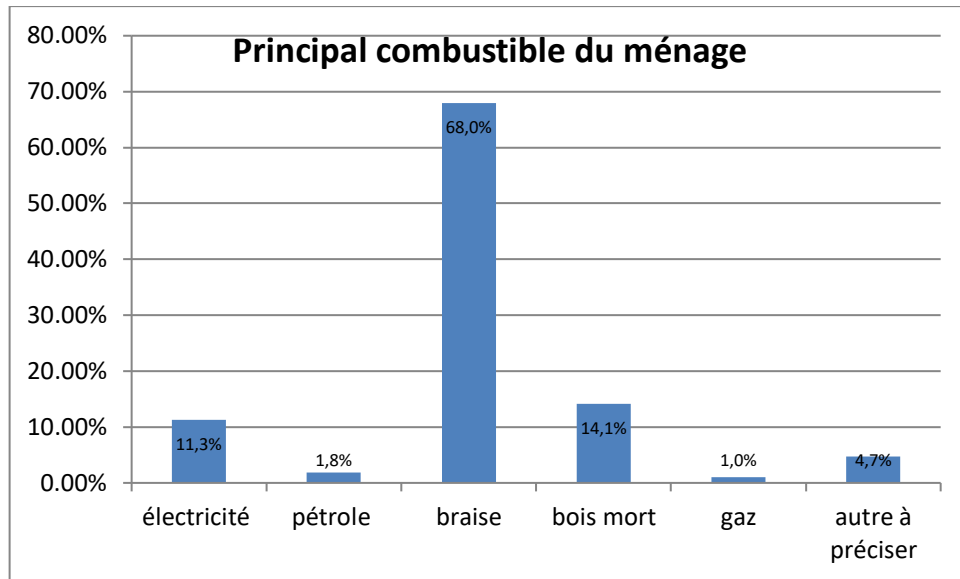


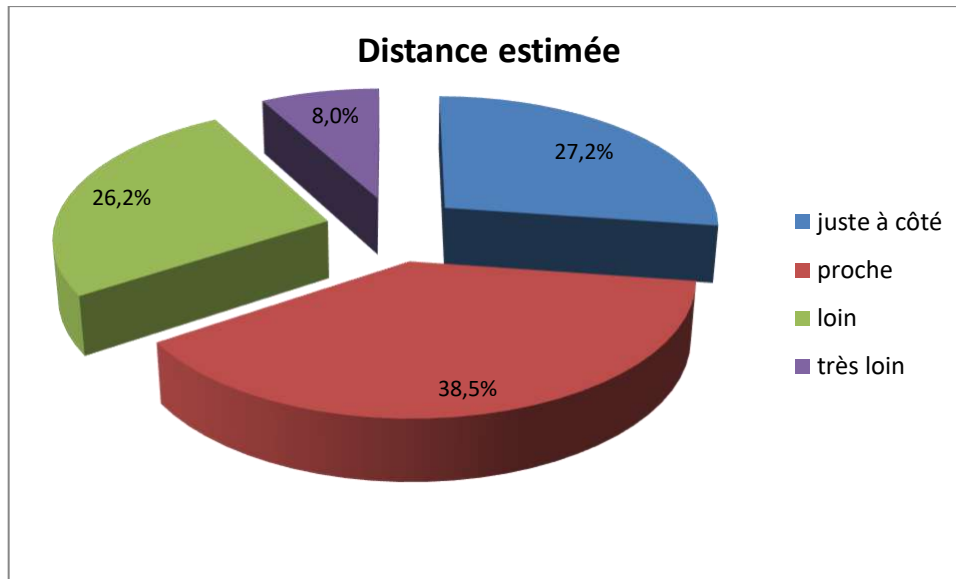
Tableau VII. Distance estimée

Distance estimée	Effectifs	Pourcentage
juste à côté	330	27,2
proche	466	38,5
loin	317	26,2
très loin	97	8,0
Total	1210	100,0
Systeme manquant	729	
Total	1939	

Source : Notre enquête sur le triptyque pauvreté – urbanisation – violence 2013-2015.

A Mbuji mayi comme à Kinshasa, il n'y a pas de sécurité parcellaire, car le plus souvent, le titre de propriété n'est pas le certificat d'enregistrement »¹. C'est ce que renseigne le tableau ci-dessous.

¹ RDC, Monographie du Kasaï Oriental, Ministère du Plan, 2005, cité par Jean Omasombo, *op. cit.*, p.278.



2.2.3. Les logiques d'acquisition de la propriété foncière à Kinshasa et à Mbuji mayi

L'urbanisation maîtrisée est celle qui prévoit les risques en amplifiant ou en agissant sur les éléments qui structurent le développement de l'agglomération ou ville. En effet, maîtriser l'urbanisation, c'est penser l'espace. Il s'agit d'organiser l'espace en référence à quelques modèles de localisation puis de produire des règles à opposer aux acteurs urbains afin qu'ils se conforment à une logique globale des politiques publiques urbaines.

A Kinshasa et Mbuji mayi, l'extension urbaine incontrôlée est le produit de contradictions urbaines, de rapports entre forces sociales opposées dans la distribution de l'espace urbain. Ces forces que certains chercheurs appellent « acteurs » travaillent sur base de deux logiques d'acquisition de la propriété foncière. La logique « étatique » et celle dite « populaire ».

1. La logique étatique

Les données d'enquête révèlent qu'officiellement, l'acquisition de la propriété foncière à Kinshasa et à Mbuji mayi varie selon qu'il s'agit de l'acquisition d'une parcelle dans l'ancienne circonscription urbaine ou dans la zone d'extension.

La loi foncière de 1973, reconnaît au Ministère des Affaires Foncières le pouvoir de créer un lotissement (le plan parcellaire). Le conservateur de titre foncier délivre à cet effet, les différents titres de concessions suivants : la concession perpétuelle, la concession temporaire (le contrat d'emphytéose) et le certificat d'enregistrement qui remplace actuellement le livret de logeur institué en 1951 sous la colonie qui est le document ultime qui confère le droit de propriété à un particulier. Les autres documents de début de preuve en matière d'occupation d'espace urbain sont notamment : l'autorisation de bâtir délivrée par les services du Ministère de l'Urbanisme et Habitat, l'Attestation de propriété délivrée par la

Division urbaine de l'urbanisme et la fiche parcellaire que délivre la Commune et/ou le Quartier.

Les enquêtes démontrent l'opacité dans le processus d'obtention des titres fonciers et le coût prohibitif de ces documents fonciers. Les instruments de politique d'aménagement urbain sont caractérisés par un manque d'harmonie et d'unité d'action entre les services des affaires foncières, de l'urbanisme et habitat et les entités locales de l'administration urbaine. La non vulgarisation de procédure à suivre en cette matière par des officiels et l'absence de certaines réglementations conduisent très souvent aux conflits de compétence entre ces différents services publics de proximité. Il se dégage un laisser-aller administratif qui profite aux chefs coutumiers, acteurs de la logique populaire d'acquisition de propriété foncière.

2. Logique populaire

C'est la filière d'occupation de l'espace urbain par les chefs de coutumiers. Cette filière est à la base de l'extension anarchique des villes de Kinshasa et Mbuji-Mayi. Les membres de la famille du Chef coutumier s'organisent et forment une équipe parallèle de gestion foncière traditionnelle. Présidée par le chef coutumier, l'équipe procède au lotissement sans urbanisme, au traçage et au morcellement des parcelles bornées par quatre bambous et /ou piquets sur le terrain avant la demande des clients. Quelques fois, dans le souci de se conformer aux modes de lotissement de la ville planifiée, les chefs coutumiers font appel informellement à des géomètres, fonctionnaires des affaires foncières et d'autres agents des entités urbaines locales pour distribuer des parcelles sans véritable plan d'aménagement urbain.

Quant au coût de vente, c'est avec le chef coutumier que le requérant discute. A l'achat, le chef coutumier délivre un « acte de vente » à Kinshasa et un « jeton » à Mbuji-Mayi. Par le biais des autorités urbaines locales, l'acheteur paie la taxe de bâtisse et obtient la fiche parcellaire et l'attestation d'occupation parcellaire. Pour obtenir le titre de concession légale, il doit poursuivre les démarches auprès des services des affaires foncières. Le tableau ci-dessous donne une idée claire sur le type de titres fonciers détenus par les propriétaires des parcelles à Kinshasa et à Mbuji-Mayi.

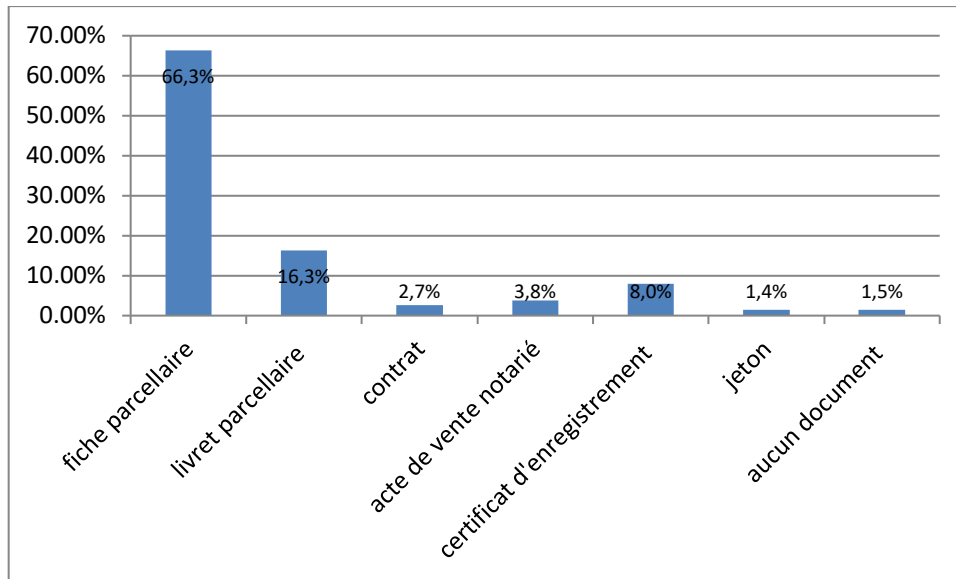
Tableau VIII. Documents détenus par les propriétaires des parcelles

	villes d'enquête		Total	%
	Kinshasa	Mbujimayi		
Fiche parcellaire	386	221	607	66,3
Livret parcellaire	133	16	149	16,3
Contrat	1	24	25	2,7
Acte de vente notarié	3	32	35	3,8
Certificat d'enregistrement	29	44	73	8,0
Jeton	0	13	13	1,4
Aucun document	1	13	14	1,5
Total	553	363	916	100

Source : Notre enquête sur le triptyque pauvreté – urbanisation – violence 2013-2015.

Le tableau ci-haut révèle qu'à cause de la lourdeur administrative, de la spéculation sur le coût officiel des titres fonciers, de la pauvreté extrême et de l'esprit de banalisation, 66,3% des propriétaires de parcelles ne disposent comme titre de propriété que la « fiche parcellaire » et le « livret de logeur » en lieu et place d'un « certificat d'enregistrement perpétuel » dont le faible taux d'acquisition est de 8%. En plus de la pauvreté, il y a surtout l'opacité et lourdeur administrative qui entourent le processus de l'obtention de ce certificat qui décourage plus d'un administré.

La pauvreté urbaine s'observe également par l'incapacité de la majorité des habitants de Kinshasa et Mbujimayi de supporter le coût de loyer mensuel. Cette situation n'est pas seulement à la base de l'occupation anarchique des espaces urbains non aménagés, mais surtout, l'une des causes principales de la mobilité (déménagement) des ménages vers des espaces non urbanisés où les loyers coûtent moins chers.



L'urbanisation de la ville de Mbuji-Mayi est donc un problème difficile à résoudre. Elle est la principale cause de l'érosion ravissante et des inondations par ruissellement que connaît la ville de Mbuji-Mayi, car elle conduit à l'augmentation du coefficient de l'écoulement. La ville compterait plus de 400 têtes de ravins, d'après le rapport de la division provinciale de l'Urbanisme et Habitat de 2011.

Selon Kitenge Yangongo, l'occupation irrationnelle des terres dans la ville de Mbuji-Mayi remonte en 1960. [...] La population qui atteignait à peine 15 000 âmes environne actuellement 3.000.000 d'habitants. Il s'est posé alors le problème des sans-abri dans une ville non urbanisée.



A côté du ravin Mbala wa Tshitolo dans la commune de Diulu à Mbuji-Mayi : vue d'un quartier populaire¹.

¹ Jean Omasombo (sous la direction), *op. cit.*, p.238.

Les infrastructures urbaines demeurent pauvres. En dehors du Quartier de la Miba, il n'y a pas d'électricité. La ville accuse un déficit de drainage caractérisé par l'absence cruelle des conduites d'eau et le non-respect d'un plan cadastral d'une ville moderne. En plus, cette ville est déchirée par plusieurs têtes d'érosion et d'éboulements. Sur les 57 quartiers que compte Mbujimayi, seuls cinq ont été planifiés et habités par 4,1% des ménages. Près de 52 quartiers résultent de l'autoconstruction et hébergeaient, en 1999, quelques 95,9% des ménages¹.

C'est au début des années 1970 qu'une commission française de l'urbanisme avait été sollicitée par l'État zaïrois (congolais) afin d'élaborer un plan directeur de la ville de Mbujimayi. La complexité de ce travail, affirmait, en 1974, Lokomba Kumuandeboni, le commissaire sous-régional, portait sur le fait qu'il s'agissait « d'un problème à caractère économique, social, culturel et ethnique [...] ». L'organisation d'ensemble d'une agglomération ne s'arrête pas seulement à l'asphaltage des routes mais, elle est une mesure administrative dans la diversité technique. Le désordre urbanistique à Mbujimayi se lit également dans le manque de dénomination attribuée aux avenues.

Mais, aujourd'hui, la petite cité minière de Bakwanga qui comptait, en 1960, 33.000 habitants, se métamorphosa en quelques années en une agglomération qui supplanta Luluabourg (Kananga).

Enfin, il faut noter que jusqu'en 1982, date de libéralisation du secteur diamantaire, c'était la discrétion quant aux profits provenant de l'exploitation des diamants. Les habitants évitaient de construire en dur, signe extérieur de richesse et facteur de risque d'être poursuivi pour vol de diamant de la Miba. La ville s'est trouvée en manque d'espaces libres, car ici, tout est occupé.

Stratégies de résilience des acteurs étatiques et non étatiques de lutte contre l'urbanisation anarchique

1. Au niveau des acteurs étatiques

Les actions importantes de rénovation urbaine sont entreprises aussi bien au niveau du gouvernement central que provincial. En ce qui concerne le Gouvernement central, sa politique de renouvellement se réalise à travers des établissements publics ci-après : Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT), Bureau d'Etude et Aménagement Urbain (BEAU), Office des Voiries et Drainage (OVD), Office des Routes (OR) et Bureau Technique de Contrôle (BTC).

¹ Lire utilement à ce sujet OMASOMBO J., (sous la direction), *op. cit.*

A Kinshasa, par exemple, quelques actions concrètes de rénovation urbaine ont été réalisées dans le cadre de la convention de collaboration sino-congolaise et autres partenaires bilatéraux de la R.D Congo parmi lesquels :

- l'agrandissement des boulevards Lumumba, 30 juin, triomphal, Sendwe et des avenues Poids Lourds, 24 Novembre, Route Matadi..... ;
- la construction des ouvrages d'arts (ponts et passerelles...);
- la modernisation de l'hôpital du cinquantenaire et la construction de l'Hôtel du gouvernement ;
- la construction de la Cité du Fleuve, Cité Oasis,... ;
- la réhabilitation de plusieurs bâtiments administratifs (cité administrative du quartier Royal, primature) ;
- l'aménagement des espaces verts (place de la Gare centrale, place des évolués, place du cinquantenaire, échangeur de Limete,...).

Au niveau provincial, les autorités urbaines de Kinshasa outre, l'instauration en 2008 des régies urbaines (Régie d'assainissement des travaux publics, Régie immobilière, Régie des transports, Régie des recettes de la ville de Kinshasa), ont interdit la création des nouveaux lotissements.

Soucieuses d'assurer la splendeur à la capitale congolaise, les autorités urbaines de Kinshasa procèdent actuellement :

- à la démolition des constructions anarchiques (cas des sites Tembe na Tembe, terrain Mama Yemo, concession RVA, jardin Botanique aux abords du rail de la société Onatra (SCPT) ;
- au nettoyage de grandes artères de la ville ;
- au curage des caniveaux et rivières polluées ;
- à l'évacuation et tri des déchets en collaboration avec le Programme d'Assainissement Urbain de Kinshasa (PAUK) financé par l'Union Européenne qui évacue vers la décharge finale de Bibwa 5000 m³ de déchets et ordures sur les 11000 m³ produits journalièrement à Kinshasa ;
- à l'opération *Kin propre "bopeto" et "salongo"*.

A Mbuji-Mayi, le gouvernement provincial a construit un imposant bâtiment administratif qui abrite tous les services du gouvernement de la province du Kasai Oriental et un stade de football moderne. Il a réhabilité le boulevard Laurent Désiré Kabila ainsi que le rond point de la commune de Bipemba.

Dans les deux villes, les pouvoirs publics doivent consentir d'énormes efforts pour améliorer la desserte en eaux et énergie, assainir l'environnement urbain et rénover les quartiers populaires pauvres où 80% des déplacements se font à pied ou à moto.

2. Au niveau des acteurs non étatiques

Les stratégies d'actions des acteurs non étatiques se limitent à une échelle très réduite. Elles sont entreprises par des individus et/ou des associations sans but lucratif.

*** Sur le plan individuel**

Les investissements immobiliers nationaux et étrangers construisent actuellement des immeubles modernes voire en étages. La forme architecturale de ces immeubles contribue d'une façon ou d'une autre, à l'amélioration de la morphologie urbaine (Kinshasa et Mbuji-Mayi).

*** Sur le plan collectif**

La stratégie collective de renouvellement urbain est l'apanage des associations permanentes et ponctuelles qui visent à répondre aux défis urbains récurrents.

Les associations structurées, telles que l'Association millénaire, Association pour le développement urbain (Cité Cardinal Etshou), Association des Médecins des cliniques Ngaliema, Association du personnel de la SNEL, de l'OCC construisent des cités modernes de plus de 500 logements décentes pour leurs membres effectifs.

Certaines ONGD locales spécialisées en question d'environnement, telles que Bopeto, Kin vert, ...s'occupent quotidiennement des petits travaux de curage des caniveaux, de l'évacuation des déchets et ordures ménagers ainsi que de l'aménagement des espaces verts.

Les associations momentanées des jeunes s'adonnent de manière ponctuelle à la lutte antiérosive, à l'entretien manuel des voies d'accès dans les quartiers périurbains, au curage des caniveaux... le budget réduit de ces associations sans but lucratif limite l'efficacité de leurs actions dans les villes sous étude.

2.3. GENRE

La République Démocratique du Congo se situe en Afrique Centrale dans la sous-région des Grands Lacs. Elle s'étend sur une superficie de 2 345 000 Km² et compte près de 77,5 millions d'habitants dont 49% des hommes, 51% des femmes et 48,10% d'enfants de moins de 15 ans¹.

Avec l'appui de la communauté internationale, le Gouvernement a organisé en 2006 les élections libres et démocratiques qui ont permis la mise en place pour la première fois, des institutions la République élues au suffrage universel (Président de la république, Assemblée Nationale, Sénat, 11 Assemblées provinciales et Gouverneurs de provinces). Le cycle électoral est en cours. Les élections urbaines et locales prévues dans le courant de 2010 n'ont pas eu lieu comme prévu mais, en 2011, l'élection présidentielle couplée de législative ont été effectives. Ce jour, toujours est-il qu'au plan politique, la RDC est confrontée à la problématique des élections au cours de cette année 2016, de la représentativité des femmes (30%) comme voulue par le Président de la république, la loi sur la parité votée par le parlement mais rejetée par la cour suprême car jugée inconstitutionnelle. La non reconnaissance de cette loi met mal à l'aise les femmes qui se voyaient conforter, non seulement pour la question de leur participation à la vie politique, mais également par cette avancée de taille dans la lutte contre les violences sexuelles, les travaux dans des mines, le mariage précoce, bref, une autonomisation effective de la femme.

Quand on observe certains indicateurs, en dépit de toutes les immenses ressources humaines, du sol et du sous-sol, la RDC est classée parmi les pays les plus pauvres, misérables de l'Afrique au sud du Sahara et du monde. Le rapport sur le développement humain 2014 sur le thème « Cohésion nationale pour l'émergence de la RDC » indique que ce pays a amélioré sa position de 13 points, en occupant la 174^{ème} place contre la 187^{ème}, passant ainsi de 0,338 à 0,414². Il s'observe que la RDC a gagné quelques points par rapport au rapport 2013 publié par le PNUD, qui l'a classée au 186^{ème} (dernier de la liste) rang sur 186 pays avec un indice de développement humain (IDH) de 0,340 pour les femmes et 0,346 pour les hommes.

Cette position se vérifie car, près de 80% des congolais vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le PNUD en fait mention en ces termes : « La situation s'est empirée dans les provinces du Kasaï Oriental, Occidental et du Maniema entre 2005 et 2012. L'espérance de vie à la naissance est de 42 ans alors que la moyenne africaine est de 51 ans. Le taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) est de 34,7% et la proportion de la population privée d'accès à un point d'eau aménagé est de 54%. Cet état des faits ne peut que renforcer la culture de ruralisation »³.

Sur l'ensemble du pays, l'analyse du Genre met en évidence la persistance des déséquilibres en matière de parité entre hommes et femmes⁴ dans tous les domaines de

¹ Estimation de la population en juillet 2014. <http://populationsdumonde.com/fiches-pays/republique-democratique-du-congo>.

² Rapport national sur le développement humain, Cohésion nationale pour l'émergence de la RDC, PNUD, 2014, p. 26.

³ *Idem*

⁴ On peut lire Rosalie Muswamba., Le travail des femmes en RDC : exploitation ou promesse d'autonomie ?

<http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SHS/pdf/travail-femmes-RdC.pdf>; Odimba, Cathérine et al., La participation

développement : économique, social, culturel et politique. Ces déséquilibres constituent des obstacles à la jouissance des mêmes droits humains pour tous et empêchent ainsi les femmes de jouer pleinement leur rôle dans le processus de développement du pays.

Les plus grandes victimes de la précarité en RDC sont et demeurent les femmes et leurs enfants. La présence féminine aux niveaux décisionnels de l'administration reste faible. Les femmes actives ne sont que 2,8% dans les activités salariées contre 12% pour les hommes. Elles ne représentent que 2% dans les mines, 3% dans l'industrie, 3% dans les services et 8% dans l'entrepreneuriat. Elles sont principalement concentrées dans l'agriculture (70% dans l'agriculture traditionnelle) et dans le secteur informel (60%), notamment le petit commerce. Ces deux derniers secteurs constituent le cœur de l'économie réelle, qui fait vivre la majorité de la population congolaise et les femmes en constituent les principales actrices.

Tableau IX Principale activité du chef de ménage

Principale activité du chef de ménage	Ville d'enquête		Total	%
	Kinshasa	Mbuji Mayi		
travailleur manuel	51	118	169	8,7
activités commerciales (d'affaire)	251	148	399	20,6
Fonctionnaire	182	94	276	14,2
agent public de l'Etat	68	33	101	5,2
militaire, policier	39	23	62	3,2
activité informelle	280	136	416	21,4
fonction libérale	145	83	228	11,7
ne fait rien	198	90	288	15,0
Total	1214	725	1939	100

Source : Notre enquête sur le triptyque pauvreté – urbanisation – violence 2013-2015.

La lecture du tableau ci-haut renseigne que le rapport du patriarcat sur la division du travail au sein duquel se déroule une grande partie d'activités d'économie informelle et/ou populaire solidaire sont des domaines (proximité) ordinairement réservés aux femmes : dans

les pays du Nord, elles utilisent en grand nombre les services d'entreprises de soins à domicile : les femmes étant traditionnellement responsables de l'encadrement des parents âgés ou malades et l'État se désengageant, elles voient dans les entreprises d'économie solidaire un outil qui les appuie dans leur travail et qui diminue leur charge de travail. Dans les pays du Sud, les femmes sont les principales actrices de la restauration de fortune, du maraîchage, du petit artisanat, de la débrouille,... dans un contexte où l'État est pratiquement absent. Bref, que ça soit au Nord comme au Sud surtout, les femmes tirent des avantages de l'économie populaire solidaire, il est normal qu'elles y soient nombreuses ou qu'elles en fassent la promotion¹.

En RDC, la différenciation sexuelle du travail qui persiste encore aujourd'hui est à la fois source et conséquence qui placent femme et homme dans les sphères sociales distinctes ; car les stratégies d'exclusion des femmes du savoir et surtout des institutions politiques et financières sont ancrées dans les mentalités sociales. Mais c'est grâce à la révolution industrielle et à des conférences organisées sur le genre sur le genre que la conception sur la différenciation homme/femme s'est axée sur le rapport sexospécifique².

Fort de cette exigence, la RDC a accentué une politique d'émancipation féminine amorcée dès l'aube de la deuxième république au milieu des années 1960 et qui se renforce ce jour par les différents textes de lois promulgués.

Dans le contexte particulier de ces deux villes sous étude, il importe de signaler que les conditions de vie et le manque d'emploi surtout à Kinshasa, favorisent le maintien des femmes dans les activités informelles et, à Mbuji-Mayi, la présence des mines, le faible taux de scolarité et le mariage précoce, expliquent cette prépondérance.

Nonobstant, dans ces deux villes, les femmes sont plus absorbées par les activités du type informel. Ce qui impacte sur leur urbanisation. Des nouvelles agglomérations se créent autour des activités et qui, par moment, deviennent des nasses de violence.

La RDC est caractérisée par une féminisation de la pauvreté. Les conflits armés ne sont venus qu'aggraver les déséquilibres déjà existants. L'un des effets les plus marquants résultant de la période d'instabilité³ est le changement dans les rôles masculins et féminins. Cela est illustré par le fait qu'aujourd'hui, 80% des ménages doivent leur survie aux femmes⁴. Malgré son rôle aujourd'hui indéniable dans la survie de la majorité de la population, la femme est confrontée à de nombreux problèmes d'accès aux ressources (terre, eau, électricité), aux services de base (services sociaux et la gestion du pouvoir).

¹ MULAMBA FEZA I., Working paper, chapitre 3, cadre théorique, thèse de doctorat.

² De la Conférence de Mexico en 1975 au Sommet du Millénaire pour le développement en 2000, une série de conférences mondiales est organisée par l'ONU, rappelant les objectifs d'égalité entre femmes et hommes, comme fondement des droits humains et de développement. Quatre de ces conférences concernent spécifiquement le statut des femmes : la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme à Mexico en 1975, la Conférence mondiale de la décennie des Nations unies pour la femme « Égalité, développement et paix » à Copenhague en 1980, la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la décennie des Nations unies pour la femme à Nairobi en 1985, la Conférence mondiale sur les femmes « Lutte pour l'égalité, le développement et la paix » à Pékin en 1995.

³ Les guerres de 1996-1997, 2001

⁴ Cette affirmation n'est restée qu'une fiction. Car lorsque nous interrogeons les femmes, convaincues qu'elles doivent soumission à leurs époux, nombre d'entre elles admettent que c'est le mari qui est le seul pourvoyeur du ménage et c'est à lui que revient le dernier mot malgré que, c'est la femme qui travaille pour assurer la survie de sa famille. C'est un paradoxe pour lequel, les hommes doivent à mon avis être associés pour trancher.

S'agissant de la pauvreté, les études menées sur cette thématique démontrent que 61,2% des femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 59,3% des hommes et cette proportion est plus aggravée en milieux ruraux et semi-urbains. Par ailleurs, 61,15% des ménages dirigés par les femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 54,32 % des ménages dirigés par les hommes. Cette féminisation de la pauvreté s'explique par les discriminations constatées dans tous les domaines de développement dont notamment l'éducation, la santé, le droit à l'accès aux ressources (terre, eau, électricité, revenu, etc...), la gouvernance, la prise de décision, l'emploi, l'environnement et autres.

Concernant la situation sanitaire, le taux de mortalité maternelle a diminué de 30% mais ces résultats nécessitent d'être consolidés. La planification familiale comme stratégie de lutte contre la mortalité maternelle et infantile n'est pas bien maîtrisée par la population car la prévalence contraceptive (méthodes modernes) a régressé ces dernières années. En effet, la proportion des hommes et des femmes qui utilisent une méthode contraceptive a été estimée à 27 % pour les femmes contre 4,4% des hommes et ce, malgré l'adoption de la politique nationale de santé de la reproduction en 2008¹. Cette affirmation de la masculinité à outrance aboutit aux naissances indésirables à l'endroit des femmes qui, comme le révèle notre enquête à Kinshasa comme à Mbuji-Mayi, ne peuvent refuser l'homme au lit.

Les femmes ont un faible accès à l'information et aux autres services de la "Santé de la Reproduction". En effet, 1,8% seulement de femmes accèdent à la santé de la reproduction, selon le Programme National sur la Santé de la Reproduction. La faible participation des femmes (mariées ou en union de fait) aux activités de santé de la reproduction est due notamment à l'autorité maritale excessive. L'inégalité homme- femme dans la gestion de la sexualité est l'un des principaux facteurs de la transmission des IST et du VIH/SIDA, car c'est l'homme qui a la décision de l'utilisation des préservatifs, tandis que la femme ne fait que subir.

Dans la vie domestique, les inégalités entre les garçons et les filles sont observées à travers les taux de scolarisation et de déperdition scolaire ainsi que celui d'alphabétisation entre les hommes et les femmes. Le taux net de scolarisation des enfants de 6 à 11 ans (primaire) passe à peine de 0,86 à 0,87 de rapport entre fille et garçon. Cependant, il faut saluer les efforts dans certaines provinces et à Kinshasa la capitale qui ont atteint la parité alors que dans d'autres provinces, il y a encore beaucoup à faire. La situation quant aux deux autres niveaux de l'éducation, à savoir : secondaire et universitaire, on signale un recul. Le taux passe de 0,60 en 2010 à 0,59 en 2012².

L'analphabétisme touche un grand nombre de femmes et cela surtout en milieu rural. Toutefois, le rapport du développement humain 2014 indique que la RDC a fait de progrès évidents depuis 2007. La ration des taux d'alphabétisation entre femmes et hommes de 15-24 ans a progressé de 66% en 2005, 69% à 2007 et 82% en 2012³. Les écarts ont presque doublé au niveau secondaire et triplé au niveau universitaire à cause de plusieurs contraintes socio-économiques telles les grossesses prématurées, les mariages précoces, les us et coutumes

¹ Stratégie nationale de santé de reproduction.

² Annuaire statistiques 2010-2012, MEPSP et MESU.

³ Rapport de développement humain, 2014, p.42.

rétrogrades, l'insuffisance des revenus financiers des parents qui favorisent les garçons au détriment des filles.

La situation sociopolitique qu'a traversée la RDC ces dernières décennies a eu un impact négatif sur le genre. Les conflits armés¹ et le VIH/Sida ont occasionné le décès de beaucoup d'hommes (conjointes) chefs des ménages. Cela est à la base d'une permutation drastique du rôle de la femme dans le ménage qui a eu pour conséquence : une déperdition au niveau de la productivité agricole où les femmes occupent 52% des forces de travail et assurent 75% de la production alimentaire ; clivage dans l'occupation des emplois. N'oublions pas que la majorité des femmes par leur statut se vouent à l'emploi non structuré² et les hommes dans le salariat classique, ce qui occasionne les disparités au sein des ménages et devient source des tensions inouïes.

Par ailleurs, l'on observe que 69% des femmes sont mariées selon le régime du droit coutumier et qu'elles recourent à la coutume pour résoudre leurs problèmes d'héritage³.

Du point de vue de la réglementation du travail, la RDC applique une politique salariale qui a été sanctionnée par le décret n°79/2002 du 03 juillet 2002 et l'ordonnance n°08/040 du 30 avril 2008 portant fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), des *allocations familiales minima* et de la contrevalet du logement tels que prévus aux articles 96 et 97 du code de travail. Le SMIG congolais pour le manœuvre ordinaire de la classe 1 à la tension 100 est de 16.635 Fc, soit 18,08\$ US dont l'application n'est pas encore en vigueur jusqu'à ce jour.

L'arrêté ministériel n°12/096 du 31/08/2005 cité à l'article 19 de la convention collective interprofessionnelle de décembre 2005, a été à l'origine en RDC de la constitution d'une commission tripartite chargée du suivi de l'application du SMIG. Malheureusement, jusqu'à ce jour, le budget de type familial ou panier de la ménagère ne correspond pas encore à la moyenne des dépenses qui permet au fonctionnaire de subvenir à ses besoins essentiels et à ceux des membres de sa famille, compte tenu de la hauteur de prix des articles de première nécessité sur le marché.

S'agissant de la participation dans la gestion des affaires du pays, la femme occupe moins des sièges au parlement national et le progrès semble trop maigre⁴.

Il faut l'avouer, les élections législatives du 28 novembre 2011 n'ont permis qu'à un nombre restreint de femmes d'exercer le pouvoir législatif. Celles-ci, ne représentent que 48 femmes sur 500 députés soit 9,6%. Il y a donc lieu de noter que le principe de la parité tel que consacré dans les articles 12 du Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement et 14 de la Constitution de la République sont mis à mal. Au Sénat, on compte 5 femmes sur 108 sénateurs.

¹ Surtout à l'Est du pays : présence des groupes FDLR, ELRA, Mayi Mayi, etc.

² SHOMBA KINYAMBA S. et al., Mutation du secteur informel en économie sociale, MES, 2013.

³ Rapport OMD 2000-2015, Evaluation des progrès accomplis par la RDC,

⁴ Rapport national sur le développement humain 2014 ; Marie-Jeanne Lusamba Tatcher., « Défis de la participation des femmes à la vie politique », dans femmes et engagement politique en RDC, Konrad Adenauer stiftung, 2014.

Contrairement à la nomenclature du gouvernement passé, l'actuel gouvernement (Matata¹ 2) ne compte que 7 ministres femmes sur 48 membres, soit moins de 15%. On voit une avancée, mais selon l'esprit de l'égalité homme/femme, il reste encore beaucoup d'efforts à fournir.

Toujours au plan politique, à Kinshasa on retrouve des femmes chefs de quelques partis politiques :

- * Dynamique pour le développement national (DDN),
- * Front commun des nationalistes (FCN),
- * Mouvement des démocrates (MD),
- * Mouvement Populaire de la Révolution fait privé (MPR Fait privé),
- * Organisation politique des kasavubistes (OPEKA),
- * Parti libéral démocrate-chrétien (PLDC),
- * Rassemblement des démocrates conciliants (RADECO),
- * Rassemblement des peuples congolais (RPC).

En effet, l'égalité n'est pas fiction en politique. Nous savons que beaucoup de choses restent encore à faire. Toutefois, quelques compétences existent en politique malgré leur nombre infime. Donc, pour arriver à une situation des villes sûres et inclusives, la RDC doit encore surmonter les obstacles ci-après :

- ***Sur le plan politique***, il faut dénoncer la non application des textes de loi sur l'égalité. Il en est de même du Code de la famille dont certaines dispositions sont en contradiction par rapport à l'esprit de la CEDEF ;
- ***Sur le plan économique***, l'accès de la femme aux ressources et aux bénéfices de ressource est très limité² ;
- ***Sur le plan socio-culturel***, on relève un certain nombre de méfaits et pratiques dont la femme est victime. Il est recommandable de réaliser des études qui porteraient sur le profil de la journée de la femme congolaise. Autrement dit, voir quelles sont les inégalités que l'on rencontre entre les sexes et la construction sociale des rapports sociaux des sexes au quotidien, la religion et son rôle, la proportion éducation et/ou l'analphabétisme et les retombées sur la vie du ménage tels que nous révèlent les résultats des enquêtes menées à Kinshasa comme à Mbujimayi.

* *Femme comme victime de la violence*

Avant de noter la quintessence des faits, précisons le concept « violence basée sur le genre ». La violence basée sur le genre se définit, généralement, comme tout acte ou omission portant un préjudice en dépit de la volonté d'une personne et qui résulte des

¹ Le chef du gouvernement, premier ministre actuel s'appelle MATATA PONYO Mampo, pour faire référence à son gouvernement, l'on abrège, Matata 1 et Matata2.

² Confer le point qui engage le contexte de la RDC.

distinctions entre homme et femme, adulte et enfant, jeune et vieux... Etant donné que les violences basées sur le genre affectent dans une très grande majorité, les filles et les femmes, la Résolution 48/104 (1993) de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur l'élimination de toute forme des violences à l'égard de la femme concentre celle-ci sur la violence dirigée contre les Femmes, les jeunes et petites filles et la définit en ces termes : «...tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

En RDC, l'on distingue deux types de violences basées sur le genre :

- Les violences sexuelles telles que définies dans la Loi n° 06/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 30 janvier 1940 portant Code pénal congolais et de la Loi 06/019 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 06 août 1959 portant Code de procédure pénale. Celles-ci ont comme manifestations: le viol, les rapports sexuels avec un mineur ou non consentiel entre mineurs de moins de 18 ans, les mariages forcés et précoces, le harcèlement et mutilation sexuels, le proxénétisme, l'incitation des mineurs à la débauche, l'esclavage sexuel, l'exploitation et le trafic d'enfants à des fins sexuelles, la prostitution et la grossesse forcée, le mariage forcé, la zoophilie et le trafic d'enfants, la stérilisation forcée, la pornographie mettant en scène des enfants, la prostitution d'enfants, la transmission délibérée des infections sexuellement transmissibles et incurables.

Tableau X. Violences sexuelles

Manifestation	Fréquences par ville	
	Kinshasa	Mbujimayi
Rapport sexuel avec mineur	F	F
Mariage forcé et précoce	MF	F
Proxénétisme	F	F
Incitation des mineurs à la débauche	MF	MF
Trafic d'enfants	MF	NO
Prostitution des enfants	F	F
Harcèlement sexuel	TF	TF

Source : Notre enquête sur le triptyque pauvreté – urbanisation – violence 2013-2015.

Légende : - TF : très fréquent, -F : fréquent, -MF : moins fréquent, -NO : non observé

Le tableau ci-dessus reprend les violences les plus couramment vécues sur nos deux sites d'enquête. En plus, il détermine le degré de fréquence de chacune des manifestations de ce type de violences. Comme on peut bien le remarquer, il ressort que le harcèlement vient en tête de liste, le rapport sexuel avec mineur, le proxénétisme, la prostitution des enfants et le mariage forcé à Mbujimayi viennent en deuxième lieu, l'incitation à la débauche et le trafic d'enfant se place en dernier lieu.

Les autres violences basées sur le genre et affectant particulièrement les filles et les femmes sont constituées de plusieurs formes d'abus non sexuels allant des violences

domestiques, physiques ou émotionnelles, aux violences socioculturelles, professionnelles, institutionnelles, liées à la coutume et autres¹.

Tableau XI. Autres formes d'abus

Manifestation	Fréquences par ville	
	Kinshasa	Mbujimayi
Coups et blessures	TF	F
Injures	TF	TF
Humiliation	F	TF
Mariage arrangé	NO	MF
Saisie de l'héritage de la femme et des enfants	F	TF
Coût de la dote	TF	TF

Source : Notre enquête sur le triptyque pauvreté – urbanisation – violence 2013-2015.

Légende : - TF : très fréquent, -F : fréquent, -MF : moins fréquent, -NO : non observé

Cependant, il importe de noter qu'à Kinshasa comme à Mbujimayi, la réussite socio-économico-politique de la femme en RDC passe pour une source des tensions diverses au sein du ménage. Elle souvent interprétée comme base d'infidélité. Or, en RDC, l'homme se veut le maître indétronable du foyer comme le renseigne le tableau ci-dessous.

Tableau XII. Perception de la réussite de la femme

Quelle est la perception courante des rapports homme-femme?	Ville d'enquête		Total	%
	Kinshasa	Mbuji Mayi		
ils sont égaux	329	112	441	22,7
la femme est infériorisée	885	613	1498	77,3
Total	1214	725	1939	100

Source : Notre enquête sur le triptyque pauvreté – urbanisation – violence 2013-2015.

En observant ce tableau, à Kinshasa, à Mbujimayi comme dans toute la RDC, l'homme est le chef de ménage. Ce sont les us, les coutumes, les croyances (religion) et les textes de lois qui le consacrent. Dans les villes où le triptyque a été étudié, plusieurs expressions locales l'attestent entre autres:

- « Mukaji tshintu », (la femme est une chose) ;
- « Mobali mobali nde poche, Mwasi, mwasi nde nzoto » (l'homme c'est l'argent et la femme c'est son corps).

1. Femme comme actrice de la violence

¹ Stratégie nation de lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre, Kinshasa, ministère du genre, de la famille et de l'enfant, 2009.

En RDC, la femme est généralement considérée comme actrice de la mort de son époux. Les belles sœurs se constituent en bourreaux des veuves et leur en font voir de toutes les couleurs : injures, tortures, humiliations, privations des biens et de liberté leur sont infligés.

Les femmes sont aussi impliquées dans les actes de violence. Elles jouent notamment le rôle de filature et appâts, favorisant le dernier assaut des criminels.

2. Stratégies de résilience

Ces stratégies sont multiples et diffèrent selon que l'on est femme, homme, jeune ou vieux. Les résultats de l'enquête menée démontrent qu'actuellement :

- les familles comme les acteurs exhortent les filles autant que les garçons à fréquenter l'école pour arriver à l'égalité de genre tant rêvé.

Tableau XIII : scolarisation des filles et garçons

Scolarisation des filles	Ville d'enquête		Total	%
	Kinshasa	Mbuji Mayi		
oui	1114	653	1767	92,2
non	100	72	172	7,8
Total	1214	725	1939	100

Source : Notre enquête sur le triptyque pauvreté – urbanisation – violence 2013-2015.

Le rapport national sur le développement humain 2014, indique des progrès énormes dans la ville de Kinshasa dont le niveau de scolarisation au niveau primaire des filles est déjà élevé et, se distingue par un rapport qui va de 0,90 à 0,99, donc, presque à la parité filles-garçons. Par contre, on observe un recul dans la province de Kasai Oriental. Chose qui a été relativisée par la Ministre provinciale de Genre, Famille et Enfant qui a justifié la situation par la mobilisation et les financements des partenaires (Unicef, Banque mondiale, Caritas, etc.).

Malgré tout, au niveau supérieur, les écarts deviennent énormes. Les filles représentent à peine 48%. Toutefois, on note un sensible progrès à Kinshasa.

S'agissant du niveau d'alphabétisation, la RDC observe des progrès évidents depuis 2007. Le ratio des taux d'alphabétisation entre femmes-hommes de 15-24 ans est passé de 66% en 2005, à 69% en 2007 et 82% en 2012¹. Toutefois, l'analphabétisme politique et juridique persiste et se manifeste par la méconnaissance des instruments juridiques nationaux et internationaux encadrant et protégeant leurs droits ce qui limite la capacité revendicatrice des femmes et les empêche d'agir efficacement en faveur d'une plus grande égalité entre les genres, notamment dans le domaine politique.

Tout compte fait, beaucoup d'efforts doivent encore être accomplis dans la pratique à Mbuji-Mayi afin que la théorie d'acceptation de fait sur l'exhortation tant des filles que les garçons en matière de fréquentation d'école soit effective.

Ces écarts ont fait que dans la vie active, les femmes occupent moins de place dans les entreprises, en politique que dans les affaires. Mais, avec le progrès amorcé, l'avenir est encourageant.

- Croyance à l'expertise féminine

Tableau XIV : L'expertise féminine

Reconnaissance de l'expertise féminine	Ville d'enquête		Total	%
	Kinshasa	Mbuji Mayi		
oui	1045	507	1552	80,0
non	169	218	387	20,0
Total	1214	725	1939	100

Source : Notre enquête sur le triptyque pauvreté – urbanisation – violence 2013-2015.

Cette opinion évolue dans une perspective spectaculaire. La minorité de femmes qui travaille mérite respect et considération tant qu'elle fait preuve de capacités. A notre avis, la question devrait se poser en termes de taux de participation dans la gestion politique, publique ou privée en mettant au premier plan des antagonismes qui opposent, soit les générations différentes, soit des générations de même sexe ou de sexe opposé, et ce, par l'affirmation de la personnalité ou par le fait de détenir un savoir et/ou un pouvoir.

- Création des regroupements et/ou organisations des femmes en vue de réduire l'idée véhiculée selon laquelle les femmes ou les jeunes seraient moins compétents que les hommes ou les aînés.

¹ Rapport sur le développement humain 2014, Cohésion nationale pour l'émergence de la RDC, PNUD, 2014, p. 42.

De tous les entretiens qualitatifs, les femmes, les jeunes et même les hommes croient au regroupement et au réseautage qui peuvent être mis en œuvre dans la dynamique du progrès de l'ensemble de la collectivité.

4.3. THEMATIQUE VIOLENCE

par

Sylvain Shomba Kinyamba

INTRODUCTION

La thématique violence constitue le clou de cette grandiose recherche engagée sur le triptyque maintes fois rappelé et passe pour la conséquence de deux autres thématiques, à savoir : la pauvreté et une urbanisation désarticulée, submergée. Aussi pour mieux rendre l'intelligence de ces acteurs et de sa nature à Kinshasa comme à Mbuji-Mayi, nous a-t-il semblé nécessaire d'articuler l'analyse qui suit en dix points.

En effet, d'entrée de jeu, nous présentons le contexte de violence sur nos sites d'investigation. En deuxième lieu, nous dégageons les mobiles au basculement à la violence. En troisième lieu, nous circonscrivons les principaux foyers de violence. Au point suivant, nous présentons les résidents de nos deux sites comme une proie facile à la violence criminelle. Vient en cinquième lieu, nous exposons des acteurs. En sixième lieu, nous scrutons la nature de la violence. En septième lieu, nous abordons la question de la résilience civile de l'insécurité. En huitième lieu, nous relevons les limites de la puissance de la force légale et la récurrence de la violence criminelle. A l'avant dernier point, nous analysons les approches étatiques de lutte contre la violence criminelle. Enfin, nous dégageons quelques pistes de solutions.

1. CONTEXTE DE VIOLENCE A KINSHASA ET A MBUJIMAYI

Comme nous le verrons dans les pages qui suivent, la violence criminelle au centre de cette étude revêt un visage juvénile. C'est pour cela qu'avant toute chose, nous tentons d'élucider le contexte d'émergence de la violence dans les villes congolaises.

En effet, le constat général et divers résultats des études menées, concordent à affirmer que la République Démocratique du Congo est une société quasi-totalement désarticulée. Elle est en situation post-conflit armé dont les poches de résistance sont encore loin d'être totalement vaincues. Ce qui retarde le progrès voire le développement en dépit des efforts conjugués ces dernières années par le régime au pouvoir et les acteurs sociaux.

Comme d'aucuns le savent, depuis la grave crise politico-socio-économique accentuée par les pillages des années 90 qui ont détruit le tissu économique national, de très nombreux chefs de famille se sont retrouvés et se trouvent sans oublier d'innombrables jeunes diplômés encore aujourd'hui mis à genoux, c'est-à-dire qu'ils se confrontent à une misère indescriptible de suite d'un chômage prolongé.

Depuis lors, les enfants naissent et grandissent dans un contexte traumatisant, celui de limitation, de travail lucratif des mineurs, de frustration imprimée par une pauvreté endémique.

La vie se mène sans référence au SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti). Comme déjà évoqué, à Kinshasa, 44% d'actifs gagnent moins que le SMIG actualisé (fixé à 2.098FC soit 3\$ par jour) et 23 % gagnent même moins que la moitié de ce SMIG. A Mbuji-Mayi 66% d'actifs gagnent moins que la moitié du SMIG précité¹.

Les enquêtes réalisées, à ce sujet, indiquent qu'à Kinshasa, le revenu d'activité moyen par actif est faible, soit 45\$ par actif par mois. Il est cependant largement supérieur au revenu moyen des actifs sur l'ensemble de la RDC (22\$)².

Comme d'aucuns le savent, à Kinshasa comme à Mbuji-Mayi, le secteur informel constitue un espace privilégié qui, depuis environ trois décennies, soulage les citoyens à organiser leur défense contre les vulnérabilités et la pauvreté. Il est reconnu comme le principal pourvoyeur d'emplois (70,9% à Kinshasa et 80% à Mbuji-Mayi). Malheureusement, son revenu se montre précaire et aléatoire tel que le renseigne le tableau ci-dessous.

Tableau XV. Recettes journalières brutes

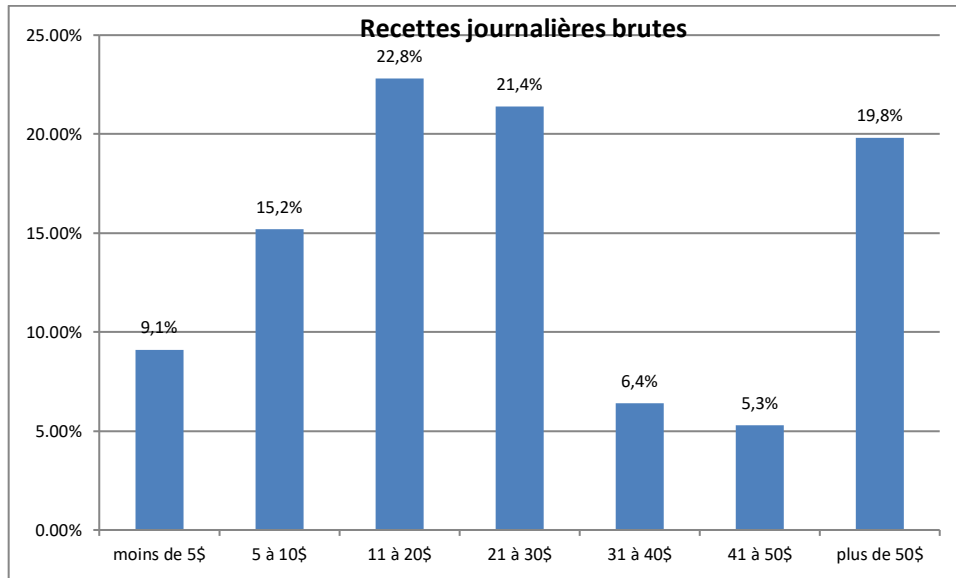
Niveau de recettes	Ville			Total	%
	Kinshasa	Lubumbashi	Kisangani		
Moins de 5\$	29	3	28	60	9,1
5 à 10\$	40	26	34	100	15,2
11 à 20\$	62	48	39	149	22,8
21 à 30\$	36	60	44	140	21,4
31 à 40 \$	12	22	8	42	6,4
41 à 50\$	11	11	13	35	5,3
plus de 50\$	35	45	50	130	19,8
Total	225	215	216	656	100

Source : Shomba Kinyamba et alii, Mutation du secteur informel en économie sociale en RDC. Nécessité et conditions de faisabilité, éd. MES, Kinshasa, 2014, p.74.

¹ INS, Enquête 1-2-3, 2014.

² INS, Enquête 1-2-3, 2005, 2014 ; PNUD/RDC, Unité de lutte contre la pauvreté, 2009.

A observer les données du tableau ci-contre, il nous revient de constater que 22,8% de nos enquêtés brassent des recettes journalières de l'ordre de 11 à 20\$, 21,4% entre 21 et 30\$, 19,8% plus de 50\$, 15,2% entre 5 et 10\$, 9,1\$ moins de 5\$, 6,4% entre 31 et 40\$ et 5,3% entre 41 et 50\$. Ainsi que nous pouvons nous en rendre compte, on est ici en présence des petites activités économiques incapables de faire changer durablement la vie des familles d'autant plus nombreuses.



D'une manière générale, le refrain "il n'y a pas de moyen" est repris à satiété à plusieurs besoins exprimés par les enfants qui sont témoins de frustrations qui affectent au quotidien leurs parents. Ce qui ne les empêche pas de reproduire même inconsciemment le comportement déviant qu'ils vivent chaque jour, notamment, par de vols, des bagarres de rue, des extorsions des biens d'autrui, des coups et blessures, des scènes de violence que diffusent sans discontinuité les différentes chaînes de télévision, sans oublier tout autre propos, attitude et comportement violent qui corrompt consciemment ou inconsciemment les enfants même domiciliés chez les parents. C'est pour cela que devenir *kuluna*¹ ou *suicidaire*, ne constitue qu'un pas allégrement franchissable. C'est ce que nous développons au point suivant.

2. MOBILES AU BASCULEMENT A LA VIOLENCE

2.1. Accueil du nouveau venu à la rue

D'entrée de jeu, disons un mot sur les *shegue*, qui se rapportent ici aux enfants éjectés du toit parental ou excédés par la misère qui se décident de se soustraire de leur famille pour évoluer dans la rue.

¹ Dans les représentations sociales de Kinshasa et de Mbuji-Mayi, le terme *kuluna* ou *suicidaire* renvoie à un jeune gang considéré comme *Lucifer*, le diable en personne au regard de son activisme impitoyable à l'extorsion des biens d'autrui très souvent, grâce à des coups et blessures sur l'infortuné.

Lorsqu'il s'agit d'un enfant de moins de 10 ans, il est repéré par son degré de dépaysement, d'abandon dans la rue. En général, il se met à pleurer sans discontinuité et voit venir en lui l'un et l'autre *maître* du site. Tout commence par la confession du nouveau venu auprès du chef de bande. Au cours de cette séance, *l'auditeur* enregistre les plaintes et les désespoirs de la *victime*. Ordinairement, à la fin du récit, le maître rassure l'infortuné et lui promet une prise en charge.

Aussitôt après, les plus âgés annoncent leur impérium en instruisant le nouveau venu sur l'exigence du travail à observer pour le groupe et lui inculque l'idéologie qui fonde la vie en bande. C'est alors seulement que vient la description des tâches ou du tableau de spécialisation qui se présente, selon le cas, comme suit :

- réseau de filature ;
- réseau de rafle de téléphone cellulaire ;
- réseau de rapt des chaînettes dorées ;
- fouille de poche des passants ;
- réseau de collecte des restes de repas dans les *malewa* (*restaurant de fortune*),...

Il importe de noter qu'à la différence des autres criminels, le gestionnaire des tâches se tient toujours très propre, car il est appelé à se camoufler dans la population en vue d'être à mesure de bien identifier les lieux où il faut orienter les opérations.

Le nouveau venu acquiert progressivement l'expérience. Au cours de ce processus, il est tantôt encouragé tantôt réprimandé en cas d'essai non fructueux. Au fil de temps, il intègre totalement la bande en cas d'exploit convainquant. Il peut alors même faire preuve de mobilité géographique allant d'une bande à une autre.

Cependant, n'étant pas très sûr de l'accueil du nouveau groupe, il se soustrait discrètement de sa bande craignant d'être battu ou rejeté en cas de non intégration au virtuel nouveau groupe où il peut passer pour un espion. C'est ce qui conduit immédiatement à un interrogatoire de choc au cours duquel il faut convaincre sinon, on subit des représailles. Cette mobilité peut se justifier par des frustrations accumulées au sein de sa bande ou par des échos de succès d'une autre bande qui font rêver.

Au cas où l'épreuve est passée avec succès, on procède à la question ultime sur sa spécialisation d'opération dont le criminel en demande de transfert détient l'expertise, les compétences, l'expérience, bref les exploits.

Parmi les épreuves à subir, figure en bonne place le passage par le cimetière. En effet, c'est en ce lieu que doit être consolidé l'esprit de bande, l'engagement pour assurer sa vie par la loi de la jungle quel qu'en soit le degré de risque. Le cimetière passe, surtout la nuit, pour la meilleure illustration de l'esprit d'aventure et le refuge ultime.

Jusque là, nous n'avons essentiellement exposé, dira-t-on, que le cas de *shegue*. Mais, à notre regard, il existe des passerelles ou un *continuum* entre *shegue* et *kuluna* même si, tout *shegue* ne devient pas nécessairement *kuluna* ou tout *kuluna* ne passe pas forcément par le statut de *shegue*. A cet effet, l'enquête renseigne, qu'un brillant *shegue* peut être recruté dans une bande *kuluna* et même un *kuluna* renommé peut être copté par un groupe de bandits à main armée. Il s'agit ni plus ni moins que d'un itinéraire au sein d'un même monde soumis aux mêmes épreuves même si c'est à de degrés d'amplification différents, celui de la criminalité.

Dans le présent rapport, nous nous penchons spécifiquement sur la catégorie des malfrats respectivement désignés selon les lieux de *suicidaire* à Mbuji mayi et *kuluna* à Kinshasa et dont les actes portent essentiellement sur l'extorsion des biens d'autrui, les coups et blessures à l'aide des armes blanches. C'est autour de ces bandes que gravitent tant à Kinshasa qu'à Mbuji mayi, les représentations sociales de la violence criminelle.

2.2. Mobiles

Des données de la littérature compulsée, il ressort que trois mobiles sont généralement à la base du basculement à la violence criminelle, à savoir : *une marginalité économique extrême, l'affirmation de soi et la quête des nouvelles identités*.

En mettant cette justification à l'épreuve des réalités du terrain congolais, notre enquête a révélé que les motivations *d'affirmation de soi et la quête des nouvelles identités* sont quasi nulles. A l'extrême, si on les évoque, elles ne renvoient qu'à l'univers des bandes des gangs eux-mêmes. En général, il est rarissime à ce que des coups perpétrés, ci et là, soient ostentatoirement revendiqués. Ainsi donc, *la marginalité économique extrême* des ménages qui regorgent une jeunesse massive jetée dans l'oisiveté passe pour être le mobile par excellence au basculement à la violence.

C'est en réaction à cette *mort sociale*¹, qui ne donne aucun autre choix aux jeunes paupérisés d'exprimer leurs besoins de réalisation de soi, qu'ils répondent par la violence. Dans le même ordre d'idées, D. Magnuson, A. Duner et H. Stattin souligne que "le processus de marginalisation, d'exclusion et de rejet peuvent constituer des forces insidieuses de violence dans la mesure où ils suppriment pour certains individus des possibilités de choix, des possibilités d'affirmation, compte tenu du fait qu'ils sont placés dans des positions d'infériorité et dans la mesure où ils n'ont pas les moyens d'exprimer leur demande ou leur besoin"².

C'est à juste titre que Koudou Kessié R. fait remarquer que c'est certainement contre cette forme de violence que certaines personnes choisissent de répondre par une autre

¹ KOUDOU KESSIE R., "Urbanisation et violence des jeunes de la rue à Abidjan : Quelle validité pour la théorie de l'espace défendable en criminologie ?", in *Revue Africaine de Criminologie*, Abidjan, n°3 – juin 2006, pp. 10-11.

² MAGNUSON D., DUNER A. et STATTIN H., "Violence et criminalité, perspective longitudinale", in *Bulletin de Psychologie*, n°365, XXXVI, 1-4, pp. 345-353.

violence. La violence n'appelle-t-elle pas la violence ? Ce qui semble en cause ici, c'est moins l'environnement et l'espace géographique physique que les représentations psychologiques et/ou sociales (images dévalorisantes/dévalorisées de son milieu et cadre de vie, images dévalorisantes/dévalorisées des parents et de soi) auxquelles ils donnent lieu et le processus défectueux de socialisation et d'éducation qui y ont cours.

Telle est la problématique qui se noue autour des incivilités, des violences et autres actes dérogatoires juvéniles portant préjudice à autrui¹.

Cela est d'autant vrai, car l'enquête menée révèle, même en décomptant les fonctionnaires de l'Etat (22,6%) dont on dirait qu'ils ont un emploi de carrière même si, comme d'aucuns le savent, sont sous rémunérés, 65,6% des parents se trouvent en chômage ou survivent grâce à des petites activités informelles. Ce qui les rend incapables de subvenir correctement même aux besoins les plus élémentaires de leur nombreuse progéniture tel que le confirme les données du tableau ci-après :

Tableau XVI. Accès des ménages aux besoins primaires²

Accès difficile aux besoins primaires	Ville d'enquête		Total	%
	Kinshasa	Mbujimayi		
Provision de vivres	571	237	808	50,5
Soins médicaux	414	352	766	47,8
Vêtements	330	363	693	43,3
Frais scolaires	444	367	811	50,6
Loyer	480	535	1015	63,4
Transport urbain	324	282	606	38,0
Factures d'eau et d'électricité	366	54	420	26,2
Total	916	685	1601	100

Source : Notre enquête sur le triptyque pauvreté – urbanisation – violence 2013-2015.

Il se dégage clairement du tableau ci-dessus que l'ensemble des ménages interrogés arrivent à peine et avec peine à couvrir les besoins élémentaires de leurs nombreuses progénitures : transport urbain (38,0%), soins médicaux (47,8%), provision des vivres (50,5%), habillement (43,3%). Dans un tel contexte, il n'y a pas de place pour l'argent de

¹ KOUDOU KESSIE R., *op. cit.*, pp. 10-11.

² Les commentaires des résultats portent directement sur les deux sites réunis, car il y a plus de convergence que de divergence. Cette situation résulte du fait que Kinshasa et Mbujimayi sont deux villes d'un même pays reliées par plusieurs vols hebdomadaires qui assurent une forte mobilité qui facilite un côtoiement à leur population respective. Toutefois, en cas de disparité significative, nous relevons le fait et explicitons son contexte.

poche. Or, plus ils grandissent, plus les jeunes voient leurs besoins personnels se diversifiés et, en cas d'absence de réponses satisfaisantes tout peut leur arriver : la criminalité comme business notamment.

Aussi une population à force de l'âge, dépourvue d'alternative qui lui permet ou qui lui donne l'espoir de gagner dignement sa vie doit-elle se voir obligée de forger son destin à l'occurrence par l'entremise de la violence criminelle.

3. LES PRINCIPAUX FOYERS DE VIOLENCE

Sous cette rubrique, nous distinguons deux types de foyer : l'un humain et l'autre géographique. En ce qui concerne le premier foyer, il désigne les regroupements ou les cercles sociaux qui génèrent et entretiennent la violence. Par contre, le second foyer concerne des espaces géographiques où s'expriment très couramment les actes de violence criminelle.

3.1. Foyers humains de violence

A Kinshasa comme à Mbujimayi, l'enquête a révélé trois foyers de violence, à savoir : *la sphère politique, la sphère religieuse et la masse juvénile marginalisée*. A propos de la première sphère, elle engendre non seulement la violence oratoire mais également criminelle à la suite de l'apprentissage de la démocratie et de la lutte de positionnement politique. De nombreux affrontements s'observent entre militants des partis ou des plateformes politiques, entre ceux-ci et les forces de l'ordre qui dégénèrent souvent en actes de vandalisme débouchant parfois sur des pertes en vies humaines.

S'agissant de la sphère religieuse et plus spécifiquement des Eglises de réveil, elle sert de canal de déversement des enfants en situation difficile dont l'âge se situe entre 15 et 35 ans, *dits* sorciers dans la rue. Cet activisme a lieu au sein des ménages dont la lutte pour la survie se révèle infructueuse et dès que le constat est fait, les parents acquis à *l'hyper religiosité* n'ont d'autre voie que de s'en remettre dans les mains des pasteurs, prophètes capables d'exorciser ces esprits malveillants. Dans la majorité de cas, même prétendument exorcisés, ces jeunes enfants se retrouvent livrés à la grande opinion, frustrés et finissent par s'éloigner du toit parental pour élire domicile dans la rue. En plus, les enseignements religieux relatifs à l'homologation de l'union conjugale déstabilise plus d'un ménage voué ainsi au divorce ou à la séparation des parents. Cette homologation requiert l'avis alors le seul avis du prophète, seul à même de certifier que tel homme ou telle femme a épousé le conjoint ou la conjointe voulu par le Seigneur. Cela renforce l'élargissement des rangs des enfants de rue, réservoir naturel de la criminalité.

Enfin, vient la masse juvénile économiquement marginalisée. Selon notre regard, cette sphère semble être la plaque tournante de la violence criminelle dans les villes congolaises. En effet, qu'il s'agisse de la sphère politique comme de la sphère religieuse, elles ont une base économique en partage dans l'explication de la violence.

En République Démocratique du Congo, les leaders politiques, et cela nous l'avons déjà évoqué, s'entredéchirent en perspective d'un gain économique. Ce qui implique l'entretien des militants, voire des milices pour tenter d'atteindre cet objectif étant donné que pour eux, il n'existe pas de philosophie de sales besognes. Ce qui nous fait venir à l'esprit ce propos on ne peut plus sadique selon lequel "tous les moyens sont bons dans la conquête du pouvoir". Mais, à y regarder de près, l'adhésion apparente des *miliciens* ne renvoie nullement à des convictions doctrinaires mais plutôt à l'appât économique qu'on leur fait miroiter si ce n'est à une promesse d'embauche lorsque le parti *aidé* viendrait à conquérir le pouvoir.

S'agissant des enfants *dits* sorciers¹, c'est le contexte de misère qui fait qu'ils soient ainsi taxés tels. Ce qui justifie qu'au bout de la chaîne, les parents se retrouvent en partie déchargés et même l'officiant de cet exorcisme ne s'en sort pas les mains vides.

A tout prendre, dans ce contexte de pauvreté, de misère, de massification juvénile et d'oisiveté, c'est la base économique qui crée et alimente la violence criminelle. Pour revenir à la violence prétendument politique, la même jeunesse misérable est alternativement déployée ou mise en contribution par des formations politiques même diamétralement opposées. Ce qui compte pour cette jeunesse instrumentalisée, c'est le *cachet* à toucher.

3.2. Foyers géographiques de violence

Le phénomène *kuluna* ou *suicidaire* n'est ni une fiction, ni un fait isolé mais plutôt un problème de société. Géographiquement parlant, il se répand sans cesse dans les deux villes sous étude. Ses quartiers réservoirs comme ses champs de bataille sont pour la plupart des zones d'auto-construction, non urbanisées, d'accès difficile, sans services sociaux de base, paupérisés ou/et surpeuplés et comprenant un nombre élevé des jeunes désœuvrés.

Certains de ces quartiers sont des dortoirs et en même temps de champ d'opération, d'autres et c'est le cas singulièrement du centre ville voire des quartiers huppés, servent de champ d'opération tout court. Examinons à présent, la dispersion de ces quartiers chauds de Kinshasa et de Mbuji-Mayi.

3.2.1. Site de Kinshasa

Les quartiers généraux des criminels situés dans les communes touchées par la présente enquête à Kinshasa sont repris au tableau ci-dessous.

¹ Cette expression désigne les enfants violentés en famille, en général, par leur marâtre qui les considère comme de jeteurs de mauvais sort surtout en cas d'échecs répétés, des activités initiées pour la survie de la famille. Ils sont désignés ainsi et font l'objet d'exorcisation par des pasteurs charismatiques des Eglises de réveil. Frustrés, la plupart de ces enfants finissent par désertir le toit parental s'ils ne sont pas carrément éjectés et ont la rue pour destination finale.

Tableau XVII. Quartiers ou sites à criminalité élevée

Dénomination commune	Quartiers à forte criminalité
Commune de Limete	Q. Mumbele, Q. Pakadjuma
Commune de Matete	Q. Mongo, Q. Anunga
Commune de Kinseso	Q. 17 mai, Q. Ngomba, Q. Ruflar
Commune de Kimbanseke	Q. Kingasani, Q. Mokali
Commune de N'djili	Q. II, Q. VII
Commune de Masina	Q. Mapela, pétro Congo, site Rails
Commune de Kasa-Vubu	Site Rond point Kimpwanza
Commune de Makala	Rond point Ngaba, site Kianza
Commune de Kalamu	Yolo Nord, Rond point Victoire, Q. 20 mai à côté du terrain du stade Tata Raphaël
Commune de Ngaliema	Q. Malueka, Q. Munganga
Commune de Kinshasa	Q. Grand marché, Q. Aketi Ngwaka
Commune de Barumbu	Q. Muzindo, Q. Libulu, Q. Tshimanga

Source : Notre enquête sur le triptyque pauvreté – urbanisation – violence 2013-2015.

3.2.2. Site de Mbujimayi

S'il est vrai que les gangs sont partout à travers la ville de Mbujimayi, il est plus précis encore que certains quartiers plus que d'autres connaissent une plus grande concentration de ces malfrats. C'est ce que reprend le tableau ci-dessous.

Tableau XVIII. Quartiers alignés par commune

Dénomination commune	Quartiers à forte criminalité
Commune de Diulu	Q. Masanka, Q. Nkuluse, Q. Lusenga, Q. Lubuwa
Commune de Dibindi	Q. Muisangi, Q. Mikela, Q. Tshiasasa
Commune de Muya	Q. Kemec, Q. Muluma musulu
Commune de Kanshi	Q. Volail, Q. Haute tension, Q. Luzumu, Q. Mutonshi
Commune de Bipemba	Q. Makala, Q. Kankelenge, Q. Lubanda

Source : Notre enquête sur le triptyque pauvreté – urbanisation – violence 2013-2015.

4. HABITANTS DE KINSHASA ET DE MBUJIMAYI : UNE PROIE FACILE DE LA VIOLENCE CRIMINELLE

Les habitants de deux villes congolaises que sont Kinshasa et Mbuji mayi sont exposés à une violence criminelle accrue à cause de la densité du tissu urbain, du déficit d'urbanisme et des services sociaux de base ainsi que de leur type d'habitats le plus courant¹.

En ce qui concerne la densité de nos sites, Mbuji mayi², chef-lieu de la province du Kasai Oriental, s'étend sur une superficie considérable de 145,19km² avec une population de 3.364.886 habitants³ alors que Kinshasa⁴, capitale de la RDC, avec son statut de province, couvre une immense superficie qui vaut 68 fois plus que celle de Mbuji mayi, soit 9.965km². S'agissant de sa population, elle est estimée à 12.000.066 habitants⁵. Gérer des territoires aussi vastes et aussi peuplés comme les sont ces deux agglomérations urbaines de la RDC n'est pas aussi aisé comme cela paraît à premier vue, surtout pour un pays en situation post conflit dont l'administration et l'économie ont été et demeurent fortement secouées.

5. LES ACTEURS DE LA VIOLENCE

De l'enquête menée, il est clairement ressorti que la violence criminelle vécue aussi bien à Mbuji mayi qu'à Kinshasa revêt un visage juvénile. Il s'agit bien des jeunes situés dans la tranche d'âge de 15 à 35 ans qui font face à un manque d'alternative à même d'assurer leur vie mais dont la force physique et l'esprit d'aventure renforcée par la prise de stupéfiant demeurent leurs seuls atouts.

¹ Les aspects de déficit d'urbanisme et de services sociaux de base comme facteurs d'amplification de la violence sont développés dans la thématique d'urbanisation.

² Plan quinquennal de croissance et de l'emploi 2011-2015, Mbuji mayi, décembre 2011, p. 21.

³ Archives de la Mairie de Mbuji mayi, service de l'Etat civil, exercice 2014.

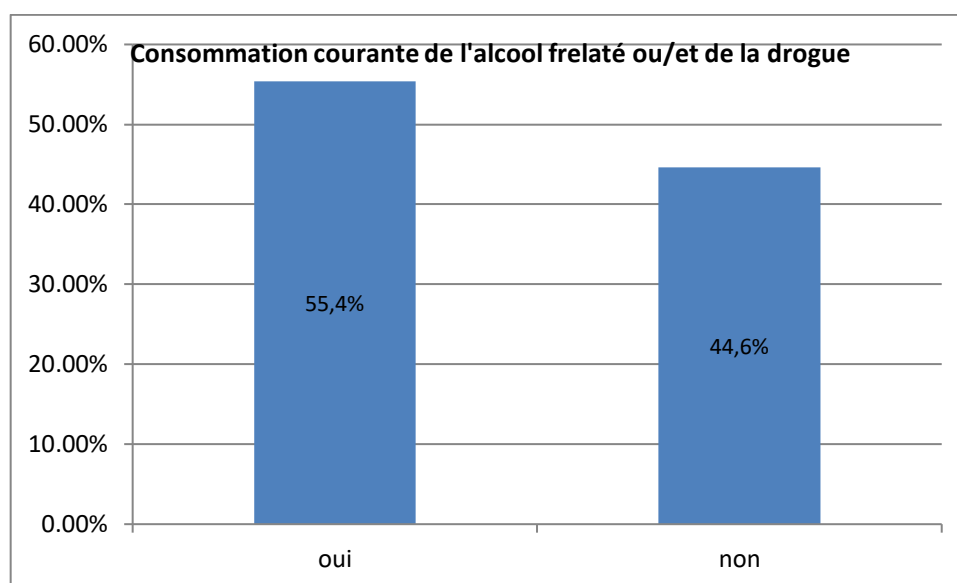
⁴ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Kinshasa>, le 07 octobre 2015.

⁵ BOUTE, 6 et de St. Moulin, L., rapport PNUD/habitant 2000.

Tableau XIX. Consommation courante de l'alcool frelaté ou/et de la drogue

Opinions exprimées	Ville d'enquête		Total	%
	Kinshasa	Mbuji Mayi		
oui	734	342	1076	55,4
non	480	383	863	44,6
Total	1214	725	1939	100

Source : Notre enquête sur le triptyque pauvreté – urbanisation – violence 2013-2015.



Les deux sexes se retrouvent dans cette criminalité. Aux côtés des hommes/garçons bien plus nombreux et très versés dans le déploiement de l'énergie pour terroriser ou anéantir la cible, les filles ou femmes quant, à elles excellent dans les rôles de filature et d'appât.

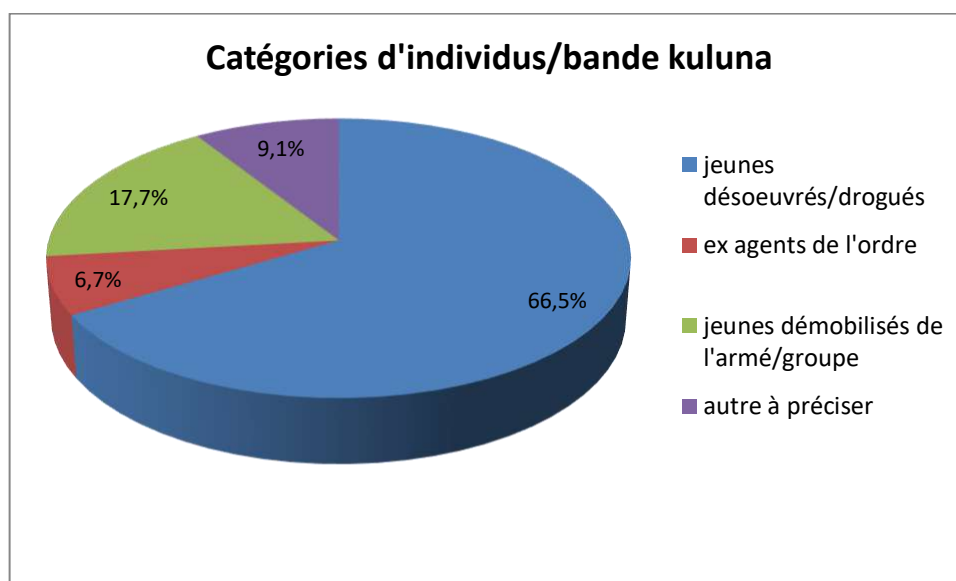
Quant à la typologie des criminels ciblés dans cette étude, le tableau ci-dessous reprend les catégories d'individus les plus investis dans l'accomplissement de cette sale besogne.

Tableau XX. Catégories d'individus/bande kuluna

Types d'individus	Ville d'enquête		Total	%
	Kinshasa	Mbuji-Mayi		
jeunes désœuvrés/drogués	292	79	371	66,5
ex agents de l'ordre	8	30	38	6,7
jeunes démobilisés de l'armée/groupe armé	8	91	99	17,7
autre à préciser	24	27	51	9,1
Total	332	227	559	100

Source : Notre enquête sur le triptyque pauvreté – urbanisation – violence 2013-2015.

Il ressort des données du tableau ci-haut que trois catégories d'acteurs s'emploient à extorquer et blesser les paisibles populations. Dans l'ordre de leur représentativité dans cet univers, on remarque que des jeunes désœuvrés et drogués viennent en tête avec 66,5% d'opinions exprimées, suivi des jeunes démobilisés 17,7% et en troisième lieu, les ex agents de l'ordre à hauteur de 6,7%. Le reste, soit 9,1% ont été identifiés grâce à des entretiens qualitatifs. Parmi eux, figurent des policiers et des militaires en activité, des karateka et judokas, des parents chômeurs, etc.



Il n'est pas possible de prétendre forger un portrait robot du *kuluna* étant donné que les activistes ne proviennent pas d'une même famille ou d'un même horizon socio-géographique, n'ont pas une même stature physique, les mêmes champs d'opération, la même

ancienneté dans le gangstérisme, les mêmes revers, les mêmes prouesses, le même niveau d'éducation, ne sont pas tous de même sexe, de même âge. Les bandes sont formées au gré de vague, notamment : sur base de la proximité résidentielle, des capacités gangstéristes révélées, des rencontres fortuites de coins de rue, de fréquentation d'un même site de consommation de stupéfiant, etc.

Toutefois, sans exclusive, le portrait physique de *kuluna* ou *suicidaire* comporte sensiblement les caractéristiques ci-après : plusieurs cicatrices (conséquence de la vengeance du groupe de victimes), coiffure atypique (une marque, souci de singularité), yeux rouges (peu ou pas de repos la nuit), lèvre noire (consommation constante du chanvre), poitrine bombée (exercices physiques répétés en vue de renforcer les capacités d'agression et d'auto-défense/pratique arts martiaux).

6. LA NATURE DE LA VIOLENCE

A Kinshasa comme à Mbuji-Mayi, l'enquête menée a révélé une typologie de violence dont : injure et menace publiques, injure au sein du ménage, bagarre de rue, vol, viol, extorsion des biens, coups et blessures, enlèvement, vol à main armée, meurtre. Toutefois, dans le contexte de la présente enquête, le terme insécurité renvoie essentiellement aux actes d'extorsion des biens appuyée par des coups et blessures sur la victime.





Nous exposons ci-dessous, deux tableaux dont l'un reprend les données allant de 2000 à 2006 et l'autre celle de 2011 à 2014.

Tableau XXI. Manifestations de la violence, Kinshasa 2000-2006

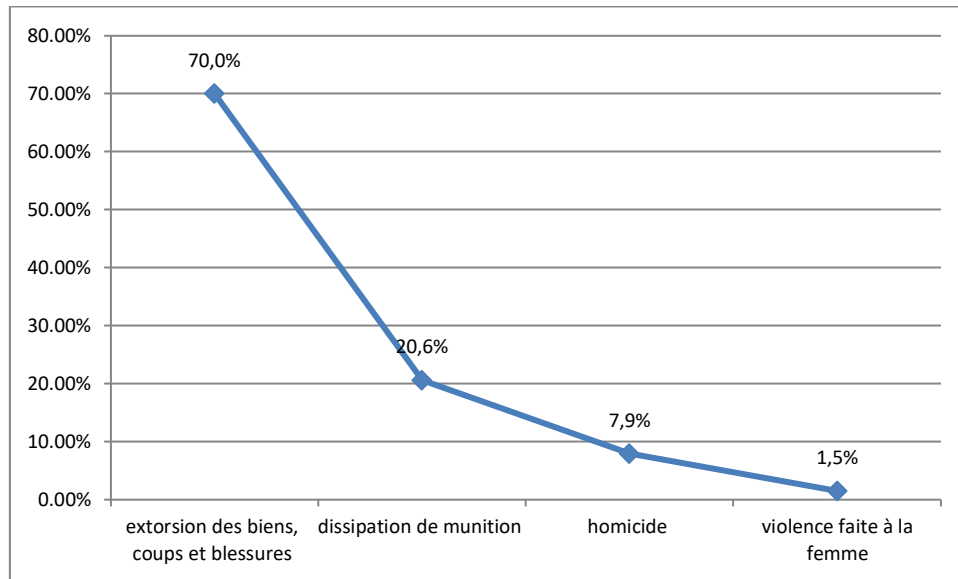
N°	Actions	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
1.	Destruction méchante	19%	24%	24%	25%	24%	21%	-
2.	Menaces	13%	11%	11%	12%	13%	12%	10%
3.	Extorsion des biens	18%	14%	16%	14%	16%	17%	15%
4.	Détention illégale armes à feu	4%	3%	3%	3%	2%	2%	3%
5.	Usage d'armes blanches	10%	9%	9%	9%	8%	8%	10%
6.	Coups et blessures	16%	18%	22%	20%	19%	20%	21%
7.	Troubles de l'ordre public	20%	21%	15%	18%	17%	17%	20%
	Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Archives de la Police d'Intervention Rapide, ville de Kinshasa, 2006.

Tableau XXII. Données sur la criminalité à Kinshasa (2011-2014)

NATURE DE CRIME	2011	2012	2013	2014	Totaux sur 4 ans	%
Extorsion des biens, coups et blessures	370	380	462	498	1708	70,0
dissipation de munition	127	111	113	158	509	20,6
Homicide	53	50	54	35	194	7,9

Violence faite à la femme	5	3	13	15	36	1,5
TOTAL	555	544	642	706	2447	100



Au regard des données exposées au tableau et au graphique ci-dessus, il ressort que le taux de criminalité augmente d'année en année et l'extorsion des biens associée aux coups et blessures sur la victime vient en tête de liste (70,0% d'opinions exprimées) parmi les types de crimes couramment enregistrés dans la capitale congolaise. En plus, nous aurions pu ajouter à ces 70,0% les 20,6% attribués à la dissipation de munition et les 7,9% revenant au crime d'homicide n'eut été le fait que, la catégorie des criminels ciblés dans cette étude opèrent essentiellement à l'aide des armes blanches (machette, couteau, barre de fer,...). Mais à tout prendre, un bon nombre de cas d'homicide connus à Kinshasa comme à Mbuji-Mayi, se rapporte plus à des victimes économiques n'obéissant pas aux ordres des assaillants plutôt que, par exemple, de meurtre politique.

S'agissant de la violence faite à la femme et plus particulièrement le viol et la violence sexuelle indexés par les médias mais dont les archives consultées n'attribuent que 1,5% des cas enregistrés à Kinshasa, il n'y a rien de paradoxal en cela. A notre avis, les viols et même les violences sexuelles à grande échelle ont eu lieu à l'Est du pays, dans les zones où ont opéré et opèrent encore des rebellions armées. C'est donc plus par extrapolation que tout le Congo va être aligné au hit-parade à ce sujet. En outre, les victimes comme leur membre de famille se gênent de dénoncer ce genre de forfait. En définitive, le pourcentage de 1,5 ne trahit pas du tout la réalité de Kinshasa où il n'y a pas eu, à proprement parler, de guerre.

Les données de notre propre enquête de terrain l'attestent fort bien : 26 enquêtés seulement sur 1939 soit 1,3% seulement ont dénoncé le phénomène viol dans leurs quartiers respectifs. Selon eux, ce forfait se commet dans les quartiers plongés dans l'obscurité et lorsque les femmes ou les jeunes filles se lèvent tôt pour aller puiser de l'eau loin de leurs résidences.

7. RESILIENCE CIVILE DE L'INSECURITE

Comme en témoignent plusieurs monographies consacrées à nos deux sites de recherche¹, Kinshasa et Mbuji mayi furent jadis, des oasis de paix, car moins peuplés, bien planifiés, rigoureusement gérés. Avec l'expansion prise de manière incontrôlée, ces deux villes, Kinshasa beaucoup plus que Mbuji mayi, sont livrées à une violence criminelle qui met en mal, de jour comme de nuit, les biens et même la vie de leurs résidents. Aussi ceux-ci en sont-ils arrivés, notamment à :

- une auto-restriction vis-à-vis de leur mobilité urbaine en procédant à l'ajustement des comportements par rapport à l'insécurité à laquelle ils font face chaque jour;
- l'élaboration des stratégies d'évitement volontaire des lieux ou des moments de la journée considérés plus dangereux, à une auto-exclusion, c'est-à-dire à *un couvre-feu de fait* ;
- s'efforcer toujours à passer inaperçu pour ne pas paraître même innocemment "provoquant" (par exemple : s'interdire de porter ses bijoux en or lorsqu'on se déplace à pied);
- assurer le blindage de l'habitat pour tous ceux qui le peuvent ;
- la réussite de certaines manifestations publiques ou privées, la population et même l'autorité locale négocie la paix avec des gangs contre une rétribution². Malheureusement, si la manifestation peut être sûrement garantie, il n'en est pas de même quant à l'avenir entre les deux parties. Ordinairement, ces protecteurs circonstanciels reviennent à la charge si la rétribution a été de taille et même si elle a été minable. Leur donner beaucoup signifie que le donateur a plus, leur donner moins signifie n'est pas le prendre à leur juste valeur. Ils ont toujours raison dans leur logique dialectique ;
- se venger à la suite de la rancœur accumulée par des actes de lynchage de *kuluna* ou *suicidaire* qui tombent dans les filets de la population qui, ordinairement, le livre en lambeau à la police. Dans bien de cas, ces infortunés succombent ou gardent de séquelles indélébiles.

8. LIMITES DE LA PUISSANCE DE LA FORCE LEGALE ET RECURRENCE DE LA VIOLENCE CRIMINELLE

En général, à chaque coup frappé par les *kuluna* ou les *suicidaires*, le doigt accusateur se trouve spontanément pointé sur la police nationale qui a pour mission classique, entre autres, de veiller à la sécurité et à la tranquillité publique ; d'assurer et de rétablir l'ordre

¹ On peut consulter utilement : OMASOMBO J. (sous-dir), *Kasaï Oriental. Noeud gordien dans l'espace congolais*, Musée Royal d'Afrique Centrale, Tervuren, 2014. Ministère du Plan, *Monographie de la province du Kasaï Oriental*, RDC, 2005. SHOMBA KINYAMBA S. et alii, *Monographie de la ville de Mbuji mayi*, Kinshasa, M.E.S., 2015. SHOMBA KINYAMBA S. et alii, *Monographie de la ville de Kinshasa*, Kinshasa-Montréal-Washington, ICREDES, 2015.

² Ce type d'arrangement ne peut-il pas être considéré, à tort ou à raison, comme une certaine légitimation de ces gangs ?

public¹. Dans ce registre, la population dénonce à tort ou à raison, la complicité des éléments de la police avec les malfrats ou tout simplement le déguisement des policiers en criminels. Sans vouloir récuser ces prises de position, examinons d'abord les faits révélés par l'enquête qui, à notre regard, pourraient plutôt nous pousser à saluer positivement le travail de la police congolaise qui est confrontée à plusieurs défis quant à son fonctionnement normal.

8.1. Les effectifs des policiers

RDC : 1 policier pour 30 habitants, objectif de la police de proximité



Les effectifs des policiers de la République Démocratique du Congo sont manifestement déficitaires. Ils sont passés d'une estimation de 75.000 à 80.000 en 2003. En 2004, un recensement informatisé sur l'ensemble du territoire national était en cours, mais face aux difficultés rencontrées par l'entreprise mandatée, le travail n'a été accompli que dans la capitale. Toutefois, une mission de vérification a effectué un contrôle physique dans le reste du pays. Ainsi, les résultats combinés de ces deux exercices donnent un total de 103.803 policiers dont 5.252 femmes (5,3%), 5.194 inactifs².

Ces effectifs sont déficitaires avec raison dans la mesure où les 103.803 policiers ont la charge de sécuriser l'ensemble du territoire national qui mesure 2.345.409km² et qui regorge une population évaluée à 75.000.000 d'âmes³. C'est dans cet ordre d'idées que la

¹ MUSAO KALOMBO C., "Services publics et actions de la police nationale congolaise. Un bilan à demi-teint ?", in SHOMBA KINYAMBA S., *M.E.S.*, Numéro Spécial, Kinshasa, septembre 2015, p. 23.

² MUSAO KALOMBO C., *op. cit.*, p. 24.

³ BOUTE, 6 et de St. Moulin, L., *op. cit.*

réforme ayant conclu une future mise en place d'une police de proximité en RDC a arrêté **le ratio d'un policier pour 30 habitants** et a recommandé que les policiers puissent vivre les valeurs d'intégrité. Cet objectif a été révélé au cours d'une conférence-débat organisée le 13 juillet 2015 à Kinshasa autour de la loi organique et de la doctrine de police de proximité. Selon la hiérarchie de la PNC présente à cette cérémonie, tous les policiers devront s'imprégner des valeurs telles que la prévention, la résolution rapide des problèmes et le respect des droits de l'homme.

Ce qui fait que le nombre requis des policiers pour le maintien de l'ordre et de la sécurité devrait passer de 103.803 à 2.333.333 sujets. Il importe cependant de faire remarquer que le ratio de 30 habitants pour un policier, ne concerne que le milieu urbain. Cela signifie qu'à la campagne, le nombre des personnes à encadrer par policier devrait être un peu plus élevé ce qui ramènerait à la baisse le nombre global chiffré à 2.333.333.

8.2. La Police Nationale Congolaise comme corps constitué

Le Groupe Mixte de Réflexion sur la Restructuration et la Réforme de la Police, en sigle GMRRR mise en place par le Gouvernement Congolais en 2004, a constaté que la PNC est un service public atypique et non professionnel donc ne pouvant pas assurer correctement la sécurité des personnes et de leurs biens. Cela est dû à l'ampleur des déficits d'organisation, de son héritage non républicain et de la mentalité des personnes qui la composent.

En effet, la PNC comprend en son sein des anciens éléments de la Gendarmerie Nationale, de la Garde Civile, des Cadets, des forces combattantes d'ex-factions rebelles, d'anciens militaires de FAZ, des anciens "Kadogo"¹ (enfants soldats à l'avènement des forces de l'AFDL), des milices, des veuves et orphelins des policiers et militaires, des forces d'auto-défenses populaires ainsi que des volontaires intellectuels et des sportifs semi-lettrés et illettrés.

Pour le GMRRR, la réforme de la PNC s'impose afin de l'insérer aux standards internationaux et de la rendre efficace et performante dans l'accomplissement de ses missions constitutionnelles.

¹ Terme swahili désignant enfant soldat.

8.3. Equipement

La police nationale congolaise renferme des unités démunies en logistique. Ce qui l'empêche de jouer pleinement le rôle que la population attend d'elle. En plus de cela, cette police est sous rémunérée. Aussi ce livre-t-elle souvent à des abus et tracasseries sur la population civile.

8.3.1. Organisation logistique

Il n'existe pas de véritable chaîne logistique, ni de structure de soutien et de maintenance au sein de la PNC.

8.3.2. Matériels, équipements, soutien de l'homme

Il n'existe pas d'acquisition et de dotation ainsi la Police dépend des donations et autres achats effectués dans le cadre conjoncturel de programme de soutien bilatéraux. Ceci entraîne une hétérogénéité des matériels fournis qui ne va pas dans le sens d'une rationalisation de la gestion logistique.

L'armement en dotation à la PNC, se réduisant aux seuls fusils d'assaut et pistolet mitrailleur, est inadapté. Il en existe des milliers, par contre seulement une centaine d'armes de poing ont pu être recensées pour l'ensemble de la police.

Le charroi automobile est pratiquement inexistant, la PNC n'est donc pas autonome dans ce domaine. Les besoins en carburants et ingrédients de la PNC relativement réduits du fait du manque de véhicules, sont toutefois loin d'être couverts, ce qui engendre des difficultés opérationnelles.

*** Equipements déficitaires de sécurité**

- véhicules : jeep 4x4 pour patrouille, ambulance, etc.
- équipements de maintien de l'ordre : tenues complètes y compris les protections individuelles ainsi que les équipements collectifs ;
- équipements (matériels) de transmissions : véhicules équipés en radio, stations mobiles ou fixes, appareils portables, (rechargés en unités), les accessoires, alimentations et antennes ;
- infrastructures (genre) : le parc immobilier est dans un état total de délabrement, la PNC continue à occuper des containers, des bâtiments privés, inadaptés et dépourvus d'équipements de service.

Il n'existe plus de "casernes" et les unités d'intervention, qui doivent vivre groupées pour être disponibles, n'ont pas de cantonnements. Elles logent dans les mêmes quartiers que les civiles ou sous des hangars ce qui rend leur disponibilité aléatoire.

8.4. Formation

Le niveau de formation est très en dessous du minimum. Il existe encore de "vrais" policiers qui sont noyés dans le nombre des nouveaux venus. La formation, qu'elle soit initiale, continue, individuelle, collective, perfectionnement, spécialisation a été interrompue depuis plus d'une décennie. La formation ou les recyclages sont aujourd'hui le fait d'actions conjoncturelles, bilatérales, non coordonnées et manquant de transparence et ne répond pas toujours à la même doctrine.

8.5. Aptitude physique

Parmi les 103.803 policiers, on en dénombre un effectif important dont l'âge est très avancé, voire ceux de troisième âge mais aussi des éléments obèses et donc inaptes pour répondre valablement à la mission que l'Etat congolais assigne à tout agent de la police.

En dépit d'une opinion qui lui est généralement défavorable, une reconnaissance mérite d'être rendue à ce corps de métier dont certains éléments tombent sur le champ de bataille.



Cependant, beaucoup doit encore être fait pour que cette police soit rendue plus motivée et plus aguerrie dans la lutte qu'elle mène au quotidien en vue de répandre la paix et la sécurité au sein de cette population meurtrie par de nombreux harcèlements que lui font subir ces hordes des criminels de tout acabit qui pullulent à Kinshasa comme à Mbuji-Mayi.

9. APPROCHES ETATIQUES DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE CRIMINELLE

9.1. Approche répressive

Le gouvernement congolais ne croise pas les bras face à l'activisme des *kuluna* ou des *suicidaires*. De droit, les unités de la police nationale s'expriment périodiquement à

travers de répressions intensives et à grande échelle qui ont pour conséquence la réalisation d'une accalmie même si celle-ci, reste, malheureusement, éphémère. Parmi les plus importantes de ces répressions, nous relevons celles qui ont fait échos. Il s'agit notamment, de¹ :

- l'opération *kanga vagabond* (arrêtez le vagabond), lancée par l'Hôtel de ville de Kinshasa, en 2002 ;
- l'opération *kimia* (la paix), lancée en septembre 2003 par le Gouverneur de la ville de Kinshasa;
- l'opération *keba* (fait attention), lancée en décembre 2004 par le Ministère de l'Intérieur du Gouvernement central ;
- l'opération *tolérance zéro* (fini l'impunité), lancée en 2008 par le Gouvernement central ;
- l'opération *likofi* (coup de poing), lancée en 2013 par le Ministère de l'Intérieur du Gouvernement central ;
- l'opération traque des suicidaires, lancée en 2014 à Mbuji-Mayi par le Gouvernorat de la province du Kasai Oriental ;
- la déportation des *kuluna* vers des prisons de l'intérieur du pays, notamment : *Buluwo* (Katanga), *Angenga et Ekafela* (Equateur) pour marquer les esprits des Kinois et pour dissuader ces malfrats par le Ministère National de la Justice.

Toutes ces répressions sont initiées lorsque l'ampleur du phénomène devient de plus en plus affichée. Elles consistent ordinairement à de bouclage des quartiers, à la dénonciation des bandes par la population civile, à des arrestations violentes des éléments de bandes par la police, à des clameurs publiques et autres actions qui mettent les criminels en déroute. De toutes les opérations inventoriées ci-dessus, celle de *likofi* (coup de poing) a été la plus retentissante car, plus vigoureuse ainsi pris de panique, plusieurs criminels se sont réfugiés en dehors de Kinshasa (Bandundu, Bas-Congo) et même en dehors du pays (Congo-Brazzaville).

S'agissant spécifiquement de la déportation, le Ministère de la Justice a, il y a quelques années instauré l'éloignement des grands criminels de la ville de Kinshasa vers des prisons situées dans les provinces du Katanga et de l'Equateur.

Quelles leçons tirer de cette approche répressive ? Dans l'ensemble, chaque initiative de répression a débouché sur une accalmie indéniable. Malheureusement, ces actions se heurtent à une série d'obstacles. Elles s'étalent toujours sur une brève durée. En deuxième lieu, l'organisation de ces opérations se montrent onéreuses et le gouvernement n'est pas à même de supporter le coût de façon constante. En troisième lieu, les critiques violentes de désapprobation qu'elles déchaînent de la part des associations nationales de défense de droits de l'homme appuyées par celles de la communauté internationale mettent en mal ces actions policières. En quatrième lieu, il faut noter que les instances judiciaires n'ont pas pleinement

¹ MPIANA TSHITENGE J.P., "Les va et vient des Kuluna entre les centres de détention et la cité à l'aune des opinions des habitants de la commune de Ngaba", in SHOMBA KINYAMBA S., *M.E.S.*, Numéro Spécial, Kinshasa, septembre 2015, pp. 43-44.

joué leur rôle pour la répression de ce phénomène. A tous les niveaux, les instances judiciaires se sont montrées très laxistes vis-à-vis de ces marginaux.

De manière générale, les *kuluna* sont vite relâchés à l'absence de tout jugement tenu en bonne et due forme, et cela, quels que soient les crimes commis. A Kinshasa et même à Mbuji-Mayi, on rencontre des malfrats qui ont extorqué, blessé voire tué en liberté et qui narguent ainsi leurs victimes.

Cette impunité, dénoncée parfois par les éléments de la police, est de nature à aggraver et à perpétuer le phénomène. De leur côté, les juges rétorquent en dénonçant la légèreté dans la constitution des dossiers de cette catégorie d'accusés par la partie plaignante. De toute façon, ces deux institutions (policière et judiciaire) relèvent toutes des pouvoirs publics et il n'y a qu'un pas pour harmoniser leurs actions pour le plus grand intérêt de ces populations en détresse.

C'est pour tout cela que ces répressions ne sont pas en mesure d'éradiquer, comme c'est le souhait des *Kinois* et des *Mbuji-Mayiens*, le phénomène *kuluna* ou *suicidaire*.

9.2. Approche dissuasive¹

Aux côtés de la répression, la police nationale utilise deux autres stratégies : celle de gestion et celle de participation de la population civile :

- *services publics communautaires* : il s'agit ici d'une approche proactive tournée vers la persuasion, l'action de grande visibilité par la patrouille tantôt à pied tant motorisée dans des quartiers qui renferment des *points chauds* ;
- *une approche d'actions collectives* : collaboration police et communauté. A ce sujet, on note à Kinshasa comme à Mbuji-Mayi, une certaine collaboration (échange d'informations, dénonciation des criminels par la population civile, collaboration police et *maîtres volontaire*² lors des opérations de traque et d'arrestation des criminels) qui s'installe progressivement entre la police et le comité d'autodéfense populaire, ainsi qu'avec les "maîtres volontaires". Si on persévère dans cette voie, la Police Nationale Congolaise ne devrait plus être l'unique dépositaire de compétence nécessaire pour maintenir la paix et pour prévenir la criminalité à travers les villes de la RDC.

9.3. Approche de formation à un métier

En 1999, la présidence de la République a créé une structure de récupération, de formation en vue de la réinsertion sociale des enfants vagabonds. Dénommé Service National, cette structure a eu le mérite de recruter plusieurs centaines des garçons et des jeunes filles

¹ KANKOLONGO MBOMBO M., "Les patrouilles de la Police Nationale Congolaise à Mbuji-Mayi et les dessous de "l'opération café", in *MES*, n°93, Kinshasa, novembre-décembre 2015, pp.153-174.

² Maîtres en arts martiaux qui offrent généreusement leur savoir-faire dans la traque des malfrats.

errants qui ont été reçus, hébergés et formés au centre agricole et pastoral de Kaniama Kasese dans la province du Katanga. Cette expérience salvatrice n'a malheureusement pas été longue et durable à la suite de l'assassinat de son initiateur, feu Président Laurent Désiré Kabila et du manque du suivi de l'administration.

9.4. Approche d'élaboration du cadre juridique de la réforme de la PNC

La réforme de la PNC se matérialise par la promulgation des textes officiels suivants :

- Le décret n°07/011 du 18 février 2007 portant création du Comité de suivi de la Réforme de la Police Nationale Congolaise, en sigle CSRP. Il est un organe technique composé des membres de la société civile, des experts internationaux et des hauts cadres de la PNC avait pour mission de conceptualiser, initier des textes lois et de faire le suivi-évaluation de la réforme de la PNC.
- La loi n°11/013 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement de la PNC. Cette loi donne les grandes orientations sur la structure de la PNC, l'inspection générale, les commissariats, les unités spécialisées.
- La loi n°13/013 du 1^{er} juin 2013 portant statut du personnel de carrière de la PNC. Cette loi détermine les droits et les devoirs des policiers. En plus de fixer le régime disciplinaire, elle énumère quelques avantages auxquels ont droit les policiers de carrière.

Bien que d'autres lois sur la PNC soient en cours d'élaboration, la grande innovation de la réforme actuelle de la PNC, se trouve au niveau de sa "vision", la PNC n'est plus une "force" (police répressive¹), mais "un service public, civil, accessible et à l'écoute de la population. C'est donc une police soumise à l'autorité civile, aux lois de la République, ainsi qu'aux normes régionales et internationales de respect des droits de l'homme. La PNC est solidement régie par les principes de transparence et de bonne gouvernance.

9.4.1. Fonctionnement des unités territoriales de la PNC appelées "Police de Proximité"

L'expérience de la police de proximité est toute récente en RDC et jusqu'ici, ses premières tentatives de mise en œuvre se limitent encore aux villes de Kinshasa, Kananga et de Matadi. Sa pleine réalisation servira de détonateur pour une lutte efficace et efficiente contre la violence criminelle dans ce pays. Cette police est celle qui combine les trois fonctions suivantes :

- *La fonction orientée vers la communauté* : la police est intégrée dans la société et au service du citoyen avec qui elle doit composer pour trouver des solutions à l'insécurité

¹ Police répressive, "police force" ou "police militarisée" n'est pas respectueuse des droits humains : elle est éminemment répressive, tracassière, méprisante à l'endroit de la population qu'elle est censée servir et protéger.

induite par des facteurs locaux (la police, c'est le service public qui résout les problèmes de l'insécurité communautaire).

- *La fonction guidée vers l'information* : à ce niveau, la lutte contre les phénomènes criminels souvent de caractère organisé doit se baser sur un système d'information performant et fiable ; respectant scrupuleusement la réglementation en vigueur. Cela permet à la police de réaliser la mission de maintenir et de rétablir l'ordre public (en sigle MIROP) sans bavures policières. L'information permet à la police d'anticiper et réagir adéquatement.
- *La fonction basée sur la gestion optimale* : la police comme service public doit être gérée de manière rationnelle.

La doctrine de la police de proximité de la RDC est basée sur six principes, notamment : *la proximité, le partenariat, la prévention, la résolution des problèmes, la recevabilité et le respect des droits humains.*

La police de proximité dans son fonctionnement prend en compte la demande de sécurité exprimée par la population. Elle est comprise comme une attitude qui renforce la confiance des citoyens envers sa police.

9.4.2. Relations de commandement au sein de la PNC

La loi n°11/013 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement de la PNC dans ses articulations, démontre l'architecture de la police de proximité dont le commissariat général de la PNC est l'organe stratégique de la structure organique de la police de proximité.

10. QUELQUES PISTES DE SOLUTIONS CONTRE LA VIOLENCE

CONCLUSION PARTIELLE

Comme chacun le sait, les communes et quartiers des villes de Kinshasa et de Mbuji-Mayi dans leur ensemble n'ont pas l'apanage de la violence juvénile. Dans le cadre précis de cette enquête, nous avons cherché à déterminer, à travers les opinions exprimées par les enquêtés, la perception que les résidents de nos deux sites d'enquête se font des *kuluna*, des *suicidaires* ces gangs juvéniles qui sèment, au quotidien, la peur et la désolation dans la population. Mais aussi de réfléchir sur les meilleures stratégies de lutte et de prévention de cette violence afin d'offrir aux résidents la paix et la sécurité dont ils ont légitimement besoin pour vaquer librement à leurs occupations de tous les jours.

En conclusion de cette étude, il y a lieu de noter que la violence juvénile à Kinshasa comme à Mbuji-Mayi trouve de l'explication à travers plusieurs facteurs conjugués. Ceux-ci relèvent des conditions de vie précaires des ménages et du déficit d'encadrement de jeunes.

Le phénomène *kuluna* ou *suicidaire* concerne des personnes dont l'activisme est loin d'être maîtrisé. Ce sont des jeunes dont l'âge se situe entre 15 et 35 ans qui ont perdu, pour la plupart, tout espoir de trouver par des moyens honnêtes et légaux, une occupation saine ainsi que des ressources propres pour faire face à leurs multiples besoins. Afin de noyer leurs soucis et de braver la peur, ils se droguent, terrorisent la population, recourent à des pratiques fétichistes pour, à leur avis, se rendre invincibles.

Le phénomène *kuluna* a fait date. Il est né de suite de la précarité des conditions de vie dans la majorité des familles congolaises. Ce qui relègue au second plan l'éducation des enfants qui ne trouvent mieux que de prêter le flanc au banditisme et à la délinquance juvénile.

A cette misère qui a fait que beaucoup d'enfants deviennent des véritables loups pour les autres, il faut ajouter la démobilisation mal encadrée des enfants soldats qui a fait monter d'un cran le phénomène *kuluna* aujourd'hui dénoncé vigoureusement par tous. Que faire pour juguler ce fait de société qui s'apparente à une épine plantée au pied ?

A cette préoccupation essentielle et légitime des citoyens congolais, notre enquête a révélé que cette violence que le *kuluna* a imposée à notre société ne peut être vaincue par une autre violence, fût-elle policière. Elle appelle pour cela plusieurs actions de choc. Celles-ci doivent émaner de la recherche action susceptible de conduire à une meilleure connaissance possible du phénomène sous-étude, de proposer les meilleures alternatives de solution et surtout d'inculquer une éducation citoyenne à l'ensemble des populations congolaises.

De ce qui précède, nous saluons notamment l'initiative du Centre de Recherche pour le développement International (CRDI) et de l'UKaid, du Fonds pour la Consolidation de la Paix qui s'inscrit si heureusement dans le cadre de la lutte et de la prévention de ce fléau, exhortons vivement les responsables congolais tant de la base que ceux du sommet à s'approprier les résultats de la présente enquête, à les exploiter pour confectionner des nouvelles politiques publiques cohérentes et efficaces en la matière, à les vulgariser et surtout à les mettre en pratique en vue de rendre Kinshasa, mégapole au cœur de l'Afrique et capitale de la République Démocratique du Congo et Mbuji-Mayi, ville stratégique située au centre du pays, des villes sûres et inclusives. Pour y parvenir, il est indispensable de :

- s'intéresser et trouver des réponses satisfaisantes aux attentes des jeunes ;
- lutter contre la léthargie des organisations et des pouvoirs publics en :
 - favorisant des rencontres régulières entre organisations et détenteurs de pouvoirs pour créer un espace de négociation en vue d'une responsabilisation mutuelle ;
 - favorisant des rencontres régulières entre organisations de base qui encadrent les jeunes pour un échange d'expériences dans le but de faire le monitoring du phénomène.

ANNEXES

Annexe 1.

STRUCTURE ET CONTENU DU PROJET DE RECHERCHE EXECUTE

1.1. Titre du projet :

La nature et les acteurs de la violence urbaine en République Démocratique du Congo.

1.2. Durée du projet : 36 mois (juin 2013-mai 2016)

1.3. Sites des travaux : Kinshasa et Mbuji-Mayi, République Démocratique du Congo

1.4. Résumé du projet

La République Démocratique Congo fait face à une urbanisation singulière depuis près de trois décennies (Kinshasa est passée de 300.000 habitants en 1960 à environ 10 millions en 2012).

Dans les villes, la pauvreté généralisée de la majorité des citoyens crée un sentiment grandissant de marginalité, d'exclusion des dividendes de la paix, des ressources nationales et de la gouvernance du développement au profit des mandataires publics. Ce sentiment de privation accentue les frustrations sociales qui même si elles arrivent à être en partie contenues, finissent par trouver des voies d'expression extérieures, généralement violentes.

Ainsi sont nés, entre autres, les phénomènes sociaux : le mouvement « Shégué » (enfants de la rue) sous une forme peu violente, ensuite le « kulunisme » (jeunes désœuvrés violents) sous une forme beaucoup plus violente. L'expression de la violence dans le « shégisme » était moins préoccupante que dans le « kulunisme » actuel (coups et arme blanche), bien que ce dernier se nourrisse du premier dont il prolonge la dynamique.

Cette recherche-action consiste à (i) comprendre la dynamique du triptyque urbanisation-violence-pauvreté/inégalités sociales criantes ; (ii) appréhender les modes par lesquels les villes congolaises engendrent la violence sociale : les « shégisme » et « kulunisme » ; (iii) saisir leurs formes et modes d'action, mais aussi ceux de la société sur eux ; (iv) améliorer les connaissances et les capacités de conduite de travail des décideurs et acteurs sociaux pour éradiquer ou réduire aussi bien la violence que la pauvreté ; (v) vulgariser les résultats au profit des acteurs étatiques et non-étatiques.

English version

The Democratic Republic of Congo has been going through a huge urbanization for nearly three decades (Kinshasa has grown from 300.000 inhabitants in 1960 to about 10 million in 2012).

In the cities, the generalized poverty for the majority of citizens creates a growing feeling of being marginalized and excluded from peace, national resources and development governance dividends that benefit to public power holders. This feeling of deprivation increases social

frustrations which, even if temporarily hidden and contained, end up by finding ways of (external) expression, generally violent ones.

Thus, the origin of some social phenomena such as : the “Shegue” movement (homeless or street children) featuring a form of small violence, and the “Kulunism” (violent unemployed youths) in a more violent form. The violence expression in “sheguism” is of less social concern than in "kulunism" that uses blows and knives, though the later feeds on the former and extends its dynamics.

The research-action to be carried out consists of (i) understanding the dynamics of the triptych urbanization-violence-poverty/flagrant social inequalities; (ii) apprehending the how or ways in which Congolese cities generate social violence: “sheguism” and “kulunism”, (iii) grasping their forms and operating methods, but also in return, those of the Congolese society on them; (iv) improving needed knowledge and capacities, thus providing some tools for decision makers and social actors in dealing with the situation and eradicate or reduce violence as well as poverty; (v) popularizing the results to the benefit of state and non-state actors.

1.5. Survol de l'institution (des institutions)

1.5.1. La CDS

La Chaire de Dynamique Sociale (CDS), créée en 2001, est un groupe de recherche interdisciplinaire des Sciences Sociales et humaines de l'Université de Kinshasa (UNIKIN). Elle compte plusieurs chercheurs et publie une Revue bimensuelle « Mouvement et Enjeux Sociaux ». Elle est ouverte aux partenaires œuvrant dans le cadre du renforcement des capacités tant de la société civile, des pouvoirs publics que des scientifiques pour le développement durable.

La CDS a scellé un partenariat avec HIVA-KULeuven dans le cadre duquel ses chercheurs ont été formés. Elle collabore avec le Mouvement Ouvrier Chrétien du Congo (MOCC) ; plusieurs projets ont été conjointement réalisés dans ce cadre en faveur des membres de la société civile.

1.5.2. ICREDES

Fondé en date du 13 mars 2003, l'Institut Congolais de Recherche en Développement et Études Stratégiques (ICREDES asbl) est une ONG scientifique qui a pour mission la recherche, la réflexion scientifique qui vise non seulement à armer les acteurs publics, les décideurs et acteurs de développement, mais également à appuyer les communautés de base dans une dynamique de développement participatif. Il dispose des chercheurs de haut niveau qui ont une expérience prouvée, notamment dans les domaines de la pauvreté, des conflits et de la violence, de la gouvernance du développement et de l'intégration du genre. L'ICREDES a une succursale au Canada dénommée ICREDESA (Institut Canadien de Recherche en Développement et Études Stratégiques sur l'Afrique).

L'ICREDES a déjà mené des consultations pour les organisations internationales, les organismes régionaux africains et pour les instances gouvernementales en Afrique,

notamment dans les domaines des réformes, de la coordination de l'aide, de l'intégration du genre, de l'évaluation de la gouvernance, de PME-PMI et de la planification stratégique.

Annexe 2.

QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE DE TERRAIN

**PROJET VILLES SURES ET INCLUSIVES : NATURE ET LES ACTEURS DE LA
VIOLENCE,**

**DE LA PAUVRETÉ ET DES DISCRIMINATIONS URBAINES EN RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

MODULE I MENAGE**1. Questionnaire aux ménages****Composition du ménage**

Ville /..... /Commune : ; Quartier :
.....

Rue : n° :..... référence de
localisation.....

Numéro de la fiche :..... Date de l'enquête : Code de l'enquêteur :.....

1. <u>INFORMATIONS SUR LE CHEF DE MENAGE</u>	
1.1. Répondant : 1) Chef de ménage, 2) Conjoint (e) 3) fille/fils 4) belle-sœur/beau-frère 5) autre à préciser...	/ _ /
1.2. Sexe : 1) Féminin 2) Masculin	/ _ /
1.3. Age (année de naissance) :	/ _ /
1.4. Niveau d'étude : 1) Sans niveau 2) primaire 3) Secondaire 4) Universitaire 5) sans réponse	/ _ /
1.5. Religion : 1) catholique 2) protestante 3) kimbanguiste 4) musulmane 5) de réveil 6) autre à préciser.....	/ _ /
1.6. Avoir vécu ailleurs (ville/village ou pays) avant de vous établir ici : 1) oui 2) non	/ _ /
1.7. Si oui, depuis combien d'années êtes-vous établi ici ?.....	/ _ /
1.8. Si oui, raison du déplacement : 1) mutation/raison professionnelle 2) perte d'emploi 3) logement cher, 4) conflit avec les bailleurs ou voisin 5) raison de santé 6) insécurité/violence 7) condition de logement moins bonne 8) autre à préciser.....	/ _ /
2. <u>SITUATION MATRIMONIALE ET FAMILIALE DU MENAGE</u>	
2.9. Indiquer si : 1) marié monogame 2) polygyne (Si polygynie, indiquez le nombre d'épouses vivant dans le ménage)	/ _ /
3) célibataire 4) veuf (veuve) 5) divorcé(e) 6) union de fait 6) séparé de corps	/ _ /
2.10. Total de personnes vivant dans le ménage	/ _ /
2.11. Total enfants de moins de 18 ans vivant dans le ménage :	/ _ /

3. URBANISATION	
3.12. Type de murs d'habitat : 1) Brique 2) Banco/adobe 3) tôleries 4) Paille 5) autres à préciser.....	/__/
3.13. Toiture : 1) Béton 2) tôles 3) Paille 4) Bâche 5) tuile 6) autres à préciser.....	/__/
3.14. Il y a combien des pièces à usage d'habitation dans votre résidence:	
3.15. Combien des chambres à coucher y a-t-il dans votre résidence ?	/__/
3.16. Type de toilette (wc) : 1) avec chasse d'eau 2) toilette à évacuation 3) toilette traditionnelle couverte 4) toilette traditionnelle non couverte	/__/
5) trou ouvert, 6) pas de toilette 7) autre à préciser.....	/__/
3.17. Si la réponse est « 6 », comment vous en sortez-vous ? 1) dans la nature 2) chez les voisins 3) autres à préciser.....	/__/
3.18. Statut de l'occupation de l'actuelle résidence : 1) propriétaire 2) locataire 3) logé par un parent 4) garde chantier 5) logé par l'employeur 6) usufruitier 7) logé par un ami 8) logé par un frère de l'église 9) autre à préciser	/__/
3.19. Si la	
3.20.	/__/
3.21. réponse est « 1 », modalités d'acquisition : 1) don 2) achat 3) hériter 4) autre à préciser.....	/__/
3.22. Documents légaux détenus (cocher le document le plus important détenu 1, 2, 3, 4) : 1) fiche parcellaire 2) livret parcellaire 3) contrat 4) certificat d'enregistrement 5) acte de vente notarié 6) jeton 7) aucun document	/__/
3.23. La principale source d'eau de boisson de votre ménage ? : 1) robinet 2) puits à pompe 3) puits protégé 4) borne fontaine 5) eau de pluie 6) source aménagée 7) source non aménagée, 8) autres à préciser.....	/__/
3.24. Si la source d'approvisionnement en eau est en dehors de la parcelle, voulez-vous estimer la distance : 1) juste à côté 2) proche 3) loin 3) très loin	/__/
3.25. Ce quartier est-il confronté au tapage nocturne ? 1) oui 2) non	/__/
3.26. Si oui, de quelle nature ? 1) église 2) terrasse et débit des boissons 3) veillée mortuaire 4) marché 5) autre à préciser.....	
3.27. Parmi les équipements collectifs ci-dessous, lesquels existent dans votre quartier 1) oui 2) non	

1	Marché	1) oui 2) non	4	Espace vert	1) oui 2) non
2	Terrain de football (sport)	1) oui 2) non	5	Avenues asphaltées	1) oui 2) non
3	Décharge publique	1) oui 2) non	6	Salle polyvalente	1) oui 2) non

3.28. Le ménage dispose-t-il de (**encercler tout ce qui correspond à la situation**)

1	TV	1) oui 2) non	10	Tables et chaises en plastic	1) oui 2) non
2	Réchaud /cuisinière	1) oui 2) non	11	Ventilateur	1) oui 2) non
3	Radio	1) oui 2) non	12	Petit élevage de volaille ou bétail	1) oui 2) non
4	Machine à coudre	1) oui 2) non	13	Lits en planche plus matelas	1) oui 2) non
5	Téléphone	1) oui 2) non	14	Véhicule (en état de marche)	1) oui 2) non
6	Vélo	1) oui 2) non	15	Frigo ou congélateur	1) oui 2) non
7	vitrine	1) oui 2) non	16	Fauteuil salon	1) oui 2) non
8	Moto	1) oui 2) non	17	Tables et chaises en bois	1) oui 2) non
9	Jardin	1) oui 2) non	18	Split/climatiseur	1) oui 2) non

					non
3.29. Mode d'éclairage le plus utilisé par le ménage : 1) <i>Lampion</i> 2) <i>bougies</i> 3) <i>Lanterne</i> 4) <i>énergie électrique publique</i> 5) <i>groupe électrogène</i> 6) <i>panneau solaire</i> 7) <i>autre à préciser</i>		3.30. Principale combustible du ménage : 1) <i>électricité</i> 2) <i>pétrole</i> 3) <i>charbon de bois</i> 4) <i>bois mort</i> 5) <i>gaz</i> 6) <i>autre à préciser</i>		3.31. Comment évacuez-vous habituellement vos déchets ménagers ? 1) <i>jeter sur la voie publique</i> 2) <i>enfouir dans un trou</i> 3) <i>jeter dans un ravin</i> 4) <i>jeter dans une décharge publique</i> 5) <i>jeter dans la rivière du quartier</i> 6) <i>sans réponse</i> 7) <i>incinération</i> 8) <i>autre à préciser</i>	
<p>4. MOBILITE DU MENAGE</p> <p>4.30. Ancienneté dans le quartier : <i>nombre en année</i> ou <i>en mois</i></p> <p>4.31. Avez-vous déménagé au cours de cinq dernières années ? 1) <i>oui</i> 2) <i>non</i></p> <p>4.32. Comment jugez-vous le standing de votre quartier actuel par rapport à celui occupé précédemment ? : 1) <i>meilleur</i> 2) <i>très bien</i> 3) <i>bon</i> 4) <i>moins bon</i> 5) <i>médiocre</i></p> <p>4.33. Quelles sont les raisons de votre déménagement ? 1) <i>insécurité</i> 2) <i>conflit</i> 3) <i>coût élevé du loyer</i> 4) <i>entrée dans mon propre logement</i> 5) <i>le bailleur devrait y entrer</i> 6) <i>autre à préciser</i></p>					
<p>5. <u>OCCUPATION OU METIER</u> (chef de ménage)</p> <p>5.34. Principale activité du chef de ménage : 1) <i>travailleur manuel (agriculteur, fermier, pêcheur.)</i> 2) <i>activités commerciales (commerçants, homme d'affaires)</i> 3) <i>fonctionnaire</i> 4) <i>agent public de l'Etat</i> 5) <i>militaire, policier</i> 6) <i>activité informelle</i> 7) <i>fonction libérale</i> 8) <i>ne fait rien</i></p> <p>5.35. Le chef de ménage exerce-t-il une autre activité génératrice de revenu ? 1) <i>oui</i> 2) <i>non</i></p> <p>5.36. Le ménage est-il aidé de manière substantielle par quelqu'un d'autre : 1) <i>oui</i> 2) <i>non</i></p> <p>5.37. Le type de lien de cette personne avec le chef de ménage : 1) <i>ami</i> 2) <i>voisin</i>, 3) <i>proche parent</i> 4) <i>frère de l'église</i> 5) <i>milieu professionnel</i> 6) <i>autre à préciser</i> :</p> <p>5.38. Avez-vous cherché un emploi au cours de ces six derniers mois ? 1) <i>oui</i> 2) <i>non</i></p> <p>5.39. Si non, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? 1) <i>il n'existe pas d'emploi ici</i> 2) <i>je ne pense pas pouvoir en obtenir</i> 3) <i>ne sais pas comment chercher un emploi</i> 4) <i>j'attends encore la réponse aux anciennes demande introduites</i> 5) <i>autre à préciser</i>.....</p>					

5.40. A quoi tient la pauvreté des habitants de ce quartier ? 1) chômage 2) politique de bas salaire 3) famille très nombreuse 4) économie informelle non rentable 5) parasitisme urbain 6) recul de la culture scolaire 7) faible circulation de la monnaie 9) autre à préciser.....	/__/ /__/
---	------------------

6. VULNERABILITE DU MENAGE

6.41. Quelles sont les dépenses dont on ne parvient pas souvent à satisfaire, faute de moyen (**encercler tout ce qui correspond à la situation**) :

1	Provisions de vivres	1) oui 2) non	5	Loyer	1) oui 2) non
2	Soins médicaux	1) oui 2) non	6	Transport urbain	1) oui 2) non
3	Vêtements	1) oui 2) non	7	Factures d'eau et électricité	1) oui 2) non
4	Frais scolaires	1) oui 2) non	8	Autres à préciser	1) oui 2) non

6.42. Votre quartier héberge-t-il des enfants taxés : 1) sorcier 2) voleur 3) kuluna/suicidaire 3) shegue 4) drogué non (si oui, prendre les coordonnées du lieu)	1. oui 2. /__/ /__/
6.43. Quand cela arrive, généralement, que font les parents ? : 1) aller chez un pasteur (église) 2) aller chez un guérisseur 3) le rejeter de la maison 3) rien n'est fait 4) aller en justice 5) autre à préciser.....	/__/ /__/
6.44. Le quartier renferme-t-il des enfants qui passent la nuit tantôt à la maison tantôt ailleurs ? 1) oui 2) non Si oui, (prenez les références nécessaires)	/__/
6.45. Le quartier renferme-t-il des enfants qui ont quitté la famille pour aller vivre dans la rue ? 1) oui 2) non Si oui, (prenez les coordonnées des lieux où l'on peut les retrouver)	/__/
6.46. Observe-t-on dans votre quartier des enfants qui prennent de l'alcool frelaté ou la drogue ? 1) oui 2) non Si oui, (cherchez les coordonnées des lieux où l'on peut les retrouver)	/__/

<p>7. SECURITE DU MENAGE</p> <p>7.47. Parmi les formes de violence ci-dessous, citez les 3 les plus récurrentes par ordre d'importance près de votre ménage :</p> <p>a)..... b)..... c).....</p> <p>1) injure publique 2) vol à main armé 3) bagarre de rue 4) extorsion des biens sur la rue 5) viol 6) enlèvement 7) meurtre 8) autre à préciser.....</p>	<p>/__/ /__/ /__/</p>
<p>7.48. Avez-vous déjà été victime d'une agression ? 1) oui 2) non</p> <p>7.49. Un membre de votre ménage a-t-il déjà été agressé par les gangsters (Kuluna/suicidaire/) ? 1) oui 2) non (si « 2 » aller à la page 5)</p> <p>7.50. Si oui, à quel moment de la journée : 1) début de la journée 2) la journée 3) fin de la journée 4) à la tombée de la nuit 5) tard dans la nuit</p> <p>7.51. Comment opèrent-ils ? 1) individuellement 2) à deux 3) en bande 4) autre à préciser.....</p> <p>7.52. Comment appréciez-vous l'action de la Police face au phénomène Kuluna/suicidaire ? 1) très efficace 2) efficace 3) inefficace</p> <p>7.53. Quels types d'arme/matériel utilisent-ils ? 1) arme à feu 2) machette 3) barre de fer 4) bâton 5) autre à préciser.....</p> <p>7.54. Qui rencontre-t-on généralement dans les bandes des Kuluna/ Gangsters ? : 1) jeunes désœuvrés 2) jeunes drogués 3) anciens agents de l'ordre 4) démobilisés de l'armée/groupe armée 5) autre à préciser.....</p>	<p>/__/ /__/ /__/ /__/ /__/ /__/ /__/ /__/ /__/</p>
<p>8. GENRE</p> <p>8.54. Quelle est la perception courante d'ici sur les rapports homme-femme ? 1) ils sont égaux 2) la femme est infériorisée 3) l'homme est chef 4) autre à préciser.....</p> <p>8.55. Exhorte-t-on les filles au tant que les garçons à poursuivre leur scolarité jusqu'au bout ? : 1) oui 2) non</p> <p>8.56. Dans l'opinion croit-on à l'expertise de la femme ? : 1) oui 2) non</p> <p>8.57. De nos jours, la fille est-elle libre quant au choix de son conjoint et de l'âge de mariage ? 1) oui 2) non 3) ça dépend</p> <p>8.58. Existe-t-il de discrimination homme-femme sur le plan du travail ? 1) oui 2) non</p> <p>8.59. Comment appréciez-vous la prestation des femmes dans la vie publique (femmes travailleuses) ? 1) excellente 2) très bien</p>	<p>/__/ /__/ /__/ /__/ /__/</p>

3)moyenne 4)médiocre 5) très médiocre 6)sans réponse	/ _ /
8.60. A qui revient la responsabilité/décision, entre époux et épouse, pour les situations ci-après : 1) époux 2) épouse 3) sans distinction entre les deux 1. La scolarité des enfants 2. Les dépenses quotidiennes du ménage 3. Les grandes dépenses du ménage 4. L'habillement des membres du ménage	/ _ / / _ / / _ / / _ /
9. CLIVAGES SOCIAUX 9.61. Pensez-vous que les principales communautés identitaires de cette ville sont intégrées ? 1) oui 2) non 9.62. Existe-il des discriminations en termes des catégories socio-professionnelles ici? 1) oui 2) non 9.63. Rencontre-t-on des cas ségrégations entre générations dans votre ville ? 1) oui 2) non 9.64. Si oui, entre qui et qui ? : 1)jeunes et vieux 2)anciens et nouveaux en milieu professionnel 3) anciens et nouveaux voisins du quartier 4)mariés et célibataires 5) autre à préciser..... 9.65. Existe-t-il une discrimination en termes de réussite sociale de la famille ? 1) oui 2) non 9.66. Si oui, à travers quel indicateur principal ? : 1) brillante scolarité des enfants 2) accumulation des richesses 3) nombre d'enfants expatriés en occident 4)nombre d'enfants qui occupent des postes importants au pays 5)autre à préciser.....	/ _ / / _ / / _ / / _ / / _ / / _ /

MODULE II. ENFANT

1. INFORMATION GENERALES SUR LES ENFANTS (de moins de 18 ans)

(Poser des questions sur la situation de chaque enfant à tour de rôle jusqu'à la dernière du tableau en commençant par le plus âgé)

N°	Age	Sexe (M/F) F) 1 M) 2	Dort-il régulièrement ici 1) oui 2)non	Type de lien de l'enfant avec le chef de ménage 1) biologique 2)adoptif3)cousin 4) neveu 5) né hors	A-t-il déjà été victime d'une violence ?	Si oui, laquelle ? 1)Injure, 2)vol simple, 3)vol à main armée, 4)bagarre/agression 5)autre à préciser.....
----	-----	----------------------------	---	---	--	--

				mariage 6)autre à préciser	1) oui 2)non	
1.						
2.						
3.						
4.						

NB : Continuez avec le même enfant jusqu'au dernier tableau avant de prendre le deuxième

2. Situation scolaire

N°	a-t-il été à l'école l'année dernière ? 1) oui 2)non3)jamais	Si non pourquoi ? 1) manque de frais scolaire 2) maladie 3)déménagement4) insécurité 5) conflit 6)autre à préciser	Si oui, a-t-il terminé l'année ? 1) oui 2)non	Si oui, a-t-il Réussi ? 1) oui 2)non
1.				
2.				
3.				
4.				

3. Travail des enfants

N°	Quelle est sa principale activité en dehors de l'école ? 1) petit commerce 2) cabine téléphonique 3) petits travaux occasionnels 4) cambisme 5) cirage 6) vernissage et pédicure 7) vente à la sauvette 8) aucune activité 9) autre à préciser ...	L'activité est-elle exercée à la maison? 1) oui 2) non	gagne-t-il un revenu de cette activité ? 1) oui 2) non	Si oui, que fait-il avec ce revenu ? 1) suppléer au revenu du ménage 2) achat des effets personnels 3) loisir/divertissement 4) scolarité 5) autre à préciser...	Combien d'heure travail-t-il par jour ?
1.					
2.					
3.					
4.					

4. santé

N°	Tombe-t-il régulièrement malade ? 1) oui 2) non	Si oui, où a-t-il été soigné la dernière fois ? 1) hôpital ou centre de santé 2) à la maison 3) tradipraticien 4) à l'église/prophète 5) autre à préciser	Aviez-vous payé les soins médicaux ? 1) oui 2) non	Si non, pourquoi ? 1) manque de moyen 2) une dispense 3) prise en charge par la mutuelle ou l'employeur 4) autre à préciser
1.				
2.				
3.				

4.				
----	--	--	--	--

Annexe 3.

**MANUEL DE LA CONDUITE DE RECHERCHE
DU PROJET NATURE ET ACTEURS DE LA VIOLENCE, DE LA PAUVRETE ET
DES DISCRIMINATIONS URBAINES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CONGO**

Sites : Kinshasa et Mbuji mayi

par

**CDS-ICREDES
Université de Kinshasa**

2014

INTRODUCTION

Ce manuel a été conçu et rédigé pour les fins de l'enquête sur la *Nature et les Acteurs de la violence, de la pauvreté et des discriminations urbaines en République Démocratique du Congo*. Il a servi de guide lors de la collecte des données relatives à cette recherche.

Son objectif a été de permettre à toutes les personnes impliquées dans le projet précité, principalement aux superviseurs et aux enquêteurs, d'avoir la même compréhension et la même interprétation de la visée et de la méthodologie de la recherche, en vue d'une meilleure collecte des données.

Ce manuel est un guide pour l'enquêteur et le superviseur. Il comprend une présentation générale de l'enquête (contexte, justification et objectif), une explication des méthodes de collecte des données, une description des instructions relatives à l'administration des protocoles de recherche et une procédure de collecte des données.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Cette recherche s'est effectuée sur deux sites, à savoir : ville de Kinshasa et ville de Mbuji-Mayi.

1.1. Ville de Kinshasa

Kinshasa, une ville de l'Ouest du pays est la capitale de la République Démocratique du Congo (RDC). Elle est située sur la rive gauche du fleuve Congo au niveau du Pool Malebo.

Kinshasa, joue le rôle de centre d'impulsion administratif, économique et culturel de la RDC. Elle s'étend sur plus de 150 km de l'est à l'ouest et sur plus de 15 km du Nord au Sud.

C'est une ville de contrastes importants, avec des secteurs résidentiels et commerciaux chics, des universités, et des taudis informels coexistant côte à côte, et donc aussi de vastes zones « rurales » envahissant parfois la ville au point de retrouver maraîchages et élevages en ville.

En 1991 et 1993, Kinshasa a connu le phénomène de pillages des entreprises industrielles et commerciales dont les séquelles sont encore visibles tant matériellement qu'humainement : la mise à sac de ces infrastructures économiques de base, avait jeté au chômage des milliers des travailleurs.

Ces pillages est l'une des conséquences de l'augmentation du taux de chômage, inégalité et pauvreté dans cette mégapole.

Ce site est également choisi à cause de : - une violence urbaine récurrente, actuellement désignée sous les labels de « shégué » et de « Kuluna », - l'accroissement exponentiel de la population dans la ville (les estimations de 2012 sont à 9.463.749 habitants) sans un accroissement conséquent des conditions urbaines : infrastructures, conditions socio-économiques et professionnelles, etc., entraînant ainsi des inégalités criantes et une pauvreté indescriptible. En outre, les tentatives (mesures politiques, projets, etc.) de maîtriser la violence et la pauvreté déjà menées à Kinshasa, n'ont produit que très peu de résultats.

1.2. Ville de Mbuji-Mayi

Ville située au centre de la République Démocratique du Congo, Mbuji-Mayi est le chef-lieu de la province du Kasai-Oriental. Elle compte actuellement à peu près 2 millions d'habitants et plusieurs quartiers périurbains pauvres.

La ville de Mbuji-Mayi est associée au diamant, qui fut découvert au Congo Belge en 1918. L'exploitation industrielle du diamant, à côté de l'engouement de l'exploitation artisanale de ce minerai (1980), ont engendré le développement de deux types d'urbanisation dans cette ville, dont l'une est exceptionnellement anarchique, avec l'exode des centaines de milliers d'individus en quête du bonheur.

La crise actuelle du secteur du diamant consécutive à la crise financière mondiale a mis à l'arrêt ses activités économiques et a accentué la marginalisation et l'exclusion d'importantes couches de la population, particulièrement les jeunes enfants, la violence et la pauvreté qui étaient déjà endémique dans la contrée, ont atteint leur paroxysme.

La ville de Mbujimayi n'a aucun tissu industriel si ce n'est l'agriculture et le petit commerce. Ce qui offre très peu de perspective pour l'avenir de la jeunesse. D'où un taux élevé de chômage, et une prédisposition à diverses formes de violence.

Il existe dans cette ville, une forme particulière de violence locale exercée par ce que l'on appelle les *suicidaires*, c'est-à-dire des jeunes qui, malgré les barrières de sécurité au polygone de la Miba, y pénètrent frauduleusement au risque de leur vie et prêts à toute violence pour piller le diamant de la Miba.

La Miba ayant fait faillite, la ville de Mbujimayi connaît de graves problèmes liés à l'insuffisance d'emplois et à la précarité due aux conséquences dramatiques de la détérioration du marché local du diamant.

Aussi, politiquement, Mbujimayi est l'un de fief de l'opposition, bastion de la contestation, qui présage révolte des militants et des jeunes des partis politiques de l'opposition; foyer quasi insurrectionnel permanent. En réponse à cet état de choses, les échauffourées entre les forces de l'ordre et ces jeunes hyper excités sont très récurrentes, ce qui fait que, vivre à Mbuji-Mayi présente une vie à risque.

En outre, les inégalités sont criantes à Mbuji-Mayi entre les marchands de diamant et la masse pauvre.

II. OBJECTIFS

2.1. Objectif général du projet

Promouvoir le développement durable et harmonieux des villes de la RD Congo par la recherche-action en vue de la production des connaissances approfondies, la formulation et la mise en œuvre des politiques et des stratégies sur la dynamique du triptyque -urbanisation-pauvreté/inégalités-violence dans le contexte d'un pays post-conflit.

2.2. Objectifs spécifiques du projet

- Comprendre la dynamique sociale du triptyque -urbanisation-pauvreté/inégalité-violence urbaines dans les villes de Kinshasa et Mbuji-Mayi ;
- Saisir la nature et les formes de violence des « shégués » et des « kuluna », et celles de la société congolaise sur eux ;
- Appréhender les facteurs socio-économiques, politiques, culturelles et sexospécifiques qui engendrent l'urbanisation, la pauvreté/inégalité et violence, et en particulier chez les jeunes sous forme de « shéguisme » et de « kulunisme » à Kinshasa et Mbuji-Mayi;
- Analyser les limites des initiatives passées et en cours sur l'éradication et/ou réduction de ces dilemmes urbains ;
- Proposer des stratégies d'interventions efficaces et efficientes pour prévenir et lutter durablement contre ces défis urbains ;
- Renforcer les capacités des acteurs étatiques et sociaux (dont celles des femmes) en vue de contribuer efficacement à la lutte contre la dynamique du triptyque -urbanisation-pauvreté/inégalité-violence dans les villes sous-étude ;
- Inscrire les questions d'urbanisation-pauvreté/inégalité-violence dans une vision prospectiviste ;
- Constituer une banque des données permettant la meilleure saisie des interactions entre l'urbanisation-la pauvreté/inégalité-violence dans les villes sous étude ;
- Renforcer l'interface Université/centres de recherche-acteurs étatiques et non-étatiques en vue de contribuer plus efficacement aux débats nationaux et actions stratégiques.

III. CHAMP DE L'ENQUETE ET METHODOLOGIE

3.1. Champ géographique

Cette recherche s'est déroulée à Kinshasa et à Mbuji-Mayi. Les cibles opérationnelles de collecte des données dans chaque site sont renseignées dans l'échantillon en annexe. Cette

limitation des sites cibles a été essentiellement dictée par des contraintes budgétaires, le souhait aurait été de couvrir l'ensemble de la République étant donné que les villes congolaises partagent largement les phénomènes étudiés dans la présente investigation.

3.2. Population cible

Les cibles de la recherche sont principalement les parties prenantes à cette problématique: décideurs, acteurs, victimes à un niveau ou un autre, chercheurs. Parmi elles, le projet a visé particulièrement les catégories suivantes :

- les personnes et/ou institutions ressources, publiques et privées, concernées et ou intéressées par la question de la dynamique du triptyque urbanisation-pauvreté/inégalités-violence en République Démocratique du Congo ;
- le chef de ménage (homme, veuve...) ;
- les acteurs des fléaux sous étude;
- les jeunes délinquants ;
- les chômeurs ;
- les personnes vulnérables ;
- les victimes du fléau sous étude dans le projet;
- les observateurs sociaux avisés ;
- les ONG et associations diverses ;
- les Églises dont celles de réveil;
- les analystes.

3.3. Echantillon et stratégie de collecte des données

3.3.1. Echantillon

A Kinshasa, tenant compte de l'immensité de l'agglomération (24 communes), nous avons décidé de prélever un échantillon de 50% (12 communes) et à Mbuji-Mayi où l'on ne compte que 5 communes, l'enquête s'est étendue sur l'ensemble de la ville. A Kinshasa comme à Mbuji-Mayi, sans parler des institutions publiques et privées dont les archives ont été exploitées, l'unité d'enquête retenue est le ménage. En outre, dans les communes projetées pour l'enquête, les quartiers chauds au regard du triptyque (violence, pauvreté, urbanisation-inégalités) ont été privilégiés.

En ce qui concerne la ville de Kinshasa, les communes ci-après ont été retenues :

- Kinsenso
- Matete
- Masina
- Kimbanseke
- Barumbu
- Makala
- Limete

- Ngaliema
- Kasa-Vubu
- Kinshasa
- Maluku
- Lemba

S'agissant de Mbuji-Mayi, ses communes suivantes ont été toutes retenues :

- Dibindi
- Kanshi
- Diulu
- Bimpemba
- Muya

3.3.2. Taille de l'échantillon par site

La taille de l'échantillon a tenu compte à la fois de l'étendue des villes retenues, des difficultés de transport pour les déplacements relatifs à l'enquête, la disponibilité pas toujours évidente des personnes à interroger, la taille du questionnaire à exploiter (costaud), les contraintes des moyens et du temps imparti pour la réalisation de l'investigation.

Eu égard à toutes ces contraintes, la coordination de la recherche a décidé d'attribuer le nombre de 60 ménages à chaque enquêteur de Mbuji-Mayi et de 75 à Kinshasa. A ce travail de terrain basé sur les entretiens, s'est ajouté celui de la fouille des données d'archives de quelques services spécialisés tant publics que privés ayant de rapport avec le sujet sous-examen. Ce travail a été produit en 45 jours.

Concrètement, Kinshasa a employé 20 enquêteurs pour un échantillon de 1.214 ménages et Mbuji-Mayi qui compte 12 enquêteurs a réunie des avis de 725 personnes soit 60 protocoles remplis par chaque enquêteur. Ainsi, le total général des personnes interrogées sur base de l'approche quantitative s'élève à 1.939 parmi lesquels 1.161 hommes et 773 femmes.

3.4. Outils de collecte des données

Les méthodes de collecte des données sont celles des entretiens qualitatifs avec les personnes ressources du milieu domestique et de vie communautaire. S'agissant de l'administration publique ou privée, l'équipe de recherche a exploité un guide d'entretien.

Les outils de collecte comprennent :

- le manuel de l'enquête ;
- la fiche technique de superviseur et de l'enquêteur ;
- le questionnaire d'enquête ;
- le guide d'entretien avec les personnes ressources ;

- les contrats de superviseur ;
- les contrats d'enquêteur.

3.5. La démarche de collecte des données

- les sites d'enquête sont les communes et/ou quartiers : ces communes ou quartiers ont été sélectionnés en concertation avec les notables locaux. Dans chaque site, les enquêteurs ont travaillé avec des groupes hétérogènes pour des questions d'ordre général et avec des groupes homogènes pour des questions sensibles, sectorielles ou thématiques dont la violence, l'urbanisation, la pauvreté et le genre.
- les chercheurs ont sillonné les quartiers/communes et détecté les résidents d'un quartier qui peuvent se disposer à répondre au questionnaire d'enquête ;
- chaque enquêteur a été positionné alternativement par rapport à un quartier résidentiel dans chaque commune de son affectation ;
- chaque enquêteur a dénombré les effectifs des avenues du quartier de son affectation ;
- le pas de sondage a été fixé dans des communes urbanisées particulièrement à Kinshasa au regard de l'étendue du quartier et des avenues ;
- la notation des réponses a suivi le mode indirect (l'enquêteur pose des questions et note les réponses) ;
- seules les personnes adultes (majeures) ont été interrogées ;
- se présenter et expliquer le but de la consultation (de l'enquête) ;
- dire que l'on vient apprendre auprès des informateurs ;
- vérifier si la personne pointée est d'accord et prête à participer à l'entretien ;
- assurer l'interviewé de l'anonymat (si nécessaire) utilisez même des noms fictifs pour garder sa confidentialité ;
- mettre l'interviewé à l'aise (laisser le se sentir libre) ;
- poser des questions qui clarifient l'exercice pour avoir plus des précisions ;
- être attentif à la présentation physique de l'interviewé qui peut aussi fournir d'autres impressions supplémentaires (l'habillement, l'état de la maison, la santé, les bijoux...)
- si l'interviewé ne veut pas s'engager dans l'interview, remerciez-le et cherchez quelqu'un d'autre.

3.6. Instructions aux superviseurs et enquêteurs

3.6.1. Contacts sur le lieu de l'enquête

Une fois arrivé sur le lieu (commune, quartier), le superviseur procédait à la prise de contact avec les autorités locales et à la reconnaissance du lieu.

3.6.2. Directives générales

- tenir les documents techniques propres, à l'abri de la poussière et des huiles ;
- garder la confidentialité des réponses aux questions posées ;
- passer tous les documents techniques en revue après avoir achevé l'entretien et s'assurer que toutes les réponses ont été correctement enregistrées ;
- remettre les questionnaires (remplis et non remplis) au superviseur chaque soir ;
- ne pas faire remplir les documents et protocoles par les tiers ou recueillir des informations auprès d'une tierce personne (non sensée être le répondant).

3.6.3. Responsabilités

Le superviseur ou enquêteur joue un rôle central lors de la collecte des données d'enquête. Pour remplir ce rôle de la meilleure façon, il a la responsabilité de :

- être bien préparé et disposé du matériel d'enquête et des documents administratifs nécessaires à sa mission ;
- connaître de façon approfondie le contenu des protocoles et savoir les manipuler parfaitement ;
- atteindre les quartiers sélectionnés et les personnalités appropriées pour administrer les protocoles ;
- lire attentivement le texte des questionnaires à l'intention de l'enquêté et de retranscrire fidèlement ses réponses ;
- pour l'enquêteur, se référer au superviseur en cas de problème ou des questions qui n'auraient pas été abordées durant la formation ou dans ce manuel et qui pourraient s'avérer utiles en vue du bon déroulement de l'enquête.

3.6.3.1. Superviseur

Le superviseur coordonne et/ou réalise l'enquête dans les communes placées sous sa tutelle. Il prend soin de recruter parmi les résidents (Kinshasa, Mbuji-Mayi) des enquêteurs à faire valider par la coordination, qui l'accompagneront dans la collecte des données. Les critères de recrutement reposent avant tout sur la qualification, la compétence, l'expérience, la crédibilité et la disponibilité du candidat.

Chaque superviseur signe le contrat qui le lie au projet *Villes sûres et inclusives*, à travers le Coordonateur, pour la réalisation de cette recherche. Il fait signer, à son tour, à chaque enquêteur le contrat qui les lie aux obligations de cette investigation.

Il suit la formation assurée par les conseillers scientifiques du projet pour garantir l'encadrement des enquêteurs en vue d'une meilleure administration des protocoles de la recherche et met sur pied une organisation/répartition des tâches adéquates.

Il prépare le calendrier pratique de l'enquête sur le terrain qu'il discute avec les enquêteurs et veille à ce que le timing de l'enquête soit rigoureusement respecté.

Le superviseur remet aux enquêteurs, les documents nécessaires à l'administration des protocoles et les récupère de leurs mains au plus tôt que possible.

Il check au quotidien la qualité et la conformité des protocoles administrés et, le cas échéant, fait refaire le travail.

Le superviseur gère rigoureusement et loyalement les fonds de l'enquête (prime des enquêteurs, frais de transport, collations au padev, etc.) et justifie leur utilisation.

Il donne chaque matin aux enquêteurs, un aperçu du travail de la journée et effectue au quotidien des appels téléphoniques pour tenir informé le coordonateur du déroulement de l'enquête.

Il dresse le rapport de l'enquête des sites sous son contrôle et remet tous les documents y afférents à l'enquête au conseiller scientifique, qui en atteste la conformité aux buts de la recherche (y compris les outils non-utilisés).

Le superviseur endosse la responsabilité et les charges de l'éventualité que soit exigée une seconde lecture des documents mal-rendus.

3.6.3.2. Enquêteur

L'enquêteur exécute les tâches relatives à l'enquête lui confiées par le superviseur, notamment :

- les contacts et la distribution des invitations ;
- la prise de notes au moment des entretiens ;
- l'administration du questionnaire.
- il effectue les contrôles qui s'imposent pour s'assurer de l'exhaustivité de la collecte et de la cohérence des informations collectées ;
- il remplit les documents techniques qu'il classe par ordre et les transmet au superviseur.

3.6.4. Comment aborder l'enquête et administrer les protocoles ?

Le questionnaire est administré suivant le mode indirect. En effet, l'enquêteur pose les questions à son informateur et note *lui-même* les réponses.

L'attitude de l'enquêteur ne doit pas influencer la manière dont l'interlocuteur perçoit le sens d'une question. La première impression donnée à la personne à interroger peut affecter le déroulement de la recherche.

Il convient donc d'aborder les interlocuteurs avec beaucoup de simplicité et de courtoisie. Cela revient à :

- avoir une tenue vestimentaire correcte ;
- décliner son identité à la personne qui vous reçoit ;
- préciser le motif de la visite ;
- faire répondre sincèrement l'informateur aux questions de l'enquête sur les objectifs du questionnaire ;
- solliciter sa disponibilité pour administrer les protocoles ;
- lire soigneusement et de façon claire l'énoncé des questions ;
- rester neutre dans la façon de poser les questions et à ne pas imposer ses opinions personnelles ;
- écouter attentivement l'interlocuteur et éviter de lui couper la parole de manière intempestive;
- ne pas juger, rire, exprimer de la surprise, ni de l'approbation face aux réponses de l'interlocuteur ;
- faire en sorte que l'entrevue se déroule en privé dans la mesure du possible ;
- garder le même énoncé et l'ordre des questions du questionnaire. Toutefois, peu importe l'ordre des questions au cours de l'entretien, si la personne interrogée ne semble pas bien comprendre une question, l'enquêteur doit l'interpréter posément et clairement même en langue vernaculaire du site (*lingala* pour Kinshasa, *tshiluba* pour Mbuji-Mayi).

Lorsqu'une personne ne veut pas répondre à une question en particulier, expliquez l'intention de la question et reformulez la si nécessaire.

En cas de réponse partielle, demandez- lui respectueusement, d'expliquer sa pensée ou d'apporter des précisions.

Il faut faire attention pour ne pas interpréter la réponse, c'est-à-dire demandez si cette interprétation correspond à la pensée de l'interlocuteur. C'est la meilleure façon de lui imposer votre point de vue.

Quelle que soit l'attitude du répondant, ne vous engagez pas dans une confrontation, respectez ses volontés et maintenez l'intégrité de l'enquête.

Pour démarrer la séance l'enquêteur peut s'introduire de la manière suivante :

Bonjour Mme, Mlle, Mr,

Je m'appelle (Nom et post nom).....

Je fais partie de l'équipe de la CDS/ICREDES, qui mène actuellement une enquête pour le compte de CRDI cherchant à recueillir vos avis et connaître les problèmes liés au projet de la nature et des acteurs de la violence, de la pauvreté et des discriminations urbaines à Kinshasa et à Mbuji-Mayi.

Je vais vous poser des questions à ce sujet et vous demande d'y répondre. L'entretien va durer quelques minutes seulement.

Etes-vous d'accord et disponible ? Puis – je commencer maintenant ?

Annexe 4.

EQUIPE DE CHERCHEURS IMPLIQUES

4.1. *Coordination du projet*

1. Sylvain Shomba Kinyamba, Coordonateur
2. François Mukoka NSenda, Coordonateur adjoint
3. Macaire Kaminar, Conseiller
4. Donatien Olela Nonga, Conseiller
5. Dave Lufungula, Secrétaire financier
6. Antoinette Fono, Secrétaire administratif
7. Sébastien Kasongo, Huisier

4.2. *Equipe de chercheurs*

- Sylvain Shomba Kinyamba : Docteur en anthropologie, spécialiste sur les questions de criminalité et violence, Professeur à l'Université de Kinshasa ;
- François Mukoka Nsenda : Docteur en sciences politiques et administratives, spécialiste sur les questions des administratives, professeur à l'Université de Kinshasa
- Donatien Olela Nonga : Docteur en sociologie, spécialiste du secteur informel, Professeur à l'Université de Kinshasa ;
- Théodore Kaminar Nsiy : Docteur en sciences politiques, spécialiste sur la question des politiques publiques, Professeur à l'Université de Kinshasa ;
- Willy Mbalanda Lawunda : Docteur en sociologie, spécialiste les questions de vulnérabilité et pauvreté, Professeur à l'Université de Kinshasa ;
- Noël Obotela Rashidi : Docteur en histoire, spécialiste en histoire d'urbanisation, professeur à l'Université de Kinshasa ;
- Justin Kankwenda Mbaya : Docteur en économie, spécialiste en économie de développement, professeur à l'Université de Kinshasa ;
- Kibanda Matungila : Docteur en communication, Professeur à l'Université de Kinshasa ;
- Ingrid Mulamba Feza : Doctorante en sociologie, spécialiste question genre.

4.3. *Superviseurs et enquêteurs, ville de Kinshasa*

*** *Superviseurs***

- Léon Mimboro Muendele
- Martin Dunia
- Jacky Ngando
- Mukunayi
- Joseph Mulamba

*** *Enquêteurs***

- René Nzee Soke
- Donatien Tshimanga
- Landry Mulamba
- Michel Kandolo Edungu
- Romain Zimango
- Ornela Ongonavula
- Jerry Olela
- Sarah
- Egide Mbuka
- Jacques Fatu

4.3. Superviseurs et enquêteurs, ville de Mbujimayi

** Superviseurs*

KANKOLONGO MBOMBO Matthieu
MBUYI Rose
OKITANGOMO Etienne
KABEYA MBIYA Adonis

** Enquêteurs*

KABOKO TSHIZANGA Carine
KALONJI KALONJI Marcel
KANKU KALONJI Léon
MAJAMBU MUDIBU Eliezer
MBELU MASENGO Mimi
MISENGABU MILAMBU Rebecca
MPOYI KABONGO Jonas
MUKENDI KABENGELE Lauréat
MULUMBA KABAMBI Crispin
MUTAMBA NSAPU Felly
NGUDIA MPUNGA Marie
NTAMBWE KABUYA
TSHIYOMBO MUBIKAYI Antoine
YOMBO KALONJI Nadine

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

I. Ouvrages

- BERTHIER N., *Les techniques d'enquête en sciences sociales. Méthode et exercices corrigés*, Paris, Armand Colin, 2008.
- DILLON M., *Politics of Security : Towards a Political Philosophy of Continental Thought*, London, New York, Routledge, 1996.
- La police de proximité en R.D.C, guide pratique. Une publication d'EUPOL RDCongo, 1^{ère} édition, Kinshasa, 2010.
- LELO NZUZI F. et TSHIMANGA MBUYI C., *Pauvreté urbaine à Kinshasa*, Edition Cordaid, 2004.
- LELO NZUZI, F. et TSHIMANGA MBUYI, Cl., *Pauvreté urbaine à Kinshasa*, Utrecht, éd. Cordaid, 2004.
- MIANDA, G., *Femmes africaines et pouvoir. Les maraîchères de Kinshasa*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- PAIN M., *Kinshasa, la ville et la cité*, Paris, éditions de l'ORSTOM, 1984.
- RDC, *Monographie de la province du Kasai Oriental*, Ministère du Plan, 2005.
- SHOMBA KINYAMBA S. (sous-dir), *Monographie de la ville de Kinshasa*, Kinshasa, ICREDES, 2015.
- SHOMBA KINYAMBA S. (sous-dir), *Monographie de la ville de Mbujimayi*, Kinshasa, MES, 2015.
- SHOMBA KINYAMBA S. (sous-dir), *Mutation du secteur informel en économie sociale. Nécessité et conditions de faisabilité*, Kinshasa, MES, 2013.
- TREFON T. et PETIT P., *Expériences de terrain en République Démocratique du Congo. Méthodes et contextes*, Bruxelles, Civilisations, Revue Internationale d'Anthropologie et sciences humaines, 2006.

II. Articles de revue

- Alternatives Sud (2007/2, vol. 14), *Explosion urbaine et mondialisation. Points de vue du Sud*.
- Annuaires statistiques 2010-2012, MEPSP et MESU.
- CRONGD/Kasai-Oriental, CEFOP/DH, GAERN (2011), Sur le chemin de la mine. Quelles perspectives pour les droits de l'enfant des au Kasai-Oriental ? Mbajmayi, Kasai-Oriental, RDC.
- INS, Enquête 1-2-3, 2005, 2014 ; PNUD/RDC, Unité de lutte contre la pauvreté, 2009.
- INS, Enquête 1-2-3, 2014.
- KANKWENDA MBAYA J., MUKOKA NSENDA F. et MBALANDA LAWUNDA W., "Approche théorique et empirique à l'étude de la pauvreté urbaine en RDC : note de revue de la littérature", in *MES*, numéro spécial, septembre 2015.

- KANKWENDA MBAYA J., MUKOKA NSENDA F. et MBALANDA LAWUNDA W., "Kinshasa-Mbujimayi, problématique des inégalités, de la pauvreté et de la vulnérabilité des citoyens", in *MES*, numéro spécial, septembre 2015.
- KOUDOU KESSIE R., "Urbanisation et violence des jeunes de la rue à Abidjan : Quelle validité pour la théorie de l'espace défendable en criminologie ?", in *Revue Africaine de Criminologie*, Abidjan, n°3 – juin 2006.
- LOBHO Iwa DJUGUDJUGU JP., "Instabilité politique et pauvreté en RDC", in *MES*, numéro spécial, septembre 2015.
- MAGNUSON D., DUNER A. et STATTIN H., "Violence et criminalité, perspective longitudinale", in *Bulletin de Psychologie*, n°365, XXXVI.
- MPIANA TSHITENGE JP., "Les va et vient des kuluna entre les centres de détention et la cité à l'aune des opinions des habitants de la commune de Ngaba", in *MES*, numéro spécial, septembre 2015.
- MULAMBA FEZA I., "Les femmes, la pauvreté et le micro crédit informel en RDC", in *MES*, numéro spécial, septembre 2015.
- MUSAO KALOMBO C., "Services publics et actions de la police nationale congolaise. Un bilan à demi-teint ?", in *MES*, numéro spécial, septembre 2015.
- MUSAO KALOMBO MBUYU C., «Services publics et actions de la Police Nationale Congolaise. Un bilan à demi teint ? », in *M.E.S.*, Numéro spécial, septembre 2013.
- MWENE BATENDE G., "Heureux ceux qui "sèment", Eglises de réveil et paupérisation des adeptes à Kinshasa", in *MES*, numéro spécial, septembre 2015.
- NGOMA BINDA P., "Homme et femme au cœur de toute vie sociale. Quel sens et quelle place pour le genre dans une société matrilineaire ?", in *MES*, numéro spécial, septembre 2015.
- OLELA NONGA D., "Approche sociohistoire de la violence urbaine dans la ville de Kinshasa", in *MES*, numéro spécial, septembre 2015.
- Plan quinquennal de croissance et de l'emploi 2011-2015, Mbujimayi, décembre 2011.
- PNUD, Rapport national sur le développement humain, Cohésion nationale pour l'émergence de la RDC, 2014.
- PNUD/RDC, Unité de lutte contre la pauvreté, 2009.
- Rapport OMD 2000-2015, Evaluation des progrès accomplis par la RDC,
- Rapport sur le développement humain 2014, Cohésion nationale pour l'émergence de la RDC, PNUD, 2014.
- RDC, Rapport national sur le Développement humain 2000.
- SEKIMONYO wa MAGANGO et AMBEMANE AKEMANE G., "De l'effectivité des lois relatives à la parité homme-femme en RDC", in *MES*, numéro spécial, septembre 2015.
- SHOMBA KINYAMBA S., "Violence juvénile à Kinshasa : contexte et prévention possible, in *MES*, numéro spécial, septembre 2015.
- SHOMBA KINYAMBA S., "Gangstérisme juvénile à Kinshasa : Soubassement et illusions-désillusions liées aux stratégies de lutte", in *MES*, numéro spécial, septembre 2015.

- SHOMBA KINYAMBA S., "Obsession identitaire souverainiste et exclusions urbaines en RDC", in *MES*, numéro spécial, septembre 2015.
- Stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre, Kinshasa, ministère du genre, de la famille et de l'enfant, 2009.
- TSHISHIMBI KATUMUMONYI E., "Urbanisation, pauvreté et détérioration de l'environnement urbain à Kinshasa", in *MES*, numéro spécial, septembre 2015.

III. Webographie

- www.Définition%20de%20sécurité%20-%20Concept%20et%20Sens.html
- www.DSPQ%20-%20OMS%20santé,%20promotion,%20prévention,%20protection,%20Québec.html
- www.laconscience.com/%2BMbujimayi...
- www.digitalcongo.net/article/105601
- www.rssjrdc.org/%3Fp%3D1419
- <http://fr.wikipedia.org/wiki/Kinshasa>.
- DE BOECK F., *La ville de Kinshasa, une architecture du verbe*, <http://www.eurozine.com/articles/2007-05-25-deboeck-fr.html>.
- Evaluation de la desserte en eau potable à Kinshasa, http://www.h2o.net/magazine/instant/francais/2007/2007_04.htm.
- Evaluation de la desserte en eau potable à Kinshasa, http://www.h2o.net/magazine/instant/francais/2007/2007_04.htm.
- <http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SHS/pdf/travail-femmes-RdC.pdf>;
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/Kinshasa>, le 07 octobre 2015.

IV. Textes légaux

- Loi organique n°11/013, du 11 août 2011, portant organisation et fonctionnement de la police nationale congolaise (art. 14).

V. Archives et journaux quotidiens

- MUZITO A., « Kinshasa : de l'enfer au paradis », in *Le Phare*, n°5114 du 13 juillet 2015.
- Archives de la Mairie de Mbujimayi, service de l'Etat civil, exercice 2014.

TABLE DES MATIERES

PROFIL DES AUTEURS <i>par Sylvain Shomba Kinyamba</i>	3
INTRODUCTION GENERALE <i>par Sylvain Shomba Kinyamba</i>	5
I. POLICY BRIEF : 10VIOLENCE, PAUVRETE ET DISCRIMINATIONS URBAINES EN RDC :	
10FORMES ET ACTEURS <i>par Ramata Molo Thioune et Ndeye Fatou Mbenda</i>	10
1.1. QUEL EST LE PROBLEME ?	10
1.2. COMMENT AVONS-NOUS PROCÉDE ?	11
1.3. PROFIL DE L'ÉCHANTILLON DES ENQUETES	11
1.4. LE RENFORCEMENT DE LA CAPACITE PAR LES CHERCHEURS :	11
1.5. QU'AVONS-NOUS TROUVE ?.....	12
1.6. QUELS SONT LES CHANGEMENTS INDUITS PAR LA RECHERCHE ?	12
1.7. QUELLES SONT LES IMPLICATIONS SUR LES POLITIQUES ?	14
1.8. RECHERCHES APPROFONDIES ET PARTENARIATS NECESSAIRES	14
1.9. MESSAGE-CLÉ.....	14
II. RESUME DES RESULTATS D'ENQUETE SUR LA VIOLENCE, LA PAUVRETE ET LES DISCRIMINATIONS URBAINES A KINSHASA ET A MBUJIMAYI <i>par Shomba Kinyamba, Mukoka Nsenda, Mbalanda, Macaire Kaminar</i>	
	15
III. QUELQUES REFLEXIONS EMPIRICO-THEORIQUES SUR LE TRIPTYQUE	
	25
3.1. LES PATROUILLES DE LA POLICE NATIONALE CONGOLAISE A MBUJIMAYI ET LES DESSOUS DE "L'OPERATION CAFE". FACTEURS EXPLICATIFS ET ISSUES POSSIBLES <i>par Matthieu Kankolongo</i>	25
3.2. VILLES SURES ET INCLUSIVES : REVEIL ET EVEIL DE CONSCIENCE SUR LA PAUVRETE, LA VIOLENCE ET LES DISCRIMINATIONS URBAINES A MBUJIMAYI <i>par Sylvain Shomba Kinyamba</i>	39
IV. RAPPORT FINAL DES RESULTATS DE RECHERCHE	
	49
4.1. THEMATIQUE PAUVRETE <i>par Justin Kakwenda, François Mukoka Nsenda, Willy Mbalanda</i> ..	
	50
1. FACTEURS ECONOMIQUES QUI CONTRIBUENT A LA PRODUCTION ET/OU A L'ACCENTUATION DE LA PAUVRETE.....	50
1.1. Chômage.....	50
1.2. Politique salariale peu cohérente.....	52
1.3. Migrations récentes	53
1.4. Précarité d'activités informelles.....	54
1.5. Ménages surpeuplés et surchargés.....	54
1.6. Environnement urbain mal loti (sous équipé, sans infrastructures sociales de base, sans urbanisme).....	55
2. MODES D'APPROCHES UTILISEES PAR LES ACTEURS ETATIQUES OU NON-ETATIQUES POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE.....	56
2.1. Au niveau d'acteurs étatiques.....	56
2.2. Au niveau d'acteurs non étatique	57
3. STRATEGIES DE RESILIENCE POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE.....	57
3.1. Stratégies individuelles.....	58
3.2. Stratégies collectives	58
4. PLAN DU DOCUMENT DES STRATEGIES (POLICY BRIEF)	59
4.1. Conditions sociétales, institutionnelles et individuelles du succès des politiques.....	60
de réduction du triptyque.....	60
4.2. Axes stratégiques et politique à envisager pour la lutte contre la pauvreté.....	62

2. SUR LE PLAN SPECIFIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN CE QUI CONCERNE LE CHOMAGE :	62
4.2. THEMATIQUE URBANISATION ET DISCRIMINATIONS par Rachidi Obetela, MacaireKaminar et Ingrid Mulamba	64
2.1. VILLE DE KINSHASA	65
2.1.1. <i>Explosion démographique</i>	65
2.1.1.1. Population de Kinshasa pendant la période coloniale	65
2.1.1.2. Population de Kinshasa après l'indépendance	67
2.1.2. <i>Explosion spatiale</i>	68
2.1.3. <i>Précarité des services sociaux de base</i>	70
2.1.3.1. Logements.....	71
2.1.3.2. Eau potable	72
2.1.3.3. Electricité.....	73
2.2. VILLE DE MBUJIMAYI.....	75
2.2.1. <i>Expansion démographique</i>	75
2.2.2. <i>Urbanisation non planifiée et sous-équipée</i>	77
2.3. GENRE	87
4.3. THEMATIQUE VIOLENCE par Sylvain Shomba Kinyamba	98
1. CONTEXTE DE VIOLENCE A KINSHASA ET A MBUJIMAYI	98
2. MOBILES AU BASCULEMENT A LA VIOLENCE	100
2.1. <i>Accueil du nouveau venu à la rue</i>	100
2.2. <i>Mobiles</i>	102
3. LES PRINCIPAUX FOYERS DE VIOLENCE	104
3.1. <i>Foyers humains de violence</i>	104
3.2. <i>Foyers géographiques de violence</i>	105
3.2.1. Site de Kinshasa.....	105
3.2.2. Site de Mbuji mayi.....	106
4. HABITANTS DE KINSHASA ET DE MBUJIMAYI : UNE PROIE FACILE DE LA VIOLENCE CRIMINELLE.....	107
5. LES ACTEURS DE LA VIOLENCE	107
6. LA NATURE DE LA VIOLENCE.....	110
7. RESILIENCE CIVILE DE L'INSECURITE	113
8. LIMITES DE LA PUISSANCE DE LA FORCE LEGALE ET RECURRENCE DE LA VIOLENCE CRIMINELLE.....	113
8.1. <i>Les effectifs des policiers</i>	114
8.2. <i>La Police Nationale Congolaise comme corps constitué</i>	115
8.3. <i>Equipement</i>	116
8.3.1. Organisation logistique.....	116
8.3.2. Matériels, équipements, soutien de l'homme	116
8.4. <i>Formation</i>	117
8.5. <i>Aptitude physique</i>	117
9. APPROCHES ETATIQUES DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE CRIMINELLE.....	117
9.1. <i>Approche répressive</i>	117
9.2. <i>Approche dissuasive</i>	119
9.4.1. Fonctionnement des unités territoriales de la PNC appelées "Police de Proximité"	120
9.4.2. Relations de commandement au sein de la PNC	121
10. QUELQUES PISTES DE SOLUTIONS CONTRE LA VIOLENCE	121
ANNEXES	123
ANNEXE 1. STRUCTURE ET CONTENU DU PROJET DE RECHERCHE EXECUTE.....	124
ANNEXE 2. QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE.....	127

ANNEXE 3. MANUEL DE LA CONDUITE DE RECHERCHE	138
ANNEXE 4. EQUIPE DE CHERCHEURS IMPLIQUES	149
BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE.....	152
TABLE DES MATIERES	155